



Mesdames et messieurs Les Membres
du Conseil Syndical de l'EPAGE HuCA

Aubagne, le 3 mars 2025

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter au prochain Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement et de gestion de l'Eau Huveaune-Côtiers-Ayygalades (EPAGE HuCA) qui se tiendra dans nos locaux à l'adresse :

Au 1^{er} étage, 111 rue du Dirigeable à AUBAGNE

Le 24 mars 2025 à 10h00

Je vous prie de bien vouloir y assister.

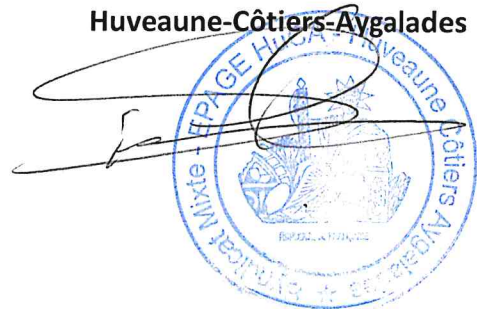
L'Ordre du Jour et le dossier de séance sont accessibles à ce lien :

[EPAGE HuCA - conseil-syndical-24-mars-2025](#) (mot de passe : CS-EPAGEHUCA-2025).

En cas d'empêchement, il est important, pour atteindre le quorum, de vous faire représenter par un Conseiller suppléant.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE HuCA
Huveaune-Côtiers-Ayygalades



EPAGE HuCA
Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux

Adresse postale : 932 avenue de Fleuride, ZI les Paluds, 13 400 AUBAGNE

Pour les visiteurs : 111 rue du Dirigeable, ZI les Paluds, 13 400 AUBAGNE
04 42 62 85 13

www.epagehuca.fr

Siret : 200 088 474 00016 – NAF 84.11Z

Ordre du jour

du Conseil Syndical du 24 Mars 2025

111, rue du Dirigeable – ZI Les Paluds- 13400 AUBAGNE

Délibérations

- **Délibération n°1** : Approbation du compte de gestion 2024.
- **Délibération n°2** : Approbation du compte administratif 2024.
- **Délibération n°3** : Affectation du résultat 2024 au Budget Primitif 2025.
- **Délibération n°4** : Adoption du Budget Primitif 2025.
- **Délibération n°5** : Création d'emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité
- **Délibération n°6** : Ouverture de postes, recrutements et actualisation du tableau des effectifs
- **Délibération n°7** : Approbation de l'avenant à mi-parcours du PAPI HuCA (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) et de l'engagement des actions à maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE HuCA.
- **Délibération n°8** : Projet de revitalisation de l'Huveaune et de sa biodiversité en centre-ville d'Aubagne - Approbation de l'évolution financière du volet « complémentaire à la GEMAPI et aménagement de l'espace public » par l'avenant n°1 à la convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage avec la Ville d'Aubagne
- **Délibération n°9** : Réalisation du deuxième volet de travaux du parc de la confluence à Auriol - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage sur le volet « complémentaire à la GEMAPI et aménagement de l'espace public » avec la Métropole
- **Délibération n°10** : Réduction du risque inondation par la restauration morphologique du Jarret dans le quartier « Stanquin » à Plan-de-Cuques et à Marseille – Demande de subventions
- **Délibération n°11** : Expérimentation visant à définir les potentialités de soutien hydrologique des cours d'eau Ayalades par le canal de Marseille : volets qualitatif et quantitatif - Demande de subventions.
- Approbation des conventions ISEF pour mise en œuvre de l'appel à projets 2025 phase 1 :
 - **Délibération n°12** : Approbation de la convention ISEF-E32-2025-01 avec l'association Chantepierre pour la mise en œuvre du projet « cycle de conférences » dans le cadre de la phase 1 de l'appel à projets ISEF de l'EPAGE HuCA pour l'année 2025
 - **Délibération n°13** : Approbation de la convention ISEF-E32-2025-02 avec l'association Citoyens de la Terre pour la mise en œuvre du projet « symbiose vallée » dans le cadre de la phase 1 de l'appel à projets ISEF de l'EPAGE HuCA pour l'année 2025

- **Délibération n°14** : Approbation de la convention ISEF-E33 -2025-03 avec l'association Ligue de l'enseignement – FAIL13 pour la mise en œuvre du projet « Parcours Pédagogique Huveaune sur l'accueil collectif de mineurs des Espillières-Aubagne et production de la Pédag'eau à destination de l'ensemble des acteurs de l'extrascolaire » dans le cadre de la phase 1 de l'appel à projets ISEF de l'EPAGE HuCA pour l'année 2025
- **Délibération n°15** : Approbation de la convention ISEF-PAPI14-2025-04 avec l'association CPIE de la côte provençale – l'atelier bleu pour la mise en œuvre du projet « déploiement du film vivre avec le risque inondation en territoire HuCA » dans le cadre de la phase 1 de l'appel à projets ISEF de l'EPAGE HuCA pour l'année 2025
- **Délibération n°16** : Approbation de la convention ISEF-E32-2025-05 avec Antoine Bennahmias - Cartes sur Tables pour la mise en œuvre du projet « balades géo-eau-graphiques » dans le cadre de la phase 1 de l'appel à projets ISEF de l'EPAGE HuCA pour l'année 2025
- **Délibération n°17** : Approbation de la convention ISEF-E32-2025-06 avec l'association Mer-Terre pour la mise en œuvre du projet « adopt' 1 spot » dans le cadre de la phase 1 de l'appel à projets ISEF de l'EPAGE HuCA pour l'année 2025
- **Délibération n°18** : Approbation de la convention ISEF-AE2025-07 avec l'association Hôtel du Nord pour la mise en œuvre du projet « Made in/by the river » dans le cadre de la phase 1 de l'appel à projets ISEF de l'EPAGE HuCA pour l'année 2025
- **Délibération n°19** : Approbation de la convention ISEF-AE2025-08 avec l'association Bureau des guides du GR2013 pour la mise en œuvre du projet « faire communauté et développer une solidarité de bassin versant » dans le cadre de la phase 1 de l'appel à projets ISEF de l'EPAGE HuCA pour l'année 2025
- **Délibération n°20** : Approbation de la convention ISEF-AE2025-09 avec Lieux Publics pour la mise en œuvre du projet « site d'accueil pour des actions culturelles et artistiques autour du ruisseau des Aigalades » dans le cadre de la phase 1 de l'appel à projets ISEF de l'EPAGE HuCA pour l'année 2025
- **Délibération n°21** : Approbation de la convention ISEF-E32-2025-10 avec Planète Sciences Méditerranée pour la mise en œuvre du projet « mission réappropriation des cours d'eau » dans le cadre de la phase 1 de l'appel à projets ISEF de l'EPAGE HuCA pour l'année 2025.

DÉPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygaldes

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 24 Mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 13

Nombre de Procurations : 4

Nombre de Votants : 17

PRÉSENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Monique MOISE, Messieurs Pascal AGOSTINI, Ollivier ARTUPHEL, Marc DE CANEVA, Claude FABRE, Jean-Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Christian OLLIVIER, Didier RÉAULT et Laurent SIMON

POUVOIRS : M. André MOLINO à M. Christian OLLIVIER, M. Serge PEROTTINO à M. Pascal AGOSTINI, M. Michel ILLAC à M. Didier RÉAULT, M. Roland GIBERTI à M. Laurent SIMON

DÉLIBÉRATION N°1

OBJET : FINANCES - Approbation du compte de gestion 2024

LE CONSEIL SYNDICAL,

Après s'être fait présenter le Compte de Gestion relatif à l'exercice 2024 dressé par Madame la Trésorière Principale d'Aubagne,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024,

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°1

STATUANT sur l'exécution du Budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres du bureau,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2024, dressé par Madame la Trésorière Principale d'Aubagne, dont les résultats sont identiques à ceux décrits dans le Compte Administratif 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE
Huveaune Côtiers Aygaldes

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°1

2

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le



ID : 013-200088474-20250324-2025_25-BF



COMPTE DE GESTION 2024

SM EPAGE HuCA BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Sébastienne ROLLET

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2024 AU 25/02/2025

Population 1289000
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 9
4 Compte de résultat	Etat I-4 11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	28
1 Balance des comptes	Etat III-1 29
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 43
4EME PARTIE : Page des signatures	44

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	21 625,46
Subventions d'investissement versées	6,42	Neutralisations et régularisations	-10,85
Autres immobilisations incorporelles	2 193,38	Réserves	2 555,59
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	
Terrains	16 118,17	Résultat de l'exercice	1 507,53
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	25 677,73
Réseaux divers	2 410,05	PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres	80,75	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	3 006,20	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	399,57
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	1 700,00
Immobilisations financières (nettes)	707,81	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	2 099,57
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	24 522,77	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 461,62
Stocks		Autres dettes non financières	5 776,60
Créances	8 611,35	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	7 238,22
Trésorerie	1 881,39	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	10 492,74	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	9 337,78
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	35 015,52	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	35 015,52

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

30700 - SM EPAGE HuCA

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		10 000,00	3 577,78	6 422,22	10 000,00
Autres immobilisations incorporelles		2 225 935,07	32 551,69	2 193 383,38	1 093 737,70
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		16 118 167,27		16 118 167,27	16 118 167,27
Constructions					
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers		2 410 050,16		2 410 050,16	2 410 050,16
Installations techniques, agencements et matériel					
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		111 717,46	30 970,87	80 746,59	78 768,23
Immobilisations corporelles en cours		3 006 195,65		3 006 195,65	2 472 245,72
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		707 808,02		707 808,02	707 808,02
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		24 589 873,63	67 100,34	24 522 773,29	22 890 777,10

BILAN (en Euros)

30700 - SM EPAGE HuCA

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne					
Créances sur les redevables et comptes rattachés		60 900,00		60 900,00	230,00
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		8 550 449,45		8 550 449,45	3 928 694,19
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs					
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		8 611 349,45		8 611 349,45	3 928 924,19
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		1 881 392,84		1 881 392,84	2 722 241,01
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		1 881 392,84		1 881 392,84	2 722 241,01
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		35 082 615,92	67 100,34	35 015 515,58	29 541 942,30

BILAN (en Euros)

30700 - SM EPAGE HuCA

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		6 456 969,31	5 586 647,48
Fonds globalisés		2 387 785,12	2 301 572,90
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable			
Rattachées à un actif non amortissable		12 780 706,87	12 176 620,77
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-10 846,05	-10 846,05
RÉSERVES		2 555 589,83	1 468 335,05
REPORT A NOUVEAU			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		1 507 527,20	1 087 254,78
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		25 677 732,28	22 609 584,93

BILAN (en Euros)

30700 - SM EPAGE HuCA

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		399 565,83	422 418,76
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		1 700 000,00	2 570 321,83
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		2 099 565,83	2 992 740,59
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 461 619,28	258 992,32
Dettes fiscales et sociales		7 530,00	
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		5 769 068,19	3 677 274,46
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières			3 350,00
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		7 238 217,47	3 939 616,78
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		9 337 783,30	6 932 357,37
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)			
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		35 015 515,58	29 541 942,30

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations	3 577,19	2 816,34
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services		
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	0,86	27,05
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	3 578,06	2 843,40
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	760,37	648,98
Charges de personnel	1 223,37	1 019,12
Indemnités des élus (et membres du CESR)	24,88	19,25
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	10,97	29,88
Impôts et taxes	20,14	15,62
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	13,13	6,18
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	2 052,88	1 739,03

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	1 525,18	1 104,37
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	17,65	17,12
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-17,65	-17,12
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	1 507,53	1 087,25

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

30700 - SM EPAGE HuCA

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations		3 577 192,67	2 816 342,00	760850.67
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services				
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		863,83	27 054,83	-26191.00
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		3 578 056,50	2 843 396,83	734659.67
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		760 374,13	648 979,66	111394.47
Charges de personnel		1 223 370,37	1 019 120,07	204250.30
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		874 421,41	728 093,16	146328.25
Dont charges sociales		348 948,96	291 026,91	57922.05
Indemnités des élus (et membres du CESR)		24 884,73	19 246,35	5638.38
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		10 971,44	29 878,25	-18906.81
Impôts et taxes		20 143,91	15 624,81	4519.10
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		13 131,02	6 177,83	6953.19
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		2 052 875,60	1 739 026,97	313848.63
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre				
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé				
Dont collectivités territoriales				

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

30700 - SM EPAGE HuCA

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)				
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		1 525 180,90	1 104 369,86	420811.04
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		16 624,70	17 115,08	-490.38
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières		1 029,00		1029.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		17 653,70	17 115,08	538.62
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-17 653,70	-17 115,08	-538.62
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		1 507 527,20	1 087 254,78	420272.42

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2024

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4581-03	112 927,68				112 927,68	
4582-03		60 000,00		52 927,68		112 927,68
4581-05	10 992,00		14 008,00		25 000,00	
4582-05		25 000,00				25 000,00
4581-07	12 984,00				12 984,00	
4582-07		8 976,00		4 008,00		12 984,00
4581-08	10 000,00				10 000,00	
4582-08				10 000,00		10 000,00

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2024

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4581-11	3 664 842,59		4 637 682,16		8 302 524,75	
4582-11		3 425 226,42		2 185 769,73		5 610 996,15
4581-12	116 947,92				116 947,92	
4582-12		158 072,04				158 072,04
4581-21			130 976,78		130 976,78	

Résultats budgétaires de l'exercice

30700 - SM EPAGE HuCA

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	9 333 210,59	3 627 202,00	12 960 412,59
Titres de recette émis (b)	4 043 389,53	3 605 685,59	7 649 075,12
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	4 043 389,53	3 605 685,59	7 649 075,12
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	9 333 210,59	3 627 202,00	12 960 412,59
Mandats émis (f)	6 451 486,25	2 148 312,81	8 599 799,06
Annulations de mandats (g)	997,44	50 154,42	51 151,86
Dépenses nettes (h = f - g)	6 450 488,81	2 098 158,39	8 548 647,20
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 507 527,20	
(h - d) Déficit	2 407 099,28		899 572,08

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	1 369 905,91		-2 407 099,28		-1 037 193,37
Fonctionnement	1 087 254,78	1 087 254,78	1 507 527,20		1 507 527,20
TOTAL I	2 457 160,69	1 087 254,78	-899 572,08		470 333,83
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 457 160,69	1 087 254,78	-899 572,08		470 333,83

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	22 694,66		22 694,66
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 010 000,00	-450 000,00	1 560 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	69 000,00		69 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	840 000,00	-120 000,00	720 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 941 694,66	-570 000,00	2 371 694,66
458105	Opération pour compte tiers n° 458105	14 008,00		14 008,00
458111	Opération pour compte tiers n° 458111	5 206 383,81	600 000,00	5 806 383,81
458112	Opération pour compte tiers n° 458112	41 124,12		41 124,12
458120	Opération pour compte tiers n° 458120	200 000,00		200 000,00
458121	Opération pour compte tiers n° 458121	700 000,00		700 000,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	6 161 515,93	600 000,00	6 761 515,93
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	9 103 210,59	30 000,00	9 133 210,59
041	Opérations patrimoniales	200 000,00		200 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	200 000,00		200 000,00
TOTAL GENERAL		9 303 210,59	30 000,00	9 333 210,59

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	22 694,66	22 694,66		22 694,66	
20	1 560 000,00	1 099 818,00		1 099 818,00	460 182,00
21	69 000,00	11 359,28		11 359,28	57 640,72
23	720 000,00	533 949,93		533 949,93	186 050,07
SOUS-TOTAL	2 371 694,66	1 667 821,87		1 667 821,87	703 872,79
458105	14 008,00	14 008,00		14 008,00	
458111	5 806 383,81	4 638 679,60	997,44	4 637 682,16	1 168 701,65
458112	41 124,12				41 124,12
458120	200 000,00				200 000,00
458121	700 000,00	130 976,78		130 976,78	569 023,22
SOUS-TOTAL	6 761 515,93	4 783 664,38	997,44	4 782 666,94	1 978 848,99
TOTAL	9 133 210,59	6 451 486,25	997,44	6 450 488,81	2 682 721,78
041	200 000,00				200 000,00
TOTAL	200 000,00				200 000,00
TOTAL GENERAL	9 333 210,59	6 451 486,25	997,44	6 450 488,81	2 882 721,78

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	1 173 467,00		1 173 467,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 628 000,00		1 628 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 801 467,00		2 801 467,00
458203	Opération pour compte tiers n° 458203	52 927,68		52 927,68
458207	Opération pour compte tiers n° 458207	4 008,00		4 008,00
458208	Opération pour compte tiers n° 458208	10 000,00		10 000,00
458211	Opération pour compte tiers n° 458211	3 450 000,00		3 450 000,00
458220	Opération pour compte tiers n° 458220	200 000,00		200 000,00
458221	Opération pour compte tiers n° 458221	200 000,00		200 000,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	3 916 935,68		3 916 935,68
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	6 718 402,68		6 718 402,68
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	984 902,00		984 902,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00		60 000,00
041	Opérations patrimoniales	200 000,00		200 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 244 902,00		1 244 902,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 369 905,91		1 369 905,91
TOTAL GENERAL		9 333 210,59		9 333 210,59

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	1 173 467,00	1 173 467,00		1 173 467,00	
13	1 628 000,00	604 086,10		604 086,10	1 023 913,90
SOUS-TOTAL	2 801 467,00	1 777 553,10		1 777 553,10	1 023 913,90
458203	52 927,68	52 927,68		52 927,68	
458207	4 008,00	4 008,00		4 008,00	
458208	10 000,00	10 000,00		10 000,00	
458211	3 450 000,00	2 185 769,73		2 185 769,73	1 264 230,27
458220	200 000,00				200 000,00
458221	200 000,00				200 000,00
SOUS-TOTAL	3 916 935,68	2 252 705,41		2 252 705,41	1 664 230,27
TOTAL	6 718 402,68	4 030 258,51		4 030 258,51	2 688 144,17
021	984 902,00				984 902,00
040	60 000,00	13 131,02		13 131,02	46 868,98
041	200 000,00				200 000,00
TOTAL	1 244 902,00	13 131,02		13 131,02	1 231 770,98
001	1 369 905,91				1 369 905,91
TOTAL GENERAL	9 333 210,59	4 043 389,53		4 043 389,53	5 289 821,06

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	1 082 800,00	-30 000,00	1 052 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 390 000,00		1 390 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	79 500,00		79 500,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	30 000,00		30 000,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	30 000,00		30 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 612 300,00	-30 000,00	2 582 300,00
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	984 902,00		984 902,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00		60 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 044 902,00		1 044 902,00
TOTAL GENERAL		3 657 202,00	-30 000,00	3 627 202,00

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
011	1 052 800,00	801 690,36	40 874,94	760 815,42	291 984,58
012	1 390 000,00	1 277 013,56	6 311,48	1 270 702,08	119 297,92
65	79 500,00	35 856,17		35 856,17	43 643,83
66	30 000,00	20 621,70	2 968,00	17 653,70	12 346,30
67	30 000,00				30 000,00
TOTAL	2 582 300,00	2 135 181,79	50 154,42	2 085 027,37	497 272,63
023	984 902,00				984 902,00
042	60 000,00	13 131,02		13 131,02	46 868,98
TOTAL	1 044 902,00	13 131,02		13 131,02	1 031 770,98
TOTAL GENERAL	3 627 202,00	2 148 312,81	50 154,42	2 098 158,39	1 529 043,61

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	20 000,00		20 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 203 500,00		3 203 500,00
747888	Autres	400 000,00		400 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 702,00		2 702,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES	1 000,00		1 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 627 202,00		3 627 202,00
TOTAL GENERAL		3 627 202,00		3 627 202,00

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	20 000,00	27 629,09		27 629,09	-7 629,09
74	3 203 500,00	3 269 564,67		3 269 564,67	-66 064,67
747888	400 000,00	307 628,00		307 628,00	92 372,00
75	2 702,00	863,83		863,83	1 838,17
77	1 000,00				1 000,00
TOTAL	3 627 202,00	3 605 685,59		3 605 685,59	21 516,41
TOTAL GENERAL	3 627 202,00	3 605 685,59		3 605 685,59	21 516,41

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	22 694,66		22 694,66
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	22 694,66		22 694,66
2031	Frais d'études	1 094 066,86		1 094 066,86
2033	Frais d'insertion	5 751,14		5 751,14
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 099 818,00		1 099 818,00
21838	Autre matériel informatique	11 359,28		11 359,28
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 359,28		11 359,28
2312	Agencements et aménagements de terrains	533 949,93		533 949,93
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	533 949,93		533 949,93
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 667 821,87		1 667 821,87
4581	Opération pour compte de tiers n° 4581	4 783 664,38	997,44	4 782 666,94
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	4 783 664,38	997,44	4 782 666,94
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	6 451 486,25	997,44	6 450 488,81
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 451 486,25	997,44	6 450 488,81

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	F.C.T.V.A.	86 212,22		86 212,22
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 087 254,78		1 087 254,78
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	1 173 467,00		1 173 467,00
1321	État et établissements nationaux	220 970,10		220 970,10
1323	Départements	66 367,00		66 367,00
1328	Autres	316 749,00		316 749,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	604 086,10		604 086,10
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 777 553,10		1 777 553,10
4582	Opération pour compte de tiers n° 4582	2 252 705,41		2 252 705,41
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	2 252 705,41		2 252 705,41
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 030 258,51		4 030 258,51
28041511	Biens mobiliers, matériel et études	3 577,78		3 577,78
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	172,32		172,32
281838	Autre matériel informatique	4 300,90		4 300,90
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 470,05		2 470,05
28188	Autres	2 609,97		2 609,97
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 131,02		13 131,02
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	13 131,02		13 131,02
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 043 389,53		4 043 389,53

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	73 995,65		73 995,65
60612	Énergie - Électricité	1 606,38		1 606,38
60622	Carburants	6 071,29		6 071,29
60623	Alimentation	4 359,51		4 359,51
60628	Autres fournitures non stockées	2 725,44		2 725,44
60632	Fournitures de petit équipement	9 290,04	129,99	9 160,05
60636	Habillement et Vêtements de travail	6 203,68	370,00	5 833,68
6064	Fournitures administratives	3 523,29		3 523,29
6132	Locations immobilières	48 000,00		48 000,00
61351	Matériel roulant	23 493,24		23 493,24
614	Charges locatives et de copropriété	8 000,00		8 000,00
61551	Matériel roulant	2 495,90		2 495,90
6156	Maintenance	23 331,67		23 331,67
6161	Multirisques	9 308,09	630,69	8 677,40
617	Études et recherches	29 545,28		29 545,28
6184	Versements à des organismes de formation	7 055,96		7 055,96
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	494,25		494,25
62268	Autres honoraires, conseils...	10 314,00		10 314,00
6228	Divers	498 266,62	39 231,45	459 035,17
6236	Catalogues et imprimés	16 755,59		16 755,59
6251	Voyages, déplacements et missions	3 918,68	512,81	3 405,87
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 494,51		6 494,51
6288	Autres	6 000,00		6 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	441,29		441,29
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	801 690,36	40 874,94	760 815,42
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	679,63		679,63
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	16 983,82		16 983,82
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	2 039,17		2 039,17
64111	Rémunération principale	332 751,07		332 751,07
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	16 569,56		16 569,56
64113	NBI	1 969,12		1 969,12
64118	Autres indemnités.	176 296,18		176 296,18
64131	Rémunérations	253 649,58		253 649,58
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	6 353,99		6 353,99
64138	Primes et autres indemnités	85 073,60		85 073,60
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	160 126,81	6 311,48	153 815,33

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6453	Cotisations aux caisses de retraite	125 256,94		125 256,94
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	13 916,92		13 916,92
6455	Cotisations pour assurance du personnel	27 923,86		27 923,86
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 300,00		1 300,00
6478	Autres charges sociales diverses	54 365,00		54 365,00
6488	Autres	1 758,31		1 758,31
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 277 013,56	6 311,48	1 270 702,08
65311	Indemnités de fonction	23 820,10		23 820,10
65313	Cotisations de retraite	1 064,63		1 064,63
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	10 970,40		10 970,40
65888	Autres	1,04		1,04
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	35 856,17		35 856,17
66111	Intérêts réglés à l'échéance	16 782,97		16 782,97
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	2 809,73	2 968,00	-158,27
6688	Autres	1 029,00		1 029,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIÈRES	20 621,70	2 968,00	17 653,70
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 135 181,79	50 154,42	2 085 027,37
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	13 131,02		13 131,02
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 131,02		13 131,02
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	13 131,02		13 131,02
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 148 312,81	50 154,42	2 098 158,39

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.	3 665,61		3 665,61
6479	Remboursements sur autres charges sociales	23 963,48		23 963,48
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	27 629,09		27 629,09
74718	Autres	91 000,00		91 000,00
7472	Régions	18 564,67		18 564,67
74758	Autres groupements	3 160 000,00		3 160 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 269 564,67		3 269 564,67
747888	Autres	307 628,00		307 628,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 747888	Autres	307 628,00		307 628,00
75888	Autres	863,83		863,83
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	863,83		863,83
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 605 685,59		3 605 685,59
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 605 685,59		3 605 685,59

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		5 586 647,48		870 321,83				6 456 969,31		6 456 969,31
10222	F.C.T.V.A.		2 301 572,90				86 212,22		2 387 785,12		2 387 785,12
1022	Sous Total compte 1022		2 301 572,90				86 212,22		2 387 785,12		2 387 785,12
102	Sous Total compte 102		7 888 220,38		870 321,83		86 212,22		8 844 754,43		8 844 754,43
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1 468 335,05				1 087 254,78		2 555 589,83		2 555 589,83
106	Sous Total compte 106		1 468 335,05				1 087 254,78		2 555 589,83		2 555 589,83
10	Sous Total compte 10		9 356 555,43		870 321,83		1 173 467,00		11 400 344,26		11 400 344,26
110	Report à nouveau (solde créditeur)			1 087 254,78	1 087 254,78			1 087 254,78	1 087 254,78		0,00
11	Sous Total compte 11			1 087 254,78	1 087 254,78			1 087 254,78	1 087 254,78		0,00
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		1 087 254,78	1 087 254,78				1 087 254,78	1 087 254,78		0,00
12	Sous Total compte 12		1 087 254,78	1 087 254,78				1 087 254,78	1 087 254,78		0,00
1321	État et établissements nationaux		1 967 132,07				220 970,10		2 188 102,17		2 188 102,17
1322	Régions		1 126 356,49						1 126 356,49		1 126 356,49
1323	Départements		2 630 304,48				66 367,00		2 696 671,48		2 696 671,48
13241	Communes membres du GFP		1 519 823,66						1 519 823,66		1 519 823,66
13248	Autres communes		3 582 522,24						3 582 522,24		3 582 522,24
1324	Sous Total compte 1324		5 102 345,90						5 102 345,90		5 102 345,90
13251	GFP de rattachement		561 008,93						561 008,93		561 008,93
13258	Autres groupements		93 322,22						93 322,22		93 322,22

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1325	Sous Total compte 1325		654 331,15						654 331,15		654 331,15
1328	Autres		3 658,77				316 749,00		320 407,77		320 407,77
132	Sous Total compte 132		11 484 128,86				604 086,10		12 088 214,96		12 088 214,96
1383	Départements		368 839,18						368 839,18		368 839,18
1384	Communes		213 631,38						213 631,38		213 631,38
1385	Groupements de collectivités et collecti		110 021,35						110 021,35		110 021,35
138	Sous Total compte 138		692 491,91						692 491,91		692 491,91
13	Sous Total compte 13		12 176 620,77				604 086,10		12 780 706,87		12 780 706,87
1641	Emprunts en euros		419 450,76			22 694,66		22 694,66	419 450,76		396 756,10
164	Sous Total compte 164		419 450,76			22 694,66		22 694,66	419 450,76		396 756,10
168758	Autres groupements		1 700 000,00						1 700 000,00		1 700 000,00
16875	Sous Total compte 16875		1 700 000,00						1 700 000,00		1 700 000,00
16878	Autres organismes et particuliers		870 321,83	870 321,83				870 321,83	870 321,83		0,00
1687	Sous Total compte 1687		2 570 321,83	870 321,83				870 321,83	2 570 321,83		1 700 000,00
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		2 968,00	2 968,00	2 809,73			2 968,00	5 777,73		2 809,73
1688	Sous Total compte 1688		2 968,00	2 968,00	2 809,73			2 968,00	5 777,73		2 809,73
168	Sous Total compte 168		2 573 289,83	873 289,83	2 809,73			873 289,83	2 576 099,56		1 702 809,73
16	Sous Total compte 16		2 992 740,59	873 289,83	2 809,73	22 694,66		895 984,49	2 995 550,32		2 099 565,83
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	10 846,05						10 846,05		10 846,05	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
19	Sous Total compte 19	10 846,05						10 846,05		10 846,05	
	Total classe 1	10 846,05	25 613 171,57	3 047 799,39	1 960 386,34	22 694,66	1 777 553,10	3 081 340,10	29 351 111,01	10 846,05	26 280 616,96
2031	Frais d'études	1 091 200,10				1 094 066,86		2 185 266,96		2 185 266,96	
2033	Frais d'insertion	30 587,37				5 751,14		36 338,51		36 338,51	
203	Sous Total compte 203	1 121 787,47				1 099 818,00		2 221 605,47		2 221 605,47	
2041511	Biens mobiliers, matériel et études	10 000,00						10 000,00		10 000,00	
204151	Sous Total compte 204151	10 000,00						10 000,00		10 000,00	
20415	Sous Total compte 20415	10 000,00						10 000,00		10 000,00	
2041	Sous Total compte 2041	10 000,00						10 000,00		10 000,00	
204	Sous Total compte 204	10 000,00						10 000,00		10 000,00	
2051	Concessions et droits similaires	4 329,60						4 329,60		4 329,60	
205	Sous Total compte 205	4 329,60						4 329,60		4 329,60	
20	Sous Total compte 20	1 136 117,07				1 099 818,00		2 235 935,07		2 235 935,07	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	13 035 804,67						13 035 804,67		13 035 804,67	
2115	Terrains bâtis	382 114,98						382 114,98		382 114,98	
211	Sous Total compte 211	13 417 919,65						13 417 919,65		13 417 919,65	
2128	Autres agencements et aménagements	2 700 247,62						2 700 247,62		2 700 247,62	
212	Sous Total compte 212	2 700 247,62						2 700 247,62		2 700 247,62	
21538	Autres réseaux	2 410 050,16						2 410 050,16		2 410 050,16	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2153	Sous Total compte 2153	2 410 050,16						2 410 050,16		2 410 050,16	
215	Sous Total compte 215	2 410 050,16						2 410 050,16		2 410 050,16	
21838	Autre matériel informatique	72 832,37				11 359,28		84 191,65		84 191,65	
2183	Sous Total compte 2183	72 832,37				11 359,28		84 191,65		84 191,65	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	11 694,55						11 694,55		11 694,55	
2184	Sous Total compte 2184	11 694,55						11 694,55		11 694,55	
2188	Autres	15 831,26						15 831,26		15 831,26	
218	Sous Total compte 218	100 358,18				11 359,28		111 717,46		111 717,46	
21	Sous Total compte 21	18 628 575,61				11 359,28		18 639 934,89		18 639 934,89	
2312	Agencements et aménagements de terrains	2 472 245,72				533 949,93		3 006 195,65		3 006 195,65	
231	Sous Total compte 231	2 472 245,72				533 949,93		3 006 195,65		3 006 195,65	
23	Sous Total compte 23	2 472 245,72				533 949,93		3 006 195,65		3 006 195,65	
275	Dépôts et cautionnements versés	59 310,01						59 310,01		59 310,01	
27638	Autres établissements publics	648 498,01						648 498,01		648 498,01	
2763	Sous Total compte 2763	648 498,01						648 498,01		648 498,01	
276	Sous Total compte 276	648 498,01						648 498,01		648 498,01	
27	Sous Total compte 27	707 808,02						707 808,02		707 808,02	
28031	Frais d'études		28 394,41						28 394,41		28 394,41
2803	Sous Total compte 2803		28 394,41						28 394,41		28 394,41

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28041511	Biens mobiliers, matériel et études						3 577,78		3 577,78		3 577,78
2804151	Sous Total compte 2804151						3 577,78		3 577,78		3 577,78
280415	Sous Total compte 280415						3 577,78		3 577,78		3 577,78
28041	Sous Total compte 28041						3 577,78		3 577,78		3 577,78
2804	Sous Total compte 2804						3 577,78		3 577,78		3 577,78
2805	Concessions et droits similaires, brevet		3 984,96				172,32		4 157,28		4 157,28
280	Sous Total compte 280		32 379,37				3 750,10		36 129,47		36 129,47
281838	Autre matériel informatique		14 089,76				4 300,90		18 390,66		18 390,66
28183	Sous Total compte 28183		14 089,76				4 300,90		18 390,66		18 390,66
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		3 665,41				2 470,05		6 135,46		6 135,46
28184	Sous Total compte 28184		3 665,41				2 470,05		6 135,46		6 135,46
28188	Autres		3 834,78				2 609,97		6 444,75		6 444,75
2818	Sous Total compte 2818		21 589,95				9 380,92		30 970,87		30 970,87
281	Sous Total compte 281		21 589,95				9 380,92		30 970,87		30 970,87
28	Sous Total compte 28		53 969,32				13 131,02		67 100,34		67 100,34
	Total classe 2	22 944 746,42	53 969,32			1 645 127,21	13 131,02	24 589 873,63	67 100,34	24 589 873,63	67 100,34
4011	Fournisseurs		78 845,65	701 832,51	695 266,20			701 832,51	774 111,85		72 279,34
401	Sous Total compte 401		78 845,65	701 832,51	695 266,20			701 832,51	774 111,85		72 279,34
4041	Fournisseurs d'immobilisations		130 705,45	5 668 013,97	6 809 498,15			5 668 013,97	6 940 203,60		1 272 189,63

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue		10 209,77		19 031,79				29 241,56		29 241,56
40472	Fournisseurs d'immobilisations - Cession			378 186,32	380 706,56			378 186,32	380 706,56		2 520,24
4047	Sous Total compte 4047		10 209,77	378 186,32	399 738,35			378 186,32	409 948,12		31 761,80
404	Sous Total compte 404		140 915,22	6 046 200,29	7 209 236,50			6 046 200,29	7 350 151,72		1 303 951,43
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		39 231,45	39 231,45	85 388,51			39 231,45	124 619,96		85 388,51
40	Sous Total compte 40		258 992,32	6 787 264,25	7 989 891,21			6 787 264,25	8 248 883,53		1 461 619,28
411	Redevables	230,00		60 900,00	230,00			61 130,00	230,00	60 900,00	
41	Sous Total compte 41	230,00		60 900,00	230,00			61 130,00	230,00	60 900,00	
421	Personnel - Rémunérations dues			667 786,49	667 786,49			667 786,49	667 786,49		0,00
42	Sous Total compte 42			667 786,49	667 786,49			667 786,49	667 786,49		0,00
431	Sécurité sociale			295 009,58	295 009,58			295 009,58	295 009,58		0,00
437	Autres organismes sociaux			221 838,19	229 368,19			221 838,19	229 368,19		7 530,00
43	Sous Total compte 43			516 847,77	524 377,77			516 847,77	524 377,77		7 530,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			40 169,48	40 169,48			40 169,48	40 169,48		0,00
442	Sous Total compte 442			40 169,48	40 169,48			40 169,48	40 169,48		0,00
44352	Recettes - Amiable			910 000,00	910 000,00			910 000,00	910 000,00		0,00
44356	Recettes - Contentieux			10 000,00	10 000,00			10 000,00	10 000,00		0,00
4435	Sous Total compte 4435			920 000,00	920 000,00			920 000,00	920 000,00		0,00
443	Sous Total compte 443			920 000,00	920 000,00			920 000,00	920 000,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
447	Autres impôts, taxes et versements assim			10 631,42	10 631,42			10 631,42	10 631,42		0,00
44	Sous Total compte 44			970 800,90	970 800,90			970 800,90	970 800,90		0,00
458103	Dépenses (à subdiviser par mandat)	112 927,68			112 927,68			112 927,68	112 927,68		0,00
458105	Dépenses (à subdiviser par mandat)	10 992,00			25 000,00	14 008,00		25 000,00	25 000,00		0,00
458107	Dépenses (à subdiviser par mandat)	12 984,00			12 984,00			12 984,00	12 984,00		0,00
458108	Dépenses (à subdiviser par mandat)	10 000,00			10 000,00			10 000,00	10 000,00		0,00
458111	Dépenses (à subdiviser par mandat)	3 664 842,59				4 638 679,60	997,44	8 303 522,19	997,44	8 302 524,75	
458112	Dépenses (à subdiviser par mandat)	116 947,92						116 947,92		116 947,92	
458121	Dépenses (à subdiviser par mandat)					130 976,78		130 976,78		130 976,78	
4581	Sous Total compte 4581	3 928 694,19			160 911,68	4 783 664,38	997,44	8 712 358,57	161 909,12	8 550 449,45	
458203	Recettes (à subdiviser par mandat)		60 000,00	112 927,68			52 927,68	112 927,68	112 927,68		0,00
458205	Recettes (à subdiviser par mandat)		25 000,00	25 000,00				25 000,00	25 000,00		0,00
458207	Recettes (à subdiviser par mandat)		8 976,00	12 984,00			4 008,00	12 984,00	12 984,00		0,00
458208	Recettes (à subdiviser par mandat)			10 000,00			10 000,00	10 000,00	10 000,00		0,00
458211	Recettes (à subdiviser par mandat)		3 425 226,42				2 185 769,73	5 610 996,15		5 610 996,15	
458212	Recettes (à subdiviser par mandat)		158 072,04					158 072,04		158 072,04	
4582	Sous Total compte 4582		3 677 274,46	160 911,68			2 252 705,41	160 911,68	5 929 979,87		5 769 068,19
458	Sous Total compte 458	3 928 694,19	3 677 274,46	160 911,68	160 911,68	4 783 664,38	2 253 702,85	8 873 270,25	6 091 888,99	2 781 381,26	
45	Sous Total compte 45	3 928 694,19	3 677 274,46	160 911,68	160 911,68	4 783 664,38	2 253 702,85	8 873 270,25	6 091 888,99	2 781 381,26	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46711	Autres comptes créditeurs		3 350,00	40 107,70	36 757,70			40 107,70	40 107,70		0,00
4671	Sous Total compte 4671		3 350,00	40 107,70	36 757,70			40 107,70	40 107,70		0,00
46721	Débiteurs divers - Amiable			20 509,23	20 509,23			20 509,23	20 509,23		0,00
4672	Sous Total compte 4672			20 509,23	20 509,23			20 509,23	20 509,23		0,00
467	Sous Total compte 467		3 350,00	60 616,93	57 266,93			60 616,93	60 616,93		0,00
46	Sous Total compte 46		3 350,00	60 616,93	57 266,93			60 616,93	60 616,93		0,00
47134	Subventions			1 045 196,00	1 045 196,00			1 045 196,00	1 045 196,00		0,00
47138	Autres			4 515 074,93	4 515 074,93			4 515 074,93	4 515 074,93		0,00
4713	Sous Total compte 4713			5 560 270,93	5 560 270,93			5 560 270,93	5 560 270,93		0,00
471	Sous Total compte 471			5 560 270,93	5 560 270,93			5 560 270,93	5 560 270,93		0,00
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			39 825,08	39 825,08			39 825,08	39 825,08		0,00
4721	Sous Total compte 4721			39 825,08	39 825,08			39 825,08	39 825,08		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			57 971,52	57 971,52			57 971,52	57 971,52		0,00
472	Sous Total compte 472			97 796,60	97 796,60			97 796,60	97 796,60		0,00
47	Sous Total compte 47			5 658 067,53	5 658 067,53			5 658 067,53	5 658 067,53		0,00
	Total classe 4	3 928 924,19	3 939 616,78	14 883 195,55	16 029 332,51	4 783 664,38	2 253 702,85	23 595 784,12	22 222 652,14	8 611 349,45	7 238 217,47
515	Compte au Trésor	2 722 241,01		6 471 363,28	7 312 211,45			9 193 604,29	7 312 211,45	1 881 392,84	
51	Sous Total compte 51	2 722 241,01		6 471 363,28	7 312 211,45			9 193 604,29	7 312 211,45	1 881 392,84	
580	Opérations d'ordre budgétaires			13 131,02	13 131,02			13 131,02	13 131,02		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
58	Sous Total compte 58			13 131,02	13 131,02			13 131,02	13 131,02		0,00
	Total classe 5	2 722 241,01		6 484 494,30	7 325 342,47			9 206 735,31	7 325 342,47	1 881 392,84	
6042	Achats de prestations de services (autre					73 995,65		73 995,65		73 995,65	
604	Sous Total compte 604					73 995,65		73 995,65		73 995,65	
60612	Énergie - Électricité					1 606,38		1 606,38		1 606,38	
6061	Sous Total compte 6061					1 606,38		1 606,38		1 606,38	
60622	Carburants					6 071,29		6 071,29		6 071,29	
60623	Alimentation					4 359,51		4 359,51		4 359,51	
60628	Autres fournitures non stockées					2 725,44		2 725,44		2 725,44	
6062	Sous Total compte 6062					13 156,24		13 156,24		13 156,24	
60632	Fournitures de petit équipement					9 290,04	129,99	9 290,04	129,99	9 160,05	
60636	Habillement et Vêtements de travail					6 203,68	370,00	6 203,68	370,00	5 833,68	
6063	Sous Total compte 6063					15 493,72	499,99	15 493,72	499,99	14 993,73	
6064	Fournitures administratives					3 523,29		3 523,29		3 523,29	
606	Sous Total compte 606					33 779,63	499,99	33 779,63	499,99	33 279,64	
60	Sous Total compte 60					107 775,28	499,99	107 775,28	499,99	107 275,29	
6132	Locations immobilières					48 000,00		48 000,00		48 000,00	
61351	Matériel roulant					23 493,24		23 493,24		23 493,24	
6135	Sous Total compte 6135					23 493,24		23 493,24		23 493,24	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
613	Sous Total compte 613					71 493,24		71 493,24		71 493,24	
614	Charges locatives et de copropriété					8 000,00		8 000,00		8 000,00	
61551	Matériel roulant					2 495,90		2 495,90		2 495,90	
6155	Sous Total compte 6155					2 495,90		2 495,90		2 495,90	
6156	Maintenance					23 331,67		23 331,67		23 331,67	
615	Sous Total compte 615					25 827,57		25 827,57		25 827,57	
6161	Multirisques					9 308,09	630,69	9 308,09	630,69	8 677,40	
616	Sous Total compte 616					9 308,09	630,69	9 308,09	630,69	8 677,40	
617	Études et recherches					29 545,28		29 545,28		29 545,28	
6184	Versements à des organismes de formation					7 055,96		7 055,96		7 055,96	
618	Sous Total compte 618					7 055,96		7 055,96		7 055,96	
61	Sous Total compte 61					151 230,14	630,69	151 230,14	630,69	150 599,45	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux					494,25		494,25		494,25	
62268	Autres honoraires, conseils...					10 314,00		10 314,00		10 314,00	
6226	Sous Total compte 6226					10 808,25		10 808,25		10 808,25	
6228	Divers					498 266,62	39 231,45	498 266,62	39 231,45	459 035,17	
622	Sous Total compte 622					509 074,87	39 231,45	509 074,87	39 231,45	469 843,42	
6236	Catalogues et imprimés					16 755,59		16 755,59		16 755,59	
623	Sous Total compte 623					16 755,59		16 755,59		16 755,59	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6251	Voyages, déplacements et missions					3 918,68	512,81	3 918,68	512,81	3 405,87	
625	Sous Total compte 625					3 918,68	512,81	3 918,68	512,81	3 405,87	
6283	Frais de nettoyage des locaux					6 494,51		6 494,51		6 494,51	
6288	Autres					6 000,00		6 000,00		6 000,00	
628	Sous Total compte 628					12 494,51		12 494,51		12 494,51	
62	Sous Total compte 62					542 243,65	39 744,26	542 243,65	39 744,26	502 499,39	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					679,63		679,63		679,63	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					16 983,82		16 983,82		16 983,82	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					2 039,17		2 039,17		2 039,17	
633	Sous Total compte 633					19 702,62		19 702,62		19 702,62	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					441,29		441,29		441,29	
635	Sous Total compte 635					441,29		441,29		441,29	
63	Sous Total compte 63					20 143,91		20 143,91		20 143,91	
64111	Rémunération principale					332 751,07		332 751,07		332 751,07	
64112	Supplément familial de traitement et ind					16 569,56		16 569,56		16 569,56	
64113	NBI					1 969,12		1 969,12		1 969,12	
64118	Autres indemnités.					176 296,18		176 296,18		176 296,18	
6411	Sous Total compte 6411					527 585,93		527 585,93		527 585,93	
64131	Rémunérations					253 649,58		253 649,58		253 649,58	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64132	Supplément familial de traitement et ind					6 353,99		6 353,99		6 353,99	
64138	Primes et autres indemnités					85 073,60		85 073,60		85 073,60	
6413	Sous Total compte 6413					345 077,17		345 077,17		345 077,17	
641	Sous Total compte 641					872 663,10		872 663,10		872 663,10	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					160 126,81	6 311,48	160 126,81	6 311,48	153 815,33	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					125 256,94		125 256,94		125 256,94	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					13 916,92		13 916,92		13 916,92	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					27 923,86		27 923,86		27 923,86	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S						3 665,61		3 665,61		3 665,61
645	Sous Total compte 645					327 224,53	9 977,09	327 224,53	9 977,09	317 247,44	
6475	Médecine du travail, pharmacie					1 300,00		1 300,00		1 300,00	
6478	Autres charges sociales diverses					54 365,00		54 365,00		54 365,00	
6479	Remboursements sur autres charges social						23 963,48		23 963,48		23 963,48
647	Sous Total compte 647					55 665,00	23 963,48	55 665,00	23 963,48	31 701,52	
6488	Autres					1 758,31		1 758,31		1 758,31	
648	Sous Total compte 648					1 758,31		1 758,31		1 758,31	
64	Sous Total compte 64					1 257 310,94	33 940,57	1 257 310,94	33 940,57	1 223 370,37	
65311	Indemnités de fonction					23 820,10		23 820,10		23 820,10	
65313	Cotisations de retraite					1 064,63		1 064,63		1 064,63	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6531	Sous Total compte 6531					24 884,73		24 884,73		24 884,73	
653	Sous Total compte 653					24 884,73		24 884,73		24 884,73	
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					10 970,40		10 970,40		10 970,40	
6581	Sous Total compte 6581					10 970,40		10 970,40		10 970,40	
65888	Autres					1,04		1,04		1,04	
6588	Sous Total compte 6588					1,04		1,04		1,04	
658	Sous Total compte 658					10 971,44		10 971,44		10 971,44	
65	Sous Total compte 65					35 856,17		35 856,17		35 856,17	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					16 782,97		16 782,97		16 782,97	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					2 809,73	2 968,00	2 809,73	2 968,00		158,27
6611	Sous Total compte 6611					19 592,70	2 968,00	19 592,70	2 968,00	16 624,70	
661	Sous Total compte 661					19 592,70	2 968,00	19 592,70	2 968,00	16 624,70	
6688	Autres					1 029,00		1 029,00		1 029,00	
668	Sous Total compte 668					1 029,00		1 029,00		1 029,00	
66	Sous Total compte 66					20 621,70	2 968,00	20 621,70	2 968,00	17 653,70	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					13 131,02		13 131,02		13 131,02	
681	Sous Total compte 681					13 131,02		13 131,02		13 131,02	
68	Sous Total compte 68					13 131,02		13 131,02		13 131,02	
	Total classe 6					2 148 312,81	77 783,51	2 148 312,81	77 783,51	2 098 316,66	27 787,36

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74718	Autres						91 000,00		91 000,00		91 000,00
7471	Sous Total compte 7471						91 000,00		91 000,00		91 000,00
7472	Régions						18 564,67		18 564,67		18 564,67
74758	Autres groupements						3 160 000,00		3 160 000,00		3 160 000,00
7475	Sous Total compte 7475						3 160 000,00		3 160 000,00		3 160 000,00
747888	Autres						307 628,00		307 628,00		307 628,00
74788	Sous Total compte 74788						307 628,00		307 628,00		307 628,00
7478	Sous Total compte 7478						307 628,00		307 628,00		307 628,00
747	Sous Total compte 747						3 577 192,67		3 577 192,67		3 577 192,67
74	Sous Total compte 74						3 577 192,67		3 577 192,67		3 577 192,67
75888	Autres						863,83		863,83		863,83
7588	Sous Total compte 7588						863,83		863,83		863,83
758	Sous Total compte 758						863,83		863,83		863,83
75	Sous Total compte 75						863,83		863,83		863,83
	Total classe 7						3 578 056,50		3 578 056,50		3 578 056,50
	Total général	29 606 757,67	29 606 757,67	24 415 489,24	25 315 061,32	8 599 799,06	7 700 226,98	62 622 045,97	62 622 045,97	37 191 778,63	37 191 778,63



BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2024

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES		
	Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861									
Portefeuille									
NEANT									
Sous Total compte 861									
862									
Correspondant									
NEANT									
Sous Total compte 862									
863									
Prise en charge titre et valeur									
NEANT									
Sous Total compte 863									
TOTAUX		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

30700 - SM EPAGE HuCA

Exercice 2024

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

LEVY Nadine (1018070131-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

A DRFiP DE PACA ET DES BOUCHES..., le 26/02/2025

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

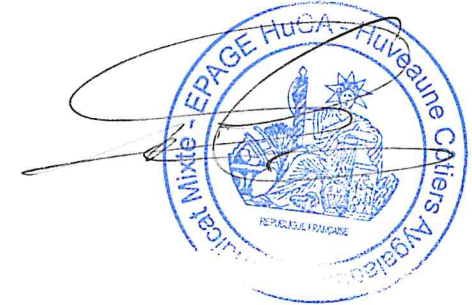
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SM EPAGE HuCA** pendant l'année 2024 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

ROLLET Sebastienne (1005845260-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

A AUBAGNE, le 26/02/2025

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

L. Sinou, Président^A, le
24/03/25



DÉPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygaldes

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 24 Mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 12 mars 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 13

Nombre de Procurations : 4

Nombre de Votants : 15

PRÉSENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Monique MOISE, Messieurs Pascal AGOSTINI, Ollivier ARTUPHEL, Marc DE CANEVA, Claude FABRE, Jean-Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Christian OLLIVIER, Didier RÉAULT et Laurent SIMON

POUVOIRS : M. André MOLINO à M. Christian OLLIVIER, M. Serge PEROTTINO à M. Pascal AGOSTINI, M. Michel ILLAC à M. Didier RÉAULT, M. Roland GIBERTI à M. Laurent SIMON

DÉLIBÉRATION N°2

OBJET : FINANCES - Approbation du compte administratif 2024

LE CONSEIL SYNDICAL,

VUS

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération 4 du 29 mars 2024 visée par la Préfecture le 03 avril 2024 adoptant le Budget Primitif 2024,
- Les délibérations 1 et 2 en date du 29 mars 2024 visée par la Préfecture le 03 avril 2024 adoptant le Compte de Gestion 2023 et le Compte Administratif 2023,
- La délibération 3 en date du 29 mars 2024 visée par la Préfecture le 03 avril 2024 relative à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 au Budget Primitif 2024,
- La délibération 10 en date du 2 juillet 2024 visée par la Préfecture le 11 juillet 2024 relative à l'adoption du Budget Supplémentaire au Budget Primitif 2024,

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°2

1

- La délibération 11 en date du 2 juillet 2024 visée par la Préfecture le 11 juillet 2024 relative à la correction d'un écart depuis 1997 dans la balance du Compte 16878 du Compte de Gestion (CG),
- La délibération 6 en date du 3 décembre 2024 visée par la Préfecture le 12 décembre 2024 relative à l'adoption de la Décision Modificative n°1 du Budget 2024,
- La délibération 1 de ce jour relative à l'approbation du Compte de Gestion 2024 dressé par Madame la Trésorière Principale d'Aubagne,
- Le Compte Administratif 2024, proposé par monsieur Laurent SIMON, Président de l'EPAGE HuCA sur l'exercice concerné.

Après présentation des données financières, l'approbation du Compte Administratif devant être réalisée en son absence, le Président se retire, et l'assemblée est présidée par Monsieur Pascal AGOSTINI, Vice-Président de l'EPAGE HuCA.

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le Compte Administratif 2024 faisant apparaître les résultats suivants, en €.

Fonctionnement	PRÉVU	RÉALISÉ	Dont rattachements
Dépenses 2024	3 627 202.00	2 098 158.39	85 388.51
Recettes 2024	3 627 202.00	3 605 685.59	
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 (a)		420 272.42	
Excédent de fonctionnement 2023 reporté au BP 2024 : 002 (b)		1 087 254.78	
Résultat 2024 (a+b)		1 507 527.20	

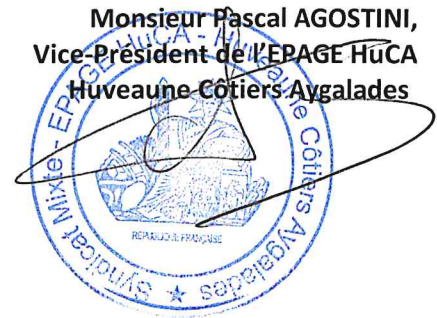
Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°2

Investissement	PRÉVU	RÉALISÉ	REPORT
Dépenses 2024 (a)	9 333 210.59	6 450 488.81	
Recettes 2024 (b)	9 333 210.59	4 043 389.53	
Résultat de l'exercice (c)		- 2 407 099.28	
Résultat antérieur reporté de l'exercice 2023 inscrit au Budget 2024 : 001 (d)		1 369 905.91	
Résultat 2024 à reporter sur l'exercice 2025 (c + d)		- 1 037 193.37	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Monsieur Pascal AGOSTINI,
Vice-Président de l'EPAGE HuCA
Huveaune-Côtiers-Aygalades**



Certifié exécutoire par le Vice-Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°2

3

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le



ID : 013-200088474-20250324-2025_26-BF



COMPTE ADMINISTRATIF 2024



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat mixte fermé : EPAGE HuCA (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20008847400016

POSTE COMPTABLE : SGC d'AUBAGNE

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : EPAGE HUVEAUNE COTIERS AYGALADES (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	36

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	38
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet



B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	42
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	43
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	50
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	Sans Objet
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	Sans Objet
B13 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	53
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	55
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	56
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	58
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	62
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet
D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet

V - Arrêté et signatures



A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3 Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4 Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5 DGF / population	0,00
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	60,94 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	58,46 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	178,27 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	42,17 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

747888

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0.00%
- Investissement : 0.00%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

RESULTAT DE L'EXERCICE

	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	8 548 647,20	7 649 075,12	1 369 905,91	A1 470 333,83
Investissement	6 450 488,81	4 043 389,53	(2) 1 369 905,91	A2 -1 037 193,37
Dont 1068		1 087 254,78		
Fonctionnement	2 098 158,39	3 605 685,59	(3) 0,00	A3 1 507 527,20

RESTES A REALISER (4)

	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)

TOTAL	A1 + B1	470 333,83
Investissement	A2 + B2	-1 037 193,37
Fonctionnement	A3 + B3	1 507 527,20

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 098 158,39	G	3 605 685,59
	Section d'investissement	B	6 450 488,81	H	4 043 389,53
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	1 369 905,91
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	8 548 647,20	= G + H + I + J	9 018 981,03
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	2 098 158,39	= G + I + K	3 605 685,59
	Section d'investissement	= B + D + F	6 450 488,81	= H + J + L	5 413 295,44
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	8 548 647,20	= G + H + I + J + K + L	9 018 981,03

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		604 086,10
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	1 099 818,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	11 359,28	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	533 949,93	0,00
Total des réalisations d'équipement		1 645 127,21	604 086,10
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	86 212,22
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	22 694,66	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		22 694,66	86 212,22
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	4 782 666,94	2 252 705,41
Total des réalisations réelles en investissement		I 6 450 488,81	II 2 943 003,73
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	13 131,02
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 13 131,02

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	6 450 488,81	II + IV	2 956 134,75
--------------	---------	---------------------	---------	---------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	1 369 905,91
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	1 087 254,78

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	6 450 488,81	II + IV + VI + VII	5 413 295,44
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		-1 037 193,37		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	760 815,42	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	1 270 702,08	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	35 856,17	74 Dotations et participations (1)	3 577 192,67
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	863,83
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	27 629,09
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	2 067 373,67	Total recettes de gestion des services	3 605 685,59
66 Charges financières	17 653,70	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 2 085 027,37	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 3 605 685,59

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	13 131,02	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 13 131,02	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 2 098 158,39	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 3 605 685,59
---	-----------------------------	---	-----------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 2 098 158,39	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 3 605 685,59
---	---------------------------------	---	----------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	1 507 527,20
--	---------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – DEPENSES

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	22 694,66	0,00	22 694,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	1 099 818,00	0,00	1 099 818,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	11 359,28	0,00	11 359,28
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	533 949,93	0,00	533 949,93
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	4 782 666,94	0,00	4 782 666,94
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		6 450 488,81	0,00	6 450 488,81

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté

0,00

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	760 815,42		760 815,42
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 270 702,08		1 270 702,08
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	35 856,17	0,00	35 856,17
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	17 653,70	0,00	17 653,70
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	13 131,02	13 131,02
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 085 027,37	13 131,02	2 098 158,39

Pour information D 002 Résultat négatif reporté

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.


(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le 
ID : 013-200088474-20250324-2025_26-BF

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – RECETTES

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	86 212,22	0,00	86 212,22
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	604 086,10	0,00	604 086,10
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		13 131,02	13 131,02
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	2 252 705,41	0,00	2 252 705,41
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		2 943 003,73	13 131,02	2 956 134,75

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1 **1 087 254,78**

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté **1 369 905,91**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	27 629,09		27 629,09
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	3 577 192,67		3 577 192,67
75	Autres produits de gestion courante (8)	863,83	0,00	863,83
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 605 685,59	0,00	3 605 685,59

Pour information R002 Résultat positif reporté **0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le



ID : 013-200088474-20250324-2025_26-BF

- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autorité financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		9 333 210,59	6 450 488,81	0,00	2 882 721,78	0,00	6 450 488,81
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 560 000,00	1 099 818,00	0,00	460 182,00	0,00	1 099 818,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	69 000,00	11 359,28	0,00	57 640,72	0,00	11 359,28
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	720 000,00	533 949,93	0,00	186 050,07	0,00	533 949,93
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 349 000,00	1 645 127,21	0,00	703 872,79	0,00	1 645 127,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	22 694,66	22 694,66	0,00	0,00		22 694,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		22 694,66	22 694,66	0,00	0,00	0,00	22 694,66
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	6 761 515,93	4 782 666,94	0,00	1 978 848,99	0,00	4 782 666,94
Total des dépenses réelles		9 133 210,59	6 450 488,81	0,00	2 682 721,78	0,00	6 450 488,81
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	200 000,00	0,00		200 000,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		200 000,00	0,00		200 000,00		0,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées		9 333 210,59	6 450 488,81	0,00	2 882 721,78	0,00	6 450 488,81

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le



ID : 013-200088474-20250324-2025_26-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		7 963 304,68	4 043 389,53	0,00	3 919 915,15
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 628 000,00	604 086,10	0,00	1 023 913,90
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 628 000,00	604 086,10	0,00	1 023 913,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 173 467,00	1 173 467,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		1 173 467,00	1 173 467,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	3 916 935,68	2 252 705,41	0,00	1 664 230,27
Total des recettes réelles		6 718 402,68	4 030 258,51	0,00	2 688 144,17
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	984 902,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	60 000,00	13 131,02		46 868,98
041	Opérations patrimoniales (8)	200 000,00	0,00		200 000,00
Total des recettes d'ordre		1 244 902,00	13 131,02		1 231 770,98
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		1 369 905,91			
Total des recettes d'investissement cumulées		9 333 210,59	5 413 295,44	0,00	3 919 915,15

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

EPAGE HuCA - EPAGE HUVEAUNE COTIERS AYGALADES - CA - 2024

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le



ID : 013-200088474-20250324-2025_26-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		9 333 210,59	6 450 488,81	0,00	2 882 721,78	0,00	6 450 488,81
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 560 000,00	1 099 818,00	0,00	460 182,00	0,00	1 099 818,00
2031	Frais d'études	1 560 000,00	1 094 066,86	0,00	465 933,14	0,00	1 094 066,86
2033	Frais d'insertion	0,00	5 751,14	0,00	-5 751,14	0,00	5 751,14
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	69 000,00	11 359,28	0,00	57 640,72	0,00	11 359,28
21828	Autres matériels de transport	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	21 000,00	11 359,28	0,00	9 640,72	0,00	11 359,28
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	21 000,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	720 000,00	533 949,93	0,00	186 050,07	0,00	533 949,93
2312	Agencements et aménagements de terrains	720 000,00	533 949,93	0,00	186 050,07	0,00	533 949,93
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 349 000,00	1 645 127,21	0,00	703 872,79	0,00	1 645 127,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	22 694,66	22 694,66	0,00	0,00		22 694,66
1641	Emprunts en euros	22 694,66	22 694,66	0,00	0,00		22 694,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		22 694,66	22 694,66	0,00	0,00	0,00	22 694,66
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	6 761 515,93	4 782 666,94	0,00	1 978 848,99	0,00	4 782 666,94
458105	OP5 GEMAPI AUBAGNE LA PENNE	14 008,00	14 008,00	0,00	0,00	0,00	14 008,00

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour réalisation, dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
458111	ETUDES ET TRAVAUX - DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI	5 806 383,81	4 637 682,16	0,00	1 168 701,65	0,00	4 637 682,16
458112	ETUDES ET TRAVAUX - QUASI REGIE	41 124,12	0,00	0,00	41 124,12	0,00	0,00
458120	ETUDE ET TRAVAUX AUBAGNE CENTRE VILLE	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00
458121	ETUDES ET TRAVAUX - HORS GEMAPI	700 000,00	130 976,78	0,00	569 023,22	0,00	130 976,78
Total des dépenses réelles		9 133 210,59	6 450 488,81	0,00	2 682 721,78	0,00	6 450 488,81
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	200 000,00	0,00		200 000,00		0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	200 000,00	0,00		200 000,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		200 000,00	0,00		200 000,00		0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		7 963 304,68	4 043 389,53	0,00	3 919 915,15
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 628 000,00	604 086,10	0,00	1 023 913,90
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	400 000,00	220 970,10	0,00	179 029,90
1322	Subv. non transf. Régions	28 000,00	0,00	0,00	28 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	500 000,00	66 367,00	0,00	433 633,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	700 000,00	316 749,00	0,00	383 251,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 628 000,00	604 086,10	0,00	1 023 913,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 173 467,00	1 173 467,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	86 212,22	86 212,22	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 087 254,78	1 087 254,78	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		1 173 467,00	1 173 467,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	3 916 935,68	2 252 705,41	0,00	1 664 230,27
Total des recettes réelles		6 718 402,68	4 030 258,51	0,00	2 688 144,17
021	Virement de la section de fonctionnement	984 902,00	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	60 000,00	13 131,02		46 868,98
28031	Frais d'études	48 000,00	0,00		48 000,00
28033	Frais d'insertion	1 000,00	0,00		1 000,00

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser (2)	Crédits sans emploi (3)
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	3 577,78		-3 577,78
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 000,00	172,32		1 827,68
281838	Autre matériel informatique	6 000,00	4 300,90		1 699,10
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000,00	2 470,05		-470,05
28188	Autres immo. corporelles	1 000,00	2 609,97		-1 609,97
041	Opérations patrimoniales (10)	200 000,00	0,00		200 000,00
2031	Frais d'études	100 000,00	0,00		100 000,00
2033	Frais d'insertion	100 000,00	0,00		100 000,00
Total des recettes d'ordre		1 244 902,00	13 131,02		1 231 770,98

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		3 627 202,00	2 009 960,15	88 198,24	0,00	1 529 043,61	0,00	2 098 158,39
011	Charges à caractère général (3)	1 052 800,00	675 426,91	85 388,51	0,00	291 984,58	0,00	760 815,42
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 390 000,00	1 270 702,08	0,00	0,00	119 297,92		1 270 702,08
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	79 500,00	35 856,17	0,00	0,00	43 643,83	0,00	35 856,17
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 522 300,00	1 981 985,16	85 388,51	0,00	454 926,33	0,00	2 067 373,67
66	Charges financières	30 000,00	14 843,97	2 809,73	0,00	12 346,30		17 653,70
67	Charges spécifiques (3)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		60 000,00	14 843,97	2 809,73	0,00	42 346,30		17 653,70
Total des dépenses réelles		2 582 300,00	1 996 829,13	88 198,24	0,00	497 272,63	0,00	2 085 027,37
023	Virement à la section d'investissement	984 902,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	60 000,00	13 131,02			46 868,98		13 131,02
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		1 044 902,00	13 131,02			1 031 770,98		13 131,02

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00							
--	-------------	--	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	3 627 202,00	2 009 960,15	88 198,24	0,00	1 529 043,61	0,00	2 098 158,39
--	---------------------	---------------------	------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le



ID : 013-200088474-20250324-2025_26-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		3 627 202,00	3 605 685,59	0,00	0,00	21 516,41
013	Atténuations de charges (3)	20 000,00	27 629,09	0,00	0,00	-7 629,09
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	3 603 500,00	3 577 192,67	0,00	0,00	26 307,33
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 702,00	863,83	0,00	0,00	1 838,17
Total des recettes de gestion des services		3 626 202,00	3 605 685,59	0,00	0,00	20 516,41
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
Total des recettes réelles		3 627 202,00	3 605 685,59	0,00	0,00	21 516,41
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00
Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00				
Total des recettes de fonctionnement cumulées		3 627 202,00	3 605 685,59	0,00	0,00	21 516,41

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

EPAGE HuCA - EPAGE HUVEAUNE COTIERS AYGALADES - CA - 2024

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le



ID : 013-200088474-20250324-2025_26-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		3 627 202,00	2 009 960,15	88 198,24	0,00	1 529 043,61	0,00	2 098 158,39
011	Charges à caractère général (4)	1 052 800,00	675 426,91	85 388,51	0,00	291 984,58	0,00	760 815,42
6042	Achats de prestations de services	50 000,00	73 995,65	0,00	0,00	-23 995,65	0,00	73 995,65
60611	Eau et assainissement	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	2 000,00	1 606,38	0,00	0,00	393,62	0,00	1 606,38
60618	Autres fournitures non stockables	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
60622	Carburants	10 000,00	6 071,29	0,00	0,00	3 928,71	0,00	6 071,29
60623	Alimentation	5 000,00	4 359,51	0,00	0,00	640,49	0,00	4 359,51
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	2 725,44	0,00	0,00	-2 225,44	0,00	2 725,44
60632	Fournitures de petit équipement	7 000,00	9 160,05	0,00	0,00	-2 160,05	0,00	9 160,05
60636	Habillement et vêtements de travail	3 000,00	5 833,68	0,00	0,00	-2 833,68	0,00	5 833,68
6064	Fournitures administratives	4 000,00	3 523,29	0,00	0,00	476,71	0,00	3 523,29
61221	Matériel roulant	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
61228	Autres	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	50 000,00	38 957,94	9 042,06	0,00	2 000,00	0,00	48 000,00
61351	Matériel roulant	40 000,00	23 493,24	0,00	0,00	16 506,76	0,00	23 493,24
61358	Autres	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	10 000,00	4 050,00	3 950,00	0,00	2 000,00	0,00	8 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	2 495,90	0,00	0,00	-1 495,90	0,00	2 495,90
6156	Maintenance	20 000,00	23 331,67	0,00	0,00	-3 331,67	0,00	23 331,67
6161	Multirisques	10 000,00	8 677,40	0,00	0,00	1 322,60	0,00	8 677,40
617	Etudes et recherches	95 000,00	29 545,28	0,00	0,00	65 454,72	0,00	29 545,28
6184	Versements à des organismes de formation	20 000,00	7 055,96	0,00	0,00	12 944,04	0,00	7 055,96
6188	Autres frais divers	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	500,00	494,25	0,00	0,00	5,75	0,00	494,25
62268	Autres honoraires, conseils	25 000,00	10 314,00	0,00	0,00	14 686,00	0,00	10 314,00
6228	Divers	605 000,00	386 638,72	72 396,45	0,00	145 964,83	0,00	459 035,17
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	gérées dans le	
							cadre d'une AE	gérées hors AE
6236	Catalogues et imprimés	9 000,00	16 755,59	0,00	0,00	-7 755,59	0,00	16 755,59
6238	Divers	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	4 000,00	3 405,87	0,00	0,00	594,13	0,00	3 405,87
6261	Frais d'affranchissement	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 000,00	6 494,51	0,00	0,00	3 505,49	0,00	6 494,51
6288	Autres services extérieurs	8 000,00	6 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	6 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	100,00	441,29	0,00	0,00	-341,29	0,00	441,29
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 390 000,00	1 270 702,08	0,00	0,00	119 297,92		1 270 702,08
6218	Autre personnel extérieur	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00		0,00
6331	Versement mobilité	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00		0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 000,00	679,63	0,00	0,00	1 320,37		679,63
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	25 000,00	16 983,82	0,00	0,00	8 016,18		16 983,82
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	3 000,00	2 039,17	0,00	0,00	960,83		2 039,17
64111	Rémunération principale titulaires	380 000,00	332 751,07	0,00	0,00	47 248,93		332 751,07
64112	SFT, indemnité de résidence	30 000,00	16 569,56	0,00	0,00	13 430,44		16 569,56
64113	NBI	1 500,00	1 969,12	0,00	0,00	-469,12		1 969,12
64118	Autres indemnités	210 000,00	176 296,18	0,00	0,00	33 703,82		176 296,18
64131	Rémunérations	230 000,00	253 649,58	0,00	0,00	-23 649,58		253 649,58
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	6 353,99	0,00	0,00	-6 353,99		6 353,99
64138	Primes et autres indemnités	95 600,00	85 073,60	0,00	0,00	10 526,40		85 073,60
6417	Rémunérations des apprentis	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	155 000,00	153 815,33	0,00	0,00	1 184,67		153 815,33
6453	Cotisations aux caisses de retraites	130 000,00	125 256,94	0,00	0,00	4 743,06		125 256,94
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	15 000,00	13 916,92	0,00	0,00	1 083,08		13 916,92
6455	Cotisations pour assurance du personnel	40 000,00	27 923,86	0,00	0,00	12 076,14		27 923,86
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00		0,00
64732	Alloc. chômage versées aux ASSEDIC	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00		0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00	1 300,00	0,00	0,00	1 200,00		1 300,00
6478	Autres charges sociales diverses	60 000,00	54 365,00	0,00	0,00	5 635,00		54 365,00
6488	Autres	3 000,00	1 758,31	0,00	0,00	1 241,69		1 758,31
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	gérées dans le cadre d'une AE	gérées hors AE
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	79 500,00	35 856,17	0,00	0,00	43 643,83	0,00	35 856,17
65311	Indemnités de fonction	24 000,00	23 820,10	0,00	0,00	179,90	0,00	23 820,10
65312	Frais de mission et de déplacement	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	1 064,63	0,00	0,00	-1 064,63	0,00	1 064,63
65316	Frais de représentation du maire	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	25 000,00	10 970,40	0,00	0,00	14 029,60	0,00	10 970,40
65818	Autres	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
65888	Autres	10 000,00	1,04	0,00	0,00	9 998,96	0,00	1,04
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 522 300,00	1 981 985,16	85 388,51	0,00	454 926,33	0,00	2 067 373,67
66	Charges financières	30 000,00	14 843,97	2 809,73	0,00	12 346,30		17 653,70
66111	Intérêts réglés à l'échéance	24 000,00	16 782,97	0,00	0,00	7 217,03		16 782,97
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 000,00	-2 968,00	2 809,73	0,00	1 158,27		-158,27
6688	Autres	5 000,00	1 029,00	0,00	0,00	3 971,00		1 029,00
67	Charges spécifiques (4)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00		0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		60 000,00	14 843,97	2 809,73	0,00	42 346,30		17 653,70
Total des dépenses réelles		2 582 300,00	1 996 829,13	88 198,24	0,00	497 272,63	0,00	2 085 027,37
023	Virement à la section d'investissement	984 902,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	60 000,00	13 131,02			46 868,98		13 131,02
6811	Dot. amort. immos incorporelles	60 000,00	13 131,02			46 868,98		13 131,02
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		1 044 902,00	13 131,02			1 031 770,98		13 131,02

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le



ID : 013-200088474-20250324-2025_26-BF

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	2 809,73
Montant des ICNE de l'exercice N-1	2 968,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-158,27

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		3 627 202,00	3 605 685,59	0,00	0,00	21 516,41
013	Atténuations de charges (4)	20 000,00	27 629,09	0,00	0,00	-7 629,09
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	10 000,00	3 665,61	0,00	0,00	6 334,39
6479	Rembours sur autres charges sociales	10 000,00	23 963,48	0,00	0,00	-13 963,48
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	3 603 500,00	3 577 192,67	0,00	0,00	26 307,33
74718	Autres participations Etat	30 000,00	91 000,00	0,00	0,00	-61 000,00
7472	Participation régions	13 500,00	18 564,67	0,00	0,00	-5 064,67
74758	Participation autres groupements	3 160 000,00	3 160 000,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	400 000,00	307 628,00	0,00	0,00	92 372,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	2 702,00	863,83	0,00	0,00	1 838,17
75738	Autres	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
7574	Subv. fonc. perso., asso. et orga. privé	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
75888	Autres	1 102,00	863,83	0,00	0,00	238,17
Total des recettes de gestion des services		3 626 202,00	3 605 685,59	0,00	0,00	20 516,41
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		3 627 202,00	3 605 685,59	0,00	0,00	21 516,41
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00



Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées »

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					653 240,00									
1641 Emprunts en euros (total)					653 240,00									
0238768 1	BCME-ARKEA	01/10/2010		30/01/2011	334 000,00	F		3,720	3,895		T	C		A-1
0464748	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/11/2019		01/06/2021	138 000,00	V		2,750	2,571		S	C		A-1
A29110QB	CAISSE D EPARGNE	25/01/2012		25/03/2012	181 240,00	F		5,070	5,373		S	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise						
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00											
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					1 700 000,00											
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					1 700 000,00											
Z230499COV	A.M.P. BUDGET ANNEXE GEMAPI	06/03/2023		30/11/2023	1 700 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante				A-1
Total général					2 353 240,00											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		396 756,10					22 694,66	15 623,81	0,00	2 809,73
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		396 756,10					22 694,66	15 623,81	0,00	2 809,73
0238768 1		0,00	A-1	178 133,52	15,83	F		3,895	11 133,32	6 885,42	0,00	1 134,44
0464748		0,00	A-1	115 920,00	21,00	V		2,571	5 520,00	3 301,65	0,00	265,65
A29110QB		0,00	A-1	102 702,58	16,75	F		5,373	6 041,34	5 436,74	0,00	1 409,64
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		1 700 000,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)				
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		1 700 000,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Z230499COV		0,00	A-1	1 700 000,00	0,92	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 096 756,10					22 694,66	15 623,81	0,00	2 809,73

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		14-12-2023
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autre matériel	10	19/12/1996
L	Matériel de bureau et informatique	5	19/12/1996
L	Matériel de transport	10	19/12/1996
L	Mobilier	10	19/12/1996
L	2031 Frais d'études	5	14/12/2023
L	2041511 GFP de rattachement-Biens mobiliers, matériel et études	5	14/12/2023
L	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	10	14/12/2023
L	21828 Autres matériels de transport	5	14/12/2023
L	21838 Autre matériel informatique	5	14/12/2023
L	21848 Autre matériel de bureau et mobilier	5	14/12/2023
L	Autres immobilisations corporelles	5	14/12/2023
L	Autres réseaux	20	14/12/2023
L	Concessions et droits similaires	2	14/12/2023
L	Frais d'étude	5	14/12/2023
L	Frais d'insertion	2	14/12/2023



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45801		Intitulé de l'opération : OP1 PARC DE LA CONFLUENCE AURIOL				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi
DEPENSES (a)	56 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 847,00
458101 Dépenses nouvelles (2)	10 476,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 476,00
458101 Mouvements réels dépenses (2)	46 371,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 371,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	56 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 847,00
RECETTES (b)	56 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 847,00
458201 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	5 892,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 892,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	50 955,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 955,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	56 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 847,00

N° opération : 45802		Intitulé de l'opération : OP2 GEMAPI AUBAGNE CAMP SARLIER				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi
DEPENSES (a)	161 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 160,00
458102 (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458102 Dépenses nouvelles (2)	161 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 160,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	161 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 160,00
RECETTES (b)	161 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 160,00
458202 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	85 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 660,00

N° opération : 45802		Intitulé de l'opération : OP2 GEMAPI AUBAGNE CAMP SARLIER				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser			
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	75 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 500,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	161 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 160,00	

N° opération : 45803		Intitulé de l'opération : OP3 QUASI REGIE PAPI MAMP				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser			
DEPENSES (a)	112 927,68	0,00	0,00	0,00	0,00	112 927,68	
458103 (2)	112 927,68	0,00	0,00	0,00	0,00	112 927,68	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	112 927,68	0,00	0,00	0,00	0,00	112 927,68	
RECETTES (b)	60 000,00	52 927,68	52 927,68	0,00	0,00	112 927,68	
458203 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	60 000,00	52 927,68	52 927,68	0,00	0,00	112 927,68	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	60 000,00	52 927,68	52 927,68	0,00	0,00	112 927,68	

N° opération : 45804		Intitulé de l'opération : OP4 GEMAPI MARSEILLE HECKEL				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser			
DEPENSES (a)	145 521,06	0,00	0,00	0,00	0,00	145 521,06	
458104 (2)	15 954,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 954,00	
458104 Dépenses nouvelles (2)	129 567,06	0,00	0,00	0,00	0,00	129 567,06	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 45804		Intitulé de l'opération : OP4 GEMAPI MARSEILLE HECKEL				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser			
Dépenses nettes (a - c)	145 521,06	0,00	0,00	0,00	0,00	145 521,06	
RECETTES (b)	145 521,06	0,00	0,00	0,00	0,00	145 521,06	
458204 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	145 521,06	0,00	0,00	0,00	0,00	145 521,06	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	145 521,06	0,00	0,00	0,00	0,00	145 521,06	

N° opération : 45805		Intitulé de l'opération : OP5 GEMAPI AUBAGNE LA PENNE				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser			
DEPENSES (a)	10 992,00	14 008,00	14 008,00	0,00	0,00	25 000,00	
458105 Dépenses nouvelles (2)	10 992,00	14 008,00	14 008,00	0,00	0,00	25 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	10 992,00	14 008,00	14 008,00	0,00	0,00	25 000,00	
RECETTES (b)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	
458205 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	

N° opération : 45806		Intitulé de l'opération : OP6 GEMAPI AUBAGNE CENTRE VILLE				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser			
DEPENSES (a)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	
458106 Dépenses nouvelles (2)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 45806		Intitulé de l'opération : OP6 GEMAPI AUBAGNE CENTRE VILLE				
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES (b)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
458206 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

N° opération : 45807		Intitulé de l'opération : OP7 Autre Amenagement GEMapi				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		
DEPENSES (a)	12 984,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 984,00
458107 (2)	4 732,80	0,00	0,00	0,00	0,00	4 732,80
458107 Dépenses nouvelles (2)	8 251,20	0,00	0,00	0,00	0,00	8 251,20
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	12 984,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 984,00
RECETTES (b)	8 976,00	4 008,00	4 008,00	0,00	0,00	12 984,00
458207 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	8 976,00	4 008,00	4 008,00	0,00	0,00	12 984,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	8 976,00	4 008,00	4 008,00	0,00	0,00	12 984,00

N° opération : 45808		Intitulé de l'opération : OP8 Autre Amenagement gemaPI				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		

N° opération : 45808		Intitulé de l'opération : OP8 Autre Amenagement gemaPI				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser			
DEPENSES (a)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	
458108 Dépenses nouvelles (2)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	
RECETTES (b)	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	
458208 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	

N° opération : 45811		Intitulé de l'opération : ETUDES ET TRAVAUX - DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser			
DEPENSES (a)	3 664 842,59	5 806 383,81	4 637 682,16	0,00	1 168 701,65	8 302 524,75	
458111 Dépenses nouvelles (2)	1 384 093,50	5 806 383,81	1 569 173,57	0,00	4 237 210,24	2 953 267,07	
458111 (2)	2 280 749,09	0,00	3 068 508,59	0,00	-3 068 508,59	5 349 257,68	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	3 664 842,59	5 806 383,81	4 637 682,16	0,00	1 168 701,65	8 302 524,75	
RECETTES (b)	3 425 226,42	3 450 000,00	2 185 769,73	0,00	1 264 230,27	5 610 996,15	
458211 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	3 425 226,42	3 450 000,00	2 185 769,73	0,00	1 264 230,27	5 610 996,15	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	3 425 226,42	3 450 000,00	2 185 769,73	0,00	1 264 230,27	5 610 996,15	

N° opération : 45812		Intitulé de l'opération : ETUDES ET TRAVAUX - QUASI REGIE				Date de la délibération :	
----------------------	--	---	--	--	--	---------------------------	--

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Crédits sans emploi	réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser			
DEPENSES (a)	116 947,92	41 124,12	0,00	0,00	41 124,12	116 947,92	
458112 Dépenses nouvelles (2)	23 509,92	41 124,12	0,00	0,00	41 124,12	23 509,92	
458112 (2)	93 438,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 438,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	116 947,92	41 124,12	0,00	0,00	41 124,12	116 947,92	
RECETTES (b)	158 072,04	0,00	0,00	0,00	0,00	158 072,04	
458212 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	158 072,04	0,00	0,00	0,00	0,00	158 072,04	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	158 072,04	0,00	0,00	0,00	0,00	158 072,04	

N° opération : 45820		Intitulé de l'opération : ETUDE ET TRAVAUX AUBAGNE CENTRE VILLE				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	
458120 Dépenses nouvelles (2)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	
458220 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 45820		Intitulé de l'opération : ETUDE ET TRAVAUX AUBAGNE CENTRE VILLE					
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser			
Recettes nettes (b - d)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	

N° opération : 45821		Intitulé de l'opération : ETUDES ET TRAVAUX - HORS GEMAPI				Date de la délibération : 03/07/2023	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser			
DEPENSES (a)	0,00	700 000,00	130 976,78	0,00	569 023,22	130 976,78	
458121 Dépenses nouvelles (2)	0,00	700 000,00	20 269,19	0,00	679 730,81	20 269,19	
458121 (2)	0,00	0,00	110 707,59	0,00	-110 707,59	110 707,59	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	700 000,00	130 976,78	0,00	569 023,22	130 976,78	
RECETTES (b)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	
458221 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7,00	0,00	7,00	3,00	3,00	6,00
ADJOINT	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
REDACTEUR	B	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
REDACTEUR PRINCIPAL	B	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		18,00	0,00	18,00	9,00	7,00	16,00
INGENIEUR	A	9,00	0,00	9,00	3,00	5,00	8,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
TECHNICIEN	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
TECHNICIEN PRINCIPAL	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
 Reçu en préfecture le 28/03/2025
 Publié le 28/03/2025
 ID : 013-200088474-20250324-2025_26-BF

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P	AGENTS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		25,00	0,00	25,00	12,00	10,00	22,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ATTACHE	A	ADM		0,00	A	A
INGENIEUR	A	TECH		0,00	A	A
REDACTEUR	B	ADM		0,00	A	A
TECHNICIEN	B	TECH		0,00	A	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 369 905,91
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-983 275,56
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	386 630,35

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	1 087 254,78
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	386 630,35
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 473 885,13

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	22 694,66	22 694,66	0,00	22 694,66
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	1 131 114,22	99 343,24	0,00	99 343,24
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	1 108 419,56	76 648,58	0,00	76 648,58
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 369 905,91			1 369 905,91
Affectation au 1068 (C)	1 087 254,78	1 087 254,78		1 087 254,78
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	2 457 160,69			2 457 160,69
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				2 533 809,27

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le



ID : 013-200088474-20250324-2025_26-BF

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		22 694,66	22 694,66
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		22 694,66	22 694,66
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	22 694,66	22 694,66
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 131 114,22	III 99 343,24
Ressources propres externes de l'année (a)		86 212,22	86 212,22
10222	FCTVA	86 212,22	86 212,22
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 044 902,00	13 131,02
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	48 000,00	0,00
28033	<i>Frais d'insertion</i>	1 000,00	0,00
28041511	<i>Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel</i>	0,00	3 577,78
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	2 000,00	172,32
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	6 000,00	4 300,90
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	2 000,00	2 470,05
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	1 000,00	2 609,97
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (4)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (4)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (4)</i>		



Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	984 902,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

IV
CS.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	1 094 066,86	589 891,40	0,00	0,00	0,00	504 175,46
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermees	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	533 949,93	521 731,94	0,00	0,00	12 217,99	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 628 016,79	1 111 623,34	0,00	0,00	12 217,99	504 175,46

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	1 094 066,86	56 485,72	0,00	0,00	1 037 581,14
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermees	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	533 949,93	0,00	0,00	533 949,93	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 628 016,79	56 485,72	0,00	533 949,93	1 037 581,14

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	1 094 066,86	342 693,61	0,00	0,00	751 373,25
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	533 949,93	345 613,07	0,00	0,00	188 336,86
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 628 016,79	688 306,68	0,00	0,00	939 710,11

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	1 094 066,86	190 712,07	0,00	0,00	903 354,79
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	533 949,93	0,00	0,00	0,00	533 949,93
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 628 016,79	190 712,07	0,00	0,00	1 437 304,72

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	1 094 066,86	0,00	0,00	0,00	1 094 066,86
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	533 949,93	0,00	0,00	0,00	533 949,93
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 628 016,79	0,00	0,00	0,00	1 628 016,79

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	1 094 066,86	0,00	0,00	0,00	1 094 066,86
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	533 949,93	91 692,18	0,00	0,00	442 257,75
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 628 016,79	91 692,18	0,00	0,00	1 536 324,61

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	1 094 066,86	0,00	0,00	0,00	1 094 066,86
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	533 949,93	101 877,71	0,00	0,00	432 072,22
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 628 016,79	101 877,71	0,00	0,00	1 526 139,08

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION

IV
C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	1 628 016,79	1 111 623,34	0,00	0,00	12 217,99	504 175,46
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 628 016,79	1 111 623,34	0,00	0,00	12 217,99	504 175,46

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	1 628 016,79	56 485,72	0,00	533 949,93	1 037 581,14
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 628 016,79	56 485,72	0,00	533 949,93	1 037 581,14

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	1 628 016,79	688 306,68	0,00	0,00	939 710,11
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 628 016,79	688 306,68	0,00	0,00	939 710,11

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	1 628 016,79	190 712,07	0,00	0,00	1 437 304,72
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 628 016,79	190 712,07	0,00	0,00	1 437 304,72

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	1 628 016,79	0,00	0,00	0,00	1 628 016,79
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 628 016,79	0,00	0,00	0,00	1 628 016,79

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	1 628 016,79	91 692,18	0,00	0,00	1 536 324,61
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 628 016,79	91 692,18	0,00	0,00	1 536 324,61

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	1 628 016,79	101 877,71	0,00	0,00	1 526 139,08
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 628 016,79	101 877,71	0,00	0,00	1 526 139,08

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 12/03/2025

Présenté par Le PRESIDENT (1), Le Vice Président P. Agostini
A Aubagne, le 24/03/2025



Délibéré par l'assemblée le Comité syndical (2), réunie en session ordinaire

A Aubagne, le 24/03/2025


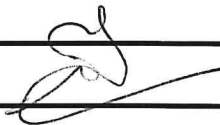


Les membres de l'assemblée délibérante le Comité syndical (2),(3),

AGOSTINI Pascal	
ARTUPHEL Ollivier	
BAZZUCCHI Nicolas	
BRULEY Laurence	
BURRIAT Christelle	
CAMBESSEDES Henri	
COULOMB Jean-Jacques	
DE CALA Lionel	
DE CANEVA Marc	
DEL GRAZIA Marc	
DERKASPARIAN Francis	
DESTROST Bernard	
EMERY Michèle	
FABRE Claude	
FEDI Alain	
GIBERTI Roland	
GIORGI Jean-Pierre	
GOVERNALE Emmanuel	
HOFFMANN Gilbert	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

ILLAC Michel	
JUSTE Christine	
LAN Michel	
LEONARDIS Jean Marie	
MARTINEZ Jean Marc	
MASSE Alain	
MEBROUK Mohamed	
MEDA Karine	
MIQUELLY Véronique	
MOISE Monique	
MOLINO André	
OLLIVIER Christian	
ORTIZ Joaquim	
PAILLARD Carine	
PAILLARD Olivier	
PATOT Gérard	
PEROTTINO Serge	
POLLUS Alfred	
POURCHIER Claude	
PRIGENT Perrine	
REAULT Didier	
ROUSSET Alain	
SALVO Arlette	
SIMON Laurent	
TROUSSIER Philippe	

Certifié exécutoire par Le PRESIDENT (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/03/2025, et de la publication le 24/03/2025

A Aubagne, le 24/03/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



EPAGE HuCA
932 AVENUE DE LA FLEURIDE
13400 Aubagne

Etat des charges rattachées

EPAGE HUVEAUNE COTIERS AYGALADES - 2 024

17/02/2025 - 14:21:58

N° engagement	Date SF	Désignation	Tiers	Fonction	Montant rattaché	N° engagement N+1
Compte : 6132 - Locations immobilières					9042.06 €	
2024D000011		24 LOYER ET CHARGES LOCATIVES	SCI CAYENNE	731	9042.06 €	2024D000011
Compte : 614 - Charges locatives et de copropriété					3950.00 €	
2024D000011		24 LOYER ET CHARGES LOCATIVES	SCI CAYENNE	731	3950.00 €	2024D000011
Compte : 6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers					72396.45 €	
2024D000043		CONV ISEFCBT17 2024 03 PROJET CITE ARTS DE LA RUE	LIEUX PUBLICS	731	14685.00 €	2024D000043
2024D000039		CONV ISEF CBT17 2024 01 FAIRE COMMUNAUTE ET DEV	BUREAU DES GUIDES	731	26554.50 €	2024D000039
2024D000029		CONV ISEF PAPI1.4 CBT 2023 02 STRAT ACCULTUR RI	BUREAU DES GUIDES	731	2641.50 €	2024D000029
2024D000021		CONV ISEFCBT17 2023 01 JARDIN AQUATIQUE	JARDIN DES CHEMINOTS	731	3000.00 €	2024D000021
2023D000021		CONV ISEF PAPI 1.4 IP 2022 01 STRATEGIE ACCULTUR RI	CPIE COTE PROVENCALE	731	25515.45 €	2023D000021

Le présent état est arrêté à la somme de : **85388.51 €**

L'ordonnateur :

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE HuCA
Huveaune-Côtiers-Aygalades





Assistant de génération des ICNE Date : 17/02/2025 - 10:39
307 - EPAGE HuCA

Exercice	Sens	Budget	Compte	Code et désignation	Fonction	Élément de l'axe 1	Élément de l'axe 2	Montant TTC	
2024	D	01 - EPAG ...	681121	de l'emprunt					2 809,73 €
									2 809,73 €
									2 809,73 €
									2 809,73 €
									2 809,73 €
2025	D	01 - EPAG ...	681122					2 809,73 €	
									2 809,73 €
									2 809,73 €
									2 809,73 €
									2 809,73 €
				042102387 ...	01		1 134,44 €		
				102100 - 1...	01		255,65 €		
				A2911006...	01		1 409,64 €		

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE HuCA
Huveaune-Côtiers-Aygalades



**DÉPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône**

**EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Ayalades**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 24 Mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 13

Nombre de Procurations : 4

Nombre de Votants : 17

PRÉSENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Monique MOISE, Messieurs Pascal AGOSTINI, Ollivier ARTUPHEL, Marc DE CANEVA, Claude FABRE, Jean-Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Christian OLLIVIER, Didier RÉAULT et Laurent SIMON

POUVOIRS : M. André MOLINO à M. Christian OLLIVIER, M. Serge PEROTTINO à M. Pascal AGOSTINI, M. Michel ILLAC à M. Didier RÉAULT, M. Roland GIBERTI à M. Laurent SIMON

DÉLIBÉRATION N°3

OBJET : FINANCES - Affectation du résultat 2024 au Budget Primitif 2025

LE CONSEIL SYNDICAL,

VUS

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M57 développée,
- La délibération de ce jour adoptant le Compte Administratif 2024.

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°3

1

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE : AFFECTE le résultat (en €) suivant le tableau ci-dessous :

	Résultat net de l'exercice 2024	Résultat à affecter
Fonctionnement	1 507 527.20	1 507 527.20
Investissement	- 1 037 193.37	- 1 037 193.37
	Autres réserves : (1068) (investissement)	Solde reporté : 001 (investissement)
Affectation du Résultat	1 507 527.20	- 1 037 193.37

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE
Huveaune Côtiers Ayalades

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°3

2

**DÉPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône**

**EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygaldes**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 24 Mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 13

Nombre de Procurations : 4

Nombre de Votants : 17

PRÉSENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Monique MOISE, Messieurs Pascal AGOSTINI, Ollivier ARTUPHEL, Marc DE CANEVA, Claude FABRE, Jean-Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Christian OLLIVIER, Didier RÉAULT et Laurent SIMON

POUVOIRS : M. André MOLINO à M. Christian OLLIVIER, M. Serge PEROTTINO à M. Pascal AGOSTINI, M. Michel ILLAC à M. Didier RÉAULT, M. Roland GIBERTI à M. Laurent SIMON

DÉLIBÉRATION N°4

OBJET : FINANCES - Adoption du Budget Primitif 2025

LE CONSEIL SYNDICAL,

VUS

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M14, issue de l'ordonnance du 26 août 2005 et de ses textes d'applications (décrets n°2005-1661 et 2005-1662, arrêté du 27 décembre 2005 publiés au Journal Officiel du 29 décembre 2005),
- L'instruction budgétaire et comptable M57, issue de l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°4

1

et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

- La délibération de ce jour relative au Compte Administratif 2024,
- La délibération 4 du 29 mars 2024 visée par la Préfecture le 03 avril 2024 adoptant le Budget Primitif 2024,
- Les délibérations 1 et 2 en date du 29 mars 2024 visée par la Préfecture le 03 avril 2024 adoptant le Compte de Gestion 2023 et le Compte Administratif 2023,
- La délibération 3 en date du 29 mars 2024 visée par la Préfecture le 03 avril 2024 relative à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 au Budget Primitif 2024,
- La délibération 10 en date du 2 juillet 2024 visée par la Préfecture le 11 juillet 2024 relative à l'adoption du Budget Supplémentaire au Budget Primitif 2024,
- La délibération 11 en date du 2 juillet 2024 visée par la Préfecture le 11 juillet 2024 relative à la correction d'un écart depuis 1997 dans la balance du Compte 16878 du Compte de Gestion (CG),
- La délibération 6 en date du 3 décembre 2024 visée par la Préfecture le 12 décembre 2024 relative à l'adoption de la Décision Modificative n°1 du Budget 2024,
- L'arrêté inter-préfectoral du 24 août 2022 portant modification de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du syndicat mixte du bassin versant de l'Huveaune (SMBVH) devenant EPAGE Huveaune Côtiers Ayalades (HuCA) et délimitation de son périmètre d'intervention,
- L'arrêté préfectoral du 15 septembre 2022 relatif à l'entrée en vigueur des statuts de l'EPAGE HuCA,
- La délibération 3 du 5 décembre 2019 approuvant la phase 2 de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et du programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage SMBVH,
- La délibération du SMBVH n°1 du 10 décembre 2020 portant approbation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des bassins versants de l'Huveaune et des Ayalades, et des actions à maîtrise d'ouvrage du SMBVH,
- Les délibérations n°2 du 4 juillet 2022 et n°4 du 3 juillet 2023 portant respectivement approbation des avenants 1 et 2 au PAPI des bassins versants de l'Huveaune et des Ayalades,
- La délibération FBPA-003-17020/24/CM de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 05 décembre 2024 portant approbation du produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2025,
- La délibération n°2023-309 du 6 avril 2023, relative au Contrat de baie de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et au Contrat de transition 2023/2024,
- La délibération 1 du 1er février 2023 approuvant le contrat de rivière de transition,
- La délibération 2 du 15 février 2024 concernant le bilan de contrat de rivière et l'élaboration d'un nouveau contrat pour les bassins versants du territoire de l'EPAGE HuCA,
- La convention de délégation de compétence n°22-0874 approuvée par la délibération 1 du 4 juillet 2022,
- La délibération n°1 du 28 février 2025 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2025,
- La transmission en date du 12 mars 2025 de la convocation au Conseil Syndical du 24 mars 2025 et des éléments du Budget Primitif 2025.

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°4

2

CONSIDÉRANT

- La nécessité de poursuivre la réponse engagée aux enjeux relatifs aux inondations et aux milieux aquatiques sur le périmètre de l'EPAGE HuCA et à l'ensemble des sujets entrants dans le champ de la gestion intégrée des enjeux de l'eau par bassin versant,
- Que l'EPAGE HuCA est porteur ou co-porteur de plusieurs dispositifs contractuels, notamment le Contrat de Rivière et ses suites via la Contrat de Baie, ainsi que le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations),
- Les conventions de soutien financier avec nos partenaires, notamment à l'appui des dispositifs contractuels énoncés ci-avant
- La nécessité d'allouer les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'EPAGE HuCA,
- L'avis favorable des membres du bureau.

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le Budget Primitif 2025 arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement	4 267 476,00 €
Section d'Investissement	<u>10 295 082,15 €</u>
TOTAL des deux sections	14 562 558,15 €

ARTICLE 2 : DÉTERMINE au titre de l'année 2025 la contribution statutaire des membres du Syndicat comme indiqué ci-dessous :

- La **Métropole Aix-Marseille-Provence** versera une contribution de 3 900 000,00 €,
- La **Communauté d'Agglomération de la Provence Verte** versera une contribution statutaire de 10 000,00 €, en application du plafond déterminé par les statuts.

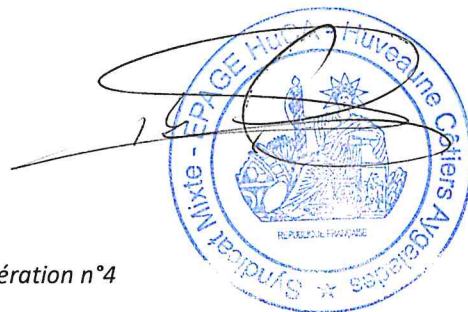
Pour mémoire, une contribution métropolitaine a également lieu dans le cadre de la convention de délégation de compétence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE
Huveaune Côtiers Ayalades

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°4

3

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 013-200088474-20250324-2025_28-BF



BUDGET PRIMITIF 2025



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat mixte fermé : EPAGE HuCA (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008847400016

POSTE COMPTABLE : SGC d'AUBAGNE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : EPAGE HUVEAUNE COTIERS AYGALADES (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	42
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	46
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	47
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	54
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	57
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	58
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	59
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	60

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3 Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4 Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5 DGF / population	0,00
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	53,45 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	70,23 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	214,07 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	30,30 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
747888

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0.00 %
- Investissement : 0.00%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°. du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1						
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	8 548 647,20	7 649 075,12	1 369 905,91		A1	470 333,83
Investissement	6 450 488,81	4 043 389,53	(3) 1 369 905,91		A2	-1 037 193,37
Fonctionnement	2 098 158,39	3 605 685,59	(4) 0,00		A3	1 507 527,20

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	470 333,83
Investissement	A2 + B2	-1 037 193,37
Fonctionnement	A3 + B3	1 507 527,20

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	9 257 888,78	10 295 082,15
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 1 037 193,37	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		10 295 082,15	10 295 082,15
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 267 476,00	4 267 476,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		4 267 476,00	4 267 476,00
		+	+
TOTAL DU BUDGET (4)		14 562 558,15	14 562 558,15

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	2 010 000,00	0,00	1 908 320,00	1 908 320,00	1 908 320,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	69 000,00	0,00	20 500,00	20 500,00	20 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	840 000,00	0,00	680 000,00	680 000,00	680 000,00
Total des dépenses d'équipement		2 919 000,00	0,00	2 608 820,00	2 608 820,00	2 608 820,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	22 694,66	0,00	22 694,66	22 694,66	22 694,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		22 694,66	0,00	22 694,66	22 694,66	22 694,66
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	6 161 515,93	0,00	6 526 374,12	6 526 374,12	6 526 374,12
Total des dépenses réelles d'investissement		9 103 210,59	0,00	9 157 888,78	9 157 888,78	9 157 888,78

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	30 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	200 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		230 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00

TOTAL	9 333 210,59	0,00	9 257 888,78	9 257 888,78	9 257 888,78
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 037 193,37
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 295 082,15
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 628 000,00	0,00	1 480 785,50	1 480 785,50	1 480 785,50
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 628 000,00	0,00	1 480 785,50	1 480 785,50	1 480 785,50
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	124 748,23	124 748,23	124 748,23
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 173 467,00	0,00	1 507 527,20	1 507 527,20	1 507 527,20
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 173 467,00	0,00	1 632 275,43	1 632 275,43	1 632 275,43
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	3 916 935,68	0,00	5 789 021,22	5 789 021,22	5 789 021,22
Total des recettes réelles d'investissement		6 718 402,68	0,00	8 902 082,15	8 902 082,15	8 902 082,15

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	984 902,00		1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	60 000,00		93 000,00	93 000,00	93 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	200 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 244 902,00		1 393 000,00	1 393 000,00	1 393 000,00

TOTAL	7 963 304,68	0,00	10 295 082,15	10 295 082,15	10 295 082,15
--------------	---------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 295 082,15
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	1 293 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.



(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 082 800,00	0,00	1 281 500,00	1 281 500,00	1 281 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 390 000,00	0,00	1 590 000,00	1 590 000,00	1 590 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	79 500,00	0,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 552 300,00	0,00	2 922 500,00	2 922 500,00	2 922 500,00
66	Charges financières	30 000,00	0,00	21 976,00	21 976,00	21 976,00
67	Charges spécifiques (3)	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 612 300,00	0,00	2 974 476,00	2 974 476,00	2 974 476,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	984 902,00		1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	60 000,00		93 000,00	93 000,00	93 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 044 902,00		1 293 000,00	1 293 000,00	1 293 000,00

TOTAL	3 657 202,00	0,00	4 267 476,00	4 267 476,00	4 267 476,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 267 476,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	20 000,00	0,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	3 603 500,00	0,00	4 211 775,74	4 211 775,74	4 211 775,74
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 702,00	0,00	2 700,26	2 700,26	2 700,26
Total des recettes de gestion courante		3 626 202,00	0,00	4 267 476,00	4 267 476,00	4 267 476,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 627 202,00	0,00	4 267 476,00	4 267 476,00	4 267 476,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	30 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		30 000,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	3 657 202,00	0,00	4 267 476,00	4 267 476,00	4 267 476,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 267 476,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 293 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	22 694,66	0,00	22 694,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	1 908 320,00	0,00	1 908 320,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	20 500,00	0,00	20 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	680 000,00	100 000,00	780 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	6 526 374,12	0,00	6 526 374,12
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		9 157 888,78	100 000,00	9 257 888,78

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 037 193,37
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 295 082,15
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 281 500,00		1 281 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 590 000,00		1 590 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	51 000,00	0,00	51 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	21 976,00	0,00	21 976,00
67	Charges spécifiques (9)	30 000,00	31 000,00	61 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	62 000,00	62 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 200 000,00	1 200 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 974 476,00	1 293 000,00	4 267 476,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 267 476,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.



- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	124 748,23	0,00	124 748,23
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 480 785,50	0,00	1 480 785,50
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	100 000,00	100 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		93 000,00	93 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	5 789 021,22	0,00	5 789 021,22
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 200 000,00	1 200 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		7 394 554,95	1 393 000,00	8 787 554,95

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

1 507 527,20

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

10 295 082,15

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	53 000,00		53 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	4 211 775,74		4 211 775,74
75	Autres produits de gestion courante (8)	2 700,26	0,00	2 700,26
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		4 267 476,00	0,00	4 267 476,00

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
 Reçu en préfecture le 28/03/2025
 Publié le  **TOTAL**
 ID : 013-200088474-20250324-2025_28-BF

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			4 267 476,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		9 333 210,59	0,00	0,00	9 257 888,78	9 257 888,78	0,00	9 257 888,78	9 257 888,78
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 010 000,00	0,00	0,00	1 908 320,00	1 908 320,00	0,00	1 908 320,00	1 908 320,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	69 000,00	0,00	0,00	20 500,00	20 500,00	0,00	20 500,00	20 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	840 000,00	0,00	0,00	680 000,00	680 000,00	0,00	680 000,00	680 000,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 919 000,00	0,00	0,00	2 608 820,00	2 608 820,00	0,00	2 608 820,00	2 608 820,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	22 694,66	0,00		22 694,66	22 694,66		22 694,66	22 694,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		22 694,66	0,00	0,00	22 694,66	22 694,66	0,00	22 694,66	22 694,66
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	6 161 515,93	0,00	0,00	6 526 374,12	6 526 374,12	0,00	6 526 374,12	6 526 374,12
Total des dépenses réelles		9 103 210,59	0,00	0,00	9 157 888,78	9 157 888,78	0,00	9 157 888,78	9 157 888,78
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	30 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	200 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'ordre		230 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

1 037 193,37

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
 Reçu en préfecture le 28/03/2025
 Publié le 28/03/2025
 ID : 013-200088474-20250324-2025_28-BF
 Pour information dépenses (RAR N-1 vote)
 Besse Levrault

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								10 295 082,15

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		6 789 837,68	0,00	8 787 554,95	8 787 554,95	8 787 554,95
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 628 000,00	0,00	1 480 785,50	1 480 785,50	1 480 785,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 628 000,00	0,00	1 480 785,50	1 480 785,50	1 480 785,50
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	124 748,23	124 748,23	124 748,23
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	124 748,23	124 748,23	124 748,23
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	3 916 935,68	0,00	5 789 021,22	5 789 021,22	5 789 021,22
Total des recettes réelles		5 544 935,68	0,00	7 394 554,95	7 394 554,95	7 394 554,95
021	Virement de la section de fonctionnement	984 902,00		1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	60 000,00		93 000,00	93 000,00	93 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	200 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre		1 244 902,00		1 393 000,00	1 393 000,00	1 393 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00

Affectation au compte 1068 (8)

1 507 527,20

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
 Reçu en préfecture le 28/03/2025
 Publié le
 ID : 013-200088474-20250324-2025_28-BF
 TOTAL
 (RAR N-1 + Vote)
 Berser
 Levrault

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					10 295 082,15

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		9 333 210,59	0,00	0,00	9 257 888,78	9 257 888,78	0,00	9 257 888,78	9 257 888,78
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 010 000,00	0,00	0,00	1 908 320,00	1 908 320,00	0,00	1 908 320,00	1 908 320,00
2031	Frais d'études	2 010 000,00	0,00		1 900 320,00	1 900 320,00	0,00	1 900 320,00	1 900 320,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	69 000,00	0,00	0,00	20 500,00	20 500,00	0,00	20 500,00	20 500,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
21828	Autres matériels de transport	16 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
21838	Autre matériel informatique	21 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	11 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	21 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	840 000,00	0,00	0,00	680 000,00	680 000,00	0,00	680 000,00	680 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	840 000,00	0,00		680 000,00	680 000,00	0,00	680 000,00	680 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 919 000,00	0,00	0,00	2 608 820,00	2 608 820,00	0,00	2 608 820,00	2 608 820,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	22 694,66	0,00		22 694,66	22 694,66		22 694,66	22 694,66
1641	Emprunts en euros	22 694,66	0,00		22 694,66	22 694,66		22 694,66	22 694,66

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	III = I + II
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		22 694,66	0,00	0,00	22 694,66	22 694,66	0,00	22 694,66	22 694,66
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	6 161 515,93	0,00	0,00	6 526 374,12	6 526 374,12	0,00	6 526 374,12	6 526 374,12
458105	OP5 GEMAPI AUBAGNE LA PENNE	14 008,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458111	ETUDES ET TRAVAUX - DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI	5 206 383,81	0,00		4 040 250,00	4 040 250,00	0,00	4 040 250,00	4 040 250,00
458112	ETUDES ET TRAVAUX - QUASI REGIE	41 124,12	0,00		41 124,12	41 124,12	0,00	41 124,12	41 124,12
458120	ETUDE ET TRAVAUX AUBAGNE CENTRE VILLE	200 000,00	0,00		1 070 000,00	1 070 000,00	0,00	1 070 000,00	1 070 000,00
458121	ETUDES ET TRAVAUX - HORS GEMAPI	700 000,00	0,00		1 375 000,00	1 375 000,00	0,00	1 375 000,00	1 375 000,00
Total des dépenses réelles		9 103 210,59	0,00	0,00	9 157 888,78	9 157 888,78	0,00	9 157 888,78	9 157 888,78
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	30 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	30 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	30 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	200 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	200 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'ordre		230 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

EPAGE HuCA - EPAGE HUVEAUNE COTIERS AYGALADES - BP - 2025

- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le



ID : 013-200088474-20250324-2025_28-BF

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		6 789 837,68	0,00	8 787 554,95	8 787 554,95	8 787 554,95
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 628 000,00	0,00	1 480 785,50	1 480 785,50	1 480 785,50
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	400 000,00	0,00	430 052,00	430 052,00	430 052,00
1322	Subv. non transf. Régions	28 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	500 000,00	0,00	588 573,00	588 573,00	588 573,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	700 000,00	0,00	412 160,50	412 160,50	412 160,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 628 000,00	0,00	1 480 785,50	1 480 785,50	1 480 785,50
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	124 748,23	124 748,23	124 748,23
10222	FCTVA	0,00	0,00	124 748,23	124 748,23	124 748,23
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	124 748,23	124 748,23	124 748,23
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	3 916 935,68	0,00	5 789 021,22	5 789 021,22	5 789 021,22
Total des recettes réelles		5 544 935,68	0,00	7 394 554,95	7 394 554,95	7 394 554,95
021	Virement de la section de fonctionnement	984 902,00		1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	60 000,00		93 000,00	93 000,00	93 000,00
28031	Frais d'études	48 000,00		68 000,00	68 000,00	68 000,00
28033	Frais d'insertion	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	Assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	ID : 013-200088474-20250324-2025_28-BF		III = I + II
281838	Autre matériel informatique	6 000,00		16 000,00	16 000,00			16 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000,00		2 000,00	2 000,00			2 000,00
28188	Autres immo. corporelles	1 000,00		1 000,00	1 000,00			1 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	200 000,00		100 000,00	100 000,00			100 000,00
2031	Frais d'études	100 000,00		50 000,00	50 000,00			50 000,00
2033	Frais d'insertion	100 000,00		50 000,00	50 000,00			50 000,00
Total des recettes d'ordre		1 244 902,00		1 393 000,00	1 393 000,00			1 393 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 657 202,00	0,00	0,00	4 267 476,00	4 267 476,00	0,00	4 267 476,00	4 267 476,00
011	Charges à caractère général (3)	1 082 800,00	0,00	0,00	1 281 500,00	1 281 500,00	0,00	1 281 500,00	1 281 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 390 000,00	0,00		1 590 000,00	1 590 000,00		1 590 000,00	1 590 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	79 500,00	0,00	0,00	51 000,00	51 000,00	0,00	51 000,00	51 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 552 300,00	0,00	0,00	2 922 500,00	2 922 500,00	0,00	2 922 500,00	2 922 500,00
66	Charges financières	30 000,00	0,00		21 976,00	21 976,00		21 976,00	21 976,00
67	Charges spécifiques (3)	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		60 000,00	0,00	0,00	51 976,00	51 976,00		51 976,00	51 976,00
Total des dépenses réelles		2 612 300,00	0,00	0,00	2 974 476,00	2 974 476,00	0,00	2 974 476,00	2 974 476,00
023	Virement à la section d'investissement	984 902,00			1 200 000,00	1 200 000,00		1 200 000,00	1 200 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	60 000,00			93 000,00	93 000,00		93 000,00	93 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 044 902,00			1 293 000,00	1 293 000,00		1 293 000,00	1 293 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

4 267 476,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le



ID : 013-200088474-20250324-2025_28-BF

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****B****RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 657 202,00	0,00	4 267 476,00	4 267 476,00	4 267 476,00
013	Atténuations de charges (2)	20 000,00	0,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	3 603 500,00	0,00	4 211 775,74	4 211 775,74	4 211 775,74
75	Autres produits de gestion courante (2)	2 702,00	0,00	2 700,26	2 700,26	2 700,26
Total des recettes de gestion des services		3 626 202,00	0,00	4 267 476,00	4 267 476,00	4 267 476,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 627 202,00	0,00	4 267 476,00	4 267 476,00	4 267 476,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	30 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		30 000,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)**0,00****Total des recettes de fonctionnement cumulées****4 267 476,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 657 202,00	0,00	0,00	4 267 476,00	4 267 476,00	0,00	4 267 476,00	4 267 476,00
011	Charges à caractère général (4)	1 082 800,00	0,00	0,00	1 281 500,00	1 281 500,00	0,00	1 281 500,00	1 281 500,00
6042	Achats de prestations de services	50 000,00	0,00		90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
60611	Eau et assainissement	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60623	Alimentation	5 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	7 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	3 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
61221	Matériel roulant	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61228	Autres	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	50 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
61351	Matériel roulant	40 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
61358	Autres	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	10 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	10 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	40 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	20 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
6161	Multirisques	10 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
617	Études et recherches	95 000,00	0,00		160 000,00	160 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	20 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6188	Autres frais divers	100,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6228	Divers	635 000,00	0,00		670 000,00	670 000,00	0,00	670 000,00	670 000,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I						
6234	Réceptions	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	9 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6238	Divers	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	4 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	100,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	100,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6288	Autres services extérieurs	8 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	100,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 390 000,00	0,00		1 590 000,00	1 590 000,00		1 590 000,00	1 590 000,00
6218	Autre personnel extérieur	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6331	Versement mobilité	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	25 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	380 000,00	0,00		450 000,00	450 000,00		450 000,00	450 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	30 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
64113	NBI	1 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
64118	Autres indemnités	210 000,00	0,00		210 000,00	210 000,00		210 000,00	210 000,00
64131	Rémunérations	230 000,00	0,00		310 000,00	310 000,00		310 000,00	310 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
64138	Primes et autres indemnités	95 600,00	0,00		105 000,00	105 000,00		105 000,00	105 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	155 000,00	0,00		190 000,00	190 000,00		190 000,00	190 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	130 000,00	0,00		140 000,00	140 000,00		140 000,00	140 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	15 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	40 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	800,00	0,00		800,00	800,00		800,00	800,00
64732	Alloc. chômage versées aux ASSÉDIC	600,00	0,00		600,00	600,00		600,00	600,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00	0,00		2 100,00	2 100,00		2 100,00	2 100,00
6478	Autres charges sociales diverses	60 000,00	0,00		63 000,00	63 000,00		63 000,00	63 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6488	Autres	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	79 500,00	0,00	0,00	51 000,00	51 000,00	0,00	51 000,00	51 000,00
65311	Indemnités de fonction	24 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65316	Frais de représentation du maire	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	25 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65818	Autres	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Pénalités sur marchés	3 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6584	Amendes fiscales et pénales	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65888	Autres	10 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 552 300,00	0,00	0,00	2 922 500,00	2 922 500,00	0,00	2 922 500,00	2 922 500,00
66	Charges financières	30 000,00	0,00		21 976,00	21 976,00		21 976,00	21 976,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	24 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00		18 000,00	18 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 000,00	0,00		976,00	976,00		976,00	976,00
6688	Autres	5 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
67	Charges spécifiques (4)	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		60 000,00	0,00	0,00	51 976,00	51 976,00		51 976,00	51 976,00
Total des dépenses réelles		2 612 300,00	0,00	0,00	2 974 476,00	2 974 476,00	0,00	2 974 476,00	2 974 476,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
023	Virement à la section d'investissement	984 902,00			1 200 000,00	1 200 000,00		1 200 000,00	1 200 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	60 000,00			93 000,00	93 000,00		93 000,00	93 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			31 000,00	31 000,00		31 000,00	31 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	60 000,00			62 000,00	62 000,00		62 000,00	62 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 044 902,00			1 293 000,00	1 293 000,00		1 293 000,00	1 293 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	976,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 657 202,00	0,00	4 267 476,00	4 267 476,00	4 267 476,00
013	Atténuations de charges (3)	20 000,00	0,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	10 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	10 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	3 603 500,00	0,00	4 211 775,74	4 211 775,74	4 211 775,74
744	FCTVA	0,00	0,00	7 889,74	7 889,74	7 889,74
74718	Autres participations Etat	30 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
7472	Participation régions	13 500,00	0,00	10 800,00	10 800,00	10 800,00
74758	Participation autres groupements	3 160 000,00	0,00	3 910 000,00	3 910 000,00	3 910 000,00
747888	Autres	400 000,00	0,00	223 086,00	223 086,00	223 086,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 702,00	0,00	2 700,26	2 700,26	2 700,26
75738	Autres	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7574	Subv. fonc. perso., asso. et orga. privé	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
75888	Autres	1 102,00	0,00	1 100,26	1 100,26	1 100,26
Total des recettes de gestion des services		3 626 202,00	0,00	4 267 476,00	4 267 476,00	4 267 476,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 627 202,00	0,00	4 267 476,00	4 267 476,00	4 267 476,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	30 000,00		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	30 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Voies de financement II	Total III = I + II
		30 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre				0,00	0,00	0,00

Publié le 28/03/2025
 ID : 013-200088474-20250324-2025_28-BF
 Berser Levrault

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					653 240,00									
1641 Emprunts en euros (total)					653 240,00									
0238768 1	BCME-ARKEA	01/10/2010		30/01/2011	334 000,00	F		3,720	3,895		T	C		A-1
0464748	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/11/2019		01/06/2021	138 000,00	V		2,750	2,571		S	C		A-1
A29110QB	CAISSE D EPARGNE	25/01/2012		25/03/2012	181 240,00	F		5,070	5,373		S	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise						
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00											
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					1 700 000,00											
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					1 700 000,00											
Z230499COV	A.M.P. BUDGET ANNEXE GEMAPI	06/03/2023		30/11/2023	1 700 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante				A-1
Total général					2 353 240,00											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		396 756,10					22 694,66	14 751,56	0,00	2 643,25
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		396 756,10					22 694,66	14 751,56	0,00	2 643,25
0238768 1		0,00	A-1	178 133,52	15,75	F		3,895	11 133,32	6 471,26	0,00	1 063,54
0464748		0,00	A-1	115 920,00	20,92	V		2,571	5 520,00	3 149,85	0,00	253,00
A29110QB		0,00	A-1	102 702,58	16,67	F		5,373	6 041,34	5 130,45	0,00	1 326,71
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		1 700 000,00					1 700 000,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		1 700 000,00					1 700 000,00	0,00	0,00	0,00
Z230499COV		0,00	A-1	1 700 000,00	0,83	F		0,000	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 096 756,10					1 722 694,66	14 751,56	0,00	2 643,25

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		14-12-2023
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autre matériel	10	19/12/1996
L	Matériel de bureau et informatique	5	19/12/1996
L	Matériel de transport	10	19/12/1996
L	Mobilier	10	19/12/1996
L	2031 Frais d'études	5	14/12/2023
L	2041511 GFP de rattachement-Biens mobiliers, matériel et études	5	14/12/2023
L	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	10	14/12/2023
L	21828 Autres matériels de transport	5	14/12/2023
L	21838 Autre matériel informatique	5	14/12/2023
L	21848 Autre matériel de bureau et mobilier	5	14/12/2023
L	Autres immobilisations corporelles	5	14/12/2023
L	Autres réseaux	20	14/12/2023
L	Concessions et droits similaires	2	14/12/2023
L	Frais d'étude	5	14/12/2023
L	Frais d'insertion	2	14/12/2023

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45801		Intitulé de l'opération : OP1 PARC DE LA CONFLUENCE AURIOL			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	56 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458101 Dépenses nouvelles (5)	10 476,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458101 Mouvements réels dépenses (5)	46 371,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	56 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	56 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458201 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	5 892,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	50 955,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	56 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45802		Intitulé de l'opération : OP2 GEMAPI AUBAGNE CAMP SARLIER			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	161 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458102 (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458102 Dépenses nouvelles (5)	161 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	161 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	161 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458202 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	85 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	75 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45802		Intitulé de l'opération : OP2 GEMAPI AUBAGNE CAMP SARLIER		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	161 160,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45803		Intitulé de l'opération : OP3 QUASI REGIE PAPI MAMP			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	112 927,68	0,00	0,00	0,00	0,00
458103 (5)	112 927,68	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	112 927,68	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	112 927,68	0,00	0,00	0,00	0,00
458203 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	112 927,68	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	112 927,68	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45804		Intitulé de l'opération : OP4 GEMAPI MARSEILLE HECKEL			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	145 521,06	0,00	0,00	0,00	0,00
458104 (5)	15 954,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458104 Dépenses nouvelles (5)	129 567,06	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	145 521,06	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45804		Intitulé de l'opération : OP4 GEMAPI MARSEILLE HECKEL		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
RECETTES (b)	145 521,06	0,00	0,00	0,00
458204 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	145 521,06	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	145 521,06	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45805		Intitulé de l'opération : OP5 GEMAPI AUBAGNE LA PENNE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458105 Dépenses nouvelles (5)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458205 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45806		Intitulé de l'opération : OP6 GEMAPI AUBAGNE CENTRE VILLE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458106 Dépenses nouvelles (5)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45806		Intitulé de l'opération : OP6 GEMAPI AUBAGNE CENTRE VILLE		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	10 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	10 000,00	0,00	0,00	0,00
458206 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	10 000,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	10 000,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45807		Intitulé de l'opération : OP7 Autre Amenagement GEMApi			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	12 984,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458107 (5)	4 732,80	0,00	0,00	0,00	0,00
458107 Dépenses nouvelles (5)	8 251,20	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	12 984,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	12 984,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458207 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	12 984,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	12 984,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45808		Intitulé de l'opération : OP8 Autre Amenagement gemaPI			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45808		Intitulé de l'opération : OP8 Autre Amenagement gemaPI		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
458108 Dépenses nouvelles (5)	10 000,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	10 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	10 000,00	0,00	0,00	0,00
458208 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	10 000,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	10 000,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45811		Intitulé de l'opération : ETUDES ET TRAVAUX - DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	8 302 524,75	0,00	4 040 250,00	4 040 250,00	
458111 Dépenses nouvelles (5)	2 953 267,07	0,00	4 040 250,00	4 040 250,00	
458111 (5)	5 349 257,68	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	8 302 524,75	0,00	4 040 250,00	4 040 250,00	
RECETTES (b)	5 610 996,15	0,00	3 934 128,22	3 934 128,22	
458211 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	5 610 996,15	0,00	3 934 128,22	3 934 128,22	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	5 610 996,15	0,00	3 934 128,22	3 934 128,22	

N° opération : 45812		Intitulé de l'opération : ETUDES ET TRAVAUX - QUASI REGIE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	

DEPENSES (a)	116 947,92	0,00	41 124,12	41 124,12
458112 Dépenses nouvelles (5)	23 509,92	0,00	41 124,12	41 124,12
458112 (5)	93 438,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	116 947,92	0,00	41 124,12	41 124,12
RECETTES (b)	158 072,04	0,00	0,00	0,00
458212 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	158 072,04	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	158 072,04	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45820	Intitulé de l'opération : ETUDE ET TRAVAUX AUBAGNE CENTRE VILLE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	1 070 000,00	1 070 000,00
458120 Dépenses nouvelles (5)	0,00	0,00	1 070 000,00	1 070 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	1 070 000,00	1 070 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	685 000,00	685 000,00
458220 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	685 000,00	685 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	685 000,00	685 000,00

N° opération : 45821	Intitulé de l'opération : ETUDES ET TRAVAUX - HORS GEMAPI			Date de la délibération : 03/07/2023
----------------------	---	--	--	--------------------------------------

	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nou votés	
--	---	-------------	--------------	--

DEPENSES (a)	130 976,78	0,00	1 375 000,00	1 375 000,00
458121 Dépenses nouvelles (5)	20 269,19	0,00	1 375 000,00	1 375 000,00
458121 (5)	110 707,59	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	130 976,78	0,00	1 375 000,00	1 375 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	1 169 893,00	1 169 893,00
458221 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	1 169 893,00	1 169 893,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	1 169 893,00	1 169 893,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		8,00	0,00	8,00	3,00	3,00	6,00
ADJOINT	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE	A	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
REDACTEUR	B	3,00	0,00	3,00	0,00	2,00	2,00
REDACTEUR PRINCIPAL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		19,00	0,00	19,00	9,00	7,00	16,00
INGENIEUR	A	10,00	0,00	10,00	3,00	5,00	8,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
TECHNICIEN	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
TECHNICIEN PRINCIPAL	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
 Reçu en préfecture le 28/03/2025
 Publié le 28/03/2025
 ID : 013-200088474-20250324-2025_28-BF

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P	AGENTS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		27,00	0,00	27,00	12,00	10,00	22,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ATTACHE	A	ADM		0,00	A	A
INGENIEUR	A	TECH		0,00	A	A
REDACTEUR	B	ADM		0,00	A	A
TECHNICIEN	B	TECH		0,00	A	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-1 037 193,37	-1 037 193,37
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 037 193,37	-1 037 193,37

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	1 507 527,20	1 507 527,20
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 037 193,37	-1 037 193,37
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	470 333,83	470 333,83

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	22 694,66	22 694,66
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 417 748,23	1 417 748,23
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 395 053,57	1 395 053,57

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES****C1.2****DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		22 694,66	I 22 694,66
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		22 694,66	22 694,66
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	22 694,66	22 694,66
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 417 748,23	III 1 417 748,23
Ressources propres externes de l'année (a)		124 748,23	124 748,23
10222	FCTVA	124 748,23	124 748,23
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		1 293 000,00	1 293 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	68 000,00	68 000,00
28033	Frais d'insertion	1 000,00	1 000,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	5 000,00	5 000,00
281838	Autre matériel informatique	16 000,00	16 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000,00	2 000,00
28188	Autres immo. corporelles	1 000,00	1 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 200 000,00	1 200 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 12/03/2025

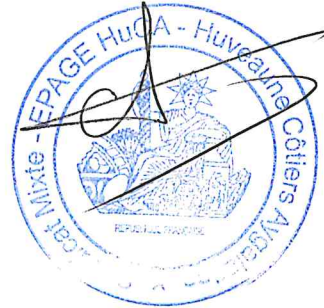
Présenté par Le PRESIDENT (1),

A Aubagne, le 24/03/2025

Délibéré par l'assemblée le Comité syndical(2), réunie en session Ordinaire

A Aubagne, le 24/03/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Comité syndical (2),(3).




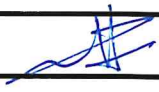
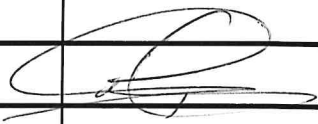


AGOSTINI Pascal	
ARTUPHEL Ollivier	
BAZZUCCHI Nicolas	
BRULEY Laurence	
BURRIAT Christelle	
CAMBESSEDES Henri	
COULOMB Jean-Jacques	
DE CALA Lionel	
DE CANEVA Marc	
DEL GRAZIA Marc	
DERKASPARIAN Francis	
DESTROST Bernard	
EMERY Michèle	
FABRE Claude	
FEDI Alain	
GIBERTI Roland	
GIORGI Jean-Pierre	
GOVERNALE Emmanuel	
HOFFMANN Gilbert	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

ILLAC Michel	
JUSTE Christine	
LAN Michel	
LEONARDIS Jean Marie	
MARTINEZ Jean Marc	
MASSE Alain	
MEBROUK Mohamed	
MEDA Karine	
MIQUELLY Véronique	
MOISE Monique	
MOLINO André	
OLLIVIER Christian	
ORTIZ Joaquim	
PAILLARD Carine	
PAILLARD Olivier	
PATOT Gérard	
PEROTTINO Serge	
POLLUS Alfred	
POURCHIER Claude	
PRIGENT Perrine	
REAULT Didier	
ROUSSET Alain	
SALVO Arlette	
SIMON Laurent	
TROUSSIER Philippe	

Certifié exécutoire par Le PRESIDENT (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/03/2025, et de la publication le 24/03/2025

A Aubagne, le 24/03/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



EPAGE HuCA
 932 AVENUE DE LA FLEURIDE
 13400 Aubagne

Etat des charges rattachées
 EPAGE HUVEAUNE COTIERS AYGALADES - 2 024

17/02/2025 - 14:21:58

N° engagement	Date SF	Désignation	Tiers	Fonction	Montant rattaché	N° engagement N+1
Compte : 6132 - Locations immobilières					9042.06 €	
2024D000011		24 LOYER ET CHARGES LOCATIVES	SCI CAYENNE	731	9042.06 €	2024D000011
Compte : 614 - Charges locatives et de copropriété					3950.00 €	
2024D000011		24 LOYER ET CHARGES LOCATIVES	SCI CAYENNE	731	3950.00 €	2024D000011
Compte : 6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers					72396.45 €	
2024D000043		CONV ISEFCBT17 2024 03 PROJET CITE ARTS DE LA RUE	LIEUX PUBLICS	731	14685.00 €	2024D000043
2024D000039		CONV ISEF CBT17 2024 01 FAIRE COMMUNAUTE ET DEV	BUREAU DES GUIDES	731	26554.50 €	2024D000039
2024D000029		CONV ISEF PAPI1.4 CBT 2023 02 STRAT ACCULTUR RI	BUREAU DES GUIDES	731	2641.50 €	2024D000029
2024D000021		CONV ISEFCBT17 2023 01 JARDIN AQUATIQUE	JARDIN DES CHEMINOTS	731	3000.00 €	2024D000021
2023D000021		CONV ISEF PAPI 1.4 IP 2022 01 STRATEGIE ACCULTUR RI	CPIE COTE PROVENCALE	731	25515.45 €	2023D000021

Le présent état est arrêté à la somme de : 85388.51 €

L'ordonnateur :

Laurent SIMON
 Président de l'EPAGE HuCA
 Huveaune-Côtiers-Aygalades





Assistant de génération des ICNE Date : 17/02/2025 - 10:39
307 - EPAGE HuCA

Exercice	Sens	Budget	Compte	Code et désignation	Fonction	Élément de l'axe 1	Élément de l'axe 2	Montant TTC	
2024	D	01 - EPAG ...	681121	de l'emprunt					2 809,73 €
									2 809,73 €
									2 809,73 €
									2 809,73 €
									2 809,73 €
				042102387 ...	01		1 134,44 €		
				102100 - 1...	01		255,65 €		
				A2911006...	01		1 409,64 €		
2025	D	01 - EPAG ...	681122	de l'emprunt					2 809,73 €
									2 809,73 €
									2 809,73 €
									2 809,73 €
									2 809,73 €
				042102387 ...	01		1 134,44 €		
				102100 - 1...	01		255,65 €		
				A2911006...	01		1 409,64 €		

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE HuCA
Huveaune-Côtiers-Aygalades



DÉPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aigalades

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 24 Mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 13

Nombre de Procurations : 4

Nombre de Votants : 17

PRÉSENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Monique MOISE, Messieurs Pascal AGOSTINI, Ollivier ARTUPHEL, Marc DE CANEVA, Claude FABRE, Jean-Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Christian OLLIVIER, Didier RÉAULT et Laurent SIMON

POUVOIRS : M. André MOLINO à M. Christian OLLIVIER, M. Serge PEROTTINO à M. Pascal AGOSTINI, M. Michel ILLAC à M. Didier RÉAULT, M. Roland GIBERTI à M. Laurent SIMON

DÉLIBÉRATION N°5

OBJET : Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité pour l'année 2025

Monsieur Laurent SIMON, Président, rapporte

L'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Différents évènements organisés par l'EPAGE HuCA, notamment les 10 ans de l'opération **Rivières Propres 2025**, et des évènements en lien entre autres avec l'inauguration d'espaces publics suite à une période de travaux, nous amènent à envisager un recrutement temporaire.

Concernant spécifiquement Rivières Propres :

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°5

1

En réponse à la problématique de terrain très forte à laquelle nos cours d'eau sont confrontés, au croisement de la stratégie ISEF (information sensibilisation éducation formation) et du plan déchets, l'EPAGE HuCA pilote annuellement l'opération « Rivières Propres » (anciennement "Huveaune Propre"), dont la 10ème édition est

prévue à l'automne 2025. Cette opération d'envergure s'étend à l'ensemble de notre territoire et fédère ainsi les acteurs souhaitant contribuer à une meilleure qualité des milieux naturels et se réapproprier leurs rivières.

Elle porte pour objectifs multiples autant la sensibilisation des publics que la propreté ponctuelle des cours d'eau et le suivi dans le temps de la problématique. L'EPAGE HuCA fait de cette opération une opportunité de rassembler la diversité d'acteurs, citoyens, riverains, élus, entreprises, jeunes, associations. En 2024 ce sont 35 km de cours d'eau qui fait l'objet de 48 ramassages, par plus de 2 000 volontaires au travers de 48 ramassages (500 participants en 2016). Le travail de coordination pour l'organisation de cet évènement est conséquent : préparation du terrain, lien avec les services métropolitains en charge des déchets, accompagnement des structures volontaires, appui des communes proposant des opérations pour le grand public, fourniture du matériel, formation à la sécurité et aux messages pédagogiques à associer, mise en place de la caractérisation et de la capitalisation des données, communication, valorisation, établissement d'un bilan, etc. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité, et ces dernières années ont impliqué un accompagnement complémentaire des pôles impliqués pour cet évènement, via un stage ou CDD.

Aussi, l'EPAGE HuCA est amené à prévoir le recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité suivant les modalités précisées ci-après.

LE CONSEIL SYNDICAL,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Laurent SIMON, Président,

VUS

- L'article L. 332-23 2° du Code Général De La Fonction Publique,
- Les documents constitutifs du plan déchets HuCA inscrit au Contrat de Baie de la terre à la mer,
- L'arrêté inter préfectoral du 15 septembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune-Côtiers-Ayalades (EPAGE HuCA),
- La délibération n°1 du 1er février 2023 concernant l'approbation de la phase transitoire de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et du programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage EPAGE HuCA,
- La délibération n°1 du 28 février 2025 concernant le rapport d'orientation budgétaire 2025,
- La délibération n°4 du 24 mars 2025 concernant l'adoption du Budget Primitif 2025.

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°5

2

CONSIDÉRANT

- Que l'opération « Rivières Propres » aura lieu pour sa 10ème édition à l'automne 2025 dans une continuité de dynamique et d'investissement de l'EPAGE HuCA en tant que pilote et coordinateur,
- Que d'autres évènements fédérateurs et constituant l'opportunité de sensibiliser les publics aux enjeux de l'eau
- La sollicitation de certains de nos partenaires pour contribuer à des programmations, et notamment en 2025 de la Métropole, pour l'évènement "Marseille, Capital Bleu"

DÉLIBÈRE,

ARTICLE 1 : AUTORISER la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité pour l'année 2025, relevant du grade de rédacteur territorial pour effectuer les missions d'animateur évènementiel, pour une durée hebdomadaire de travail égale à un temps complet, à compter du mois d'avril 2025 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

ARTICLE 2 : La rémunération sera fixée par référence à la catégorie concernée à laquelle s'ajoutent les suppléments et régime indemnitaire en vigueur et tels que prévus au budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE
Huveaune Côtiers Aygaldes

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°5

3

DÉPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygaldes

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 24 Mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 13

Nombre de Procurations : 4

Nombre de Votants : 17

PRÉSENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Monique MOISE, Messieurs Pascal AGOSTINI, Ollivier ARTUPHEL, Marc DE CANEVA, Claude FABRE, Jean-Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Christian OLLIVIER, Didier RÉAULT et Laurent SIMON

POUVOIRS : M. André MOLINO à M. Christian OLLIVIER, M. Serge PEROTTINO à M. Pascal AGOSTINI, M. Michel ILLAC à M. Didier RÉAULT, M. Roland GIBERTI à M. Laurent SIMON

DÉLIBÉRATION N°6

OBJET : Ressources humaines - Ouverture de postes, recrutements et actualisation du tableau des effectifs

Monsieur Laurent SIMON, Président, rapporte

Afin de répondre à son objet statutaire et de mener à bien l'ensemble des missions qui lui incombe, en termes de définition des stratégies à l'échelle des bassins versants de son territoire, d'animation et de coordination, mais aussi du fait de sa forte vocation opérationnelle à l'appui des études et travaux qu'il porte, l'EPAGE HuCA doit mettre en œuvre des moyens humains adaptés, en matière d'effectifs et d'organisation associée.

L'EPAGE HuCA poursuit son évolution sur un territoire élargi, à l'appui de programmes d'action pluriannuels (notamment les suites du Contrat de rivière et la phase 2 du PAPI), constituant la visibilité sur les missions à mettre en œuvre en réponses aux réglementations européennes et aux enjeux locaux.

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°6

1

Tout au long de ses différentes phases d'extension et de développement de sa feuille de route, l'EPAGE HuCA a su étoffer son équipe en conséquence et doit poursuivre la mise en place de moyens humains nécessaire à l'exercice de ses missions.

LE CONSEIL SYNDICAL,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Laurent SIMON, Président,

VUS

- La loi n°83 -634 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- La loi n°94-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique Territoriale,
- Le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif à l'application de ces dispositions aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux,
- La délibération du SMBVH n°1 du 10 décembre 2020 portant approbation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des bassins versants de l'Huveaune et des Aygaldes, et des actions à maîtrise d'ouvrage du SMBVH,
- La délibération MET 20/17030/CM de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 17 décembre 2020 portant approbation du produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour les années 2021-2024, et son annexe « tableau programme d'actions GEMAPI 2021-2024 »,
- La délibération n° 2022-02 du 4 juillet 2022 portant approbation de l'avenant n°1 au Programme d'Actions de Prévention des Inondations des bassins versants de l'Huveaune et des Aygaldes
- L'arrêté préfectoral du 15 septembre 2022 relatif à l'entrée en vigueur des statuts de l'EPAGE HuCA,
- La délibération n° 2023-04 du 3 juillet 2023 portant approbation de l'avenant n°2 au Programme d'Actions de Prévention des Inondations des bassins versants de l'Huveaune et des Aygaldes,
- La délibération n° 2023-01 du 1er février 2023 de l'EPAGE HuCA portant approbation de la phase transitoire de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et du programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage EPAGE HuCA,
- La délibération n°14 du 14 décembre 2023 portant sur les ressources humaines et l'actualisation des effectifs,
- La délibération n°1 du 28 février 2025 concernant le rapport d'orientation budgétaire 2025,
- La délibération n°4 du 24 mars 2025 concernant l'adoption du Budget Primitif 2025.

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°6

2

CONSIDÉRANT

- La nécessité de poursuivre la réponse engagée aux enjeux relatifs aux inondations et aux milieux aquatiques sur le périmètre de l'EPAGE HuCA et à l'ensemble des sujets entrants dans le champ de la gestion intégrée des enjeux de l'eau par bassin versant,
- Que l'EPAGE HuCA est porteur ou co-porteur de plusieurs dispositifs contractuels, notamment le Contrat de Rivière et ses suites via le Contrat de Baie, ainsi que le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations),
- La forte vocation opérationnelle de l'EPAGE HuCA et les enjeux très forts en termes de GEMAPI et de sujet associés sur le territoire,
- La convention pluriannuelle de délégation de compétence avec la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- Les dispositifs financiers d'attribution de subventions auxquels l'EPAGE HuCA est éligible, notamment dans le cadre des suites du Contrat de Rivière et dans le cadre du PAPI,
- Qu'il convient d'actualiser le tableau des effectifs.

DÉLIBÈRE,

ARTICLE 1 : CRÉER pour la filière technique un poste de catégorie A ingénieur,

ARTICLE 2 : CRÉER pour la filière administrative un poste de catégorie A attaché,

ARTICLE 3 : SUPPRIMER pour la filière administrative un poste de catégorie C adjoint administratif,

ARTICLE 4 : CRÉER pour la filière administrative un poste de catégorie B rédacteur,

ARTICLE 5 : FINANCER les dépenses correspondantes par des crédits prévus à cet effet au budget,

ARTICLE 6 : ACTUALISER le tableau des effectifs de l'EPAGE HuCA présenté en annexe 1,

ARTICLE 7 : AUTORISER le Président de l'EPAGE HuCA à engager les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°6

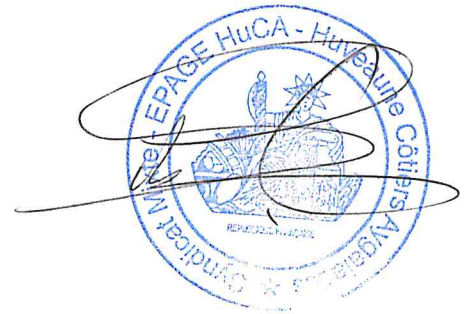
3

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE
Huveaune Côtiers Ayalades

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°6

4

ANNEXE 1

Postes ouverts	Situation avant le 24/03/2025	Situation après le 24/03/2025	Pourvus au 24/03/2025
Catégorie A			
Filière Technique	13	14	12
Ingénieur principal	4	4	4
Ingénieur	9	10	8
Filière Administrative	1	2	1
Attaché	1	2	1
Catégorie B			
Filière Technique	5	5	4
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	2	2	2
Technicien	2	2	2
Filière Administrative	3	4	3
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	0	0	0
Rédacteur	2	3	2
Catégorie C			
Filière Administrative	3	2	2
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	0	0	0
Adjoint administratif	2	1	1
Effectif total	25	27	22

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°6

DÉPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygaldes

SÉANCE DU 24 Mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 13

Nombre de Procurations : 4

Nombre de Votants : 17

PRÉSENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Monique MOISE, Messieurs Pascal AGOSTINI, Ollivier ARTUPHEL, Marc DE CANEVA, Claude FABRE, Jean-Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Christian OLLIVIER, Didier RÉAULT et Laurent SIMON

POUVOIRS : M. André MOLINO à M. Christian OLLIVIER, M. Serge PEROTTINO à M. Pascal AGOSTINI, M. Michel ILLAC à M. Didier RÉAULT, M. Roland GIBERTI à M. Laurent SIMON

DÉLIBÉRATION N°7

OBJET : Approbation de l'avenant à mi-parcours du PAPI HuCA (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) et de l'engagement des actions à maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE HuCA

Monsieur Laurent SIMON, Président, rappelle,

Dans le cadre de ses missions statutaires, l'EPAGE HuCA est porteur d'un Plan d'Actions de Prévention des Inondations sur les bassins versants de l'Huveaune, des Aygaldes et des Côtiers Est et Ouest (de Fos-sur-Mer à la Ciotat), en partenariat avec la Métropole Aix-Marseille-Provence. Une concertation importante est organisée autour de la mise en œuvre d'un tel programme d'actions permettant de façon exclusive l'obtention du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRM) par l'État. L'outil PAPI permet de porter une dynamique commune des acteurs du territoire sur le large champ de la prévention des inondations. Il est organisé en sept axes d'intervention tels que définis dans le cahier des charges national.

Depuis la signature du PAPI (historiquement « Huveaune-Aygaldes ») par l'ensemble des parties prenantes le 29 juin 2021, des modifications ont été apportées à la convention initiale par un premier avenant en janvier 2023, puis par un deuxième en décembre 2023. Ces deux avenants ont notamment

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°7

1

permis la modification et l'ajout d'actions, ainsi que l'extension du périmètre du PAPI à l'ensemble du territoire HuCA.

Le PAPI HuCA arrive aujourd'hui en fin de la phase 1 (2021-2024). La réalisation d'un bilan technique et financier à mi-parcours est en cours de finalisation. De nouvelles modifications s'avèrent nécessaires pour la phase 2 (2025-2028) et font l'objet de l'élaboration d'un troisième avenant. La stratégie de prévention du risque formalisée initialement dans le cadre de ce PAPI reste néanmoins la même pour nos bassins versants, et est confortée pour la mise en œuvre de cette seconde phase.

MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR L'AVENANT N°3

Dans le cadre de ce troisième avenant, l'EPAGE HuCA ainsi que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaitent modifier la convention initiale modifiée par l'avenant 1 et l'avenant 2 sur les points présentés ci-dessous.

1. Le prolongement de la durée du PAPI d'une année

Les actions prévues dans l'avenant 3, en particulier les actions travaux, nécessitent le prolongement de la durée du PAPI d'une année supplémentaire. Ainsi, le montant de l'action 0-1 relative à l'animation et au suivi de la démarche PAPI portée par l'EPAGE HuCA est augmenté afin d'intégrer cette année supplémentaire : de juin 2027 à juin 2028.

2. La modification de fiches actions existantes

La modification des fiches actions implique des rehausses de montants et/ou des compléments dans la description des actions (objectifs, modalités de mise en œuvre etc.), ainsi que la suppression d'une fiche action (6.1).

- Les fiches relatives aux actions suivantes à maîtrise d'ouvrage de **l'EPAGE HuCA** sont modifiées par l'avenant n°3 :
 - Action 0-3 relative à la réalisation des bilans à mi-parcours et en fin de PAPI, afin d'avoir un appui au montage du prochain PAPI HuCA ;
 - Action 1-3 relative à l'élaboration d'une stratégie d'acculturation au risque inondation, afin d'étendre l'étude de perception du risque aux côtiers, d'avoir une méthodologie d'enquête plus ambitieuse et poursuivre l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage permettant le pilotage de la stratégie ISEF ;
 - Action 1-5 relative à la communication associée au déploiement du PAPI, afin de poursuivre et de développer ce volet essentiel dans le cadre de l'acculturation au risque inondation notamment ;
 - Action 1-7 relative au recensement et à la pose de repères de crue, afin de permettre la pose d'un nombre de macarons plus important ;
 - Action 1-11 relative à la capitalisation de retours d'expériences post-crue et épisodes pluvieux, afin de permettre leur augmentation, du fait d'un nombre important d'évènements pluvieux sur territoire en première phase ;

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°7

2

- Actions 5.5 et 5.5.B relative à la réalisation de campagnes de réduction de la vulnérabilité des établissements stratégiques ou sensibles, afin de réhausser le nombre de diagnostics de vulnérabilité, accompagner la réalisation des travaux et la mise en place de plans d'actions ;
- Action 6-1 relative aux travaux d'aménagement de l'Huveaune entre Aubagne et la Penne-sur-Huveaune par traitement des points de débordement : suppression de cette fiche action suite à l'évolution du projet initial vers des nouveaux travaux complexes et au positionnement de la ville d'Aubagne sur ce projet ;
- Actions 6.11 relative à la prévention de l'aléa inondation par ruissellement par des méthodes douces, afin d'y intégrer des levés topographiques qui s'avèrent plus importants que prévus initialement ;
- La modification des fiches actions à maîtrise d'ouvrage de la **Métropole-Aix-Marseille-Provence** :
 - Actions 2-2 et 2-3 relatives à la mise en place d'une surveillance de l'aléa ruissellement et à l'instrumentation des cours d'eau non suivis (en complémentarité au réseau vigicrues de l'État), afin d'apporter des précisions dans la description des actions ;
 - Action 3-3 relative à l'élaboration des PCS, afin de mentionner le travail sur les PICS ;
 - Actions 4-2, 4-4 et 4-5 relative à l'accompagnement de l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement afin de mettre à jour le contenu des fiches actions ;
 - Action 4-3 relative à la mise en réseau des acteurs de l'urbanisme et du grand cycle de l'eau afin de supprimer la sous-action relative à la fabrique de l'eau, en lien avec une indisponibilité du foncier ;

3. L'ajout de nouvelles fiches actions

Faisant suite à des études préalables, à des réflexions ou des propositions, il est pertinent d'ajouter de nouvelles fiches-actions en seconde phase du PAPI, aussi il est proposé par l'avenant n°3 :

- L'ajout de nouvelles fiches actions à maîtrise d'ouvrage de **l'EPAGE HuCA** :
 - Action 1-17 relative à la mise en œuvre du parcours pédagogique HuCA, permettant de poursuivre cette démarche sur l'ensemble du territoire ;
 - Action 1-14 relative à l'élaboration de schémas directeur GEMAPI sur le périmètre du PAPI ;
 - Actions 6-12, 6-13, 6-14 relative à l'étude de zones d'expansions de crues et d'un espace de bon fonctionnement : ces nouvelles fiches actions permettront d'approfondir sur certains secteurs des éléments abordés dans l'étude ZEC (zones d'expansion de crues) Huveaune-Aygaldades (4-1,6-8, 6-10) ;
 - Actions 6-15, 6-16 et 6-19 relatives à la réalisation de travaux GEMAPI sur le Merlançon (La Destrousse et La Bouilladisse) et le Jarret (secteurs Stanquin et de la Grave, Marseille et Plan-de-Cuques), ces travaux font suite à des études qui ont été menées dans le cadre du PAPI et hors PAPI ;
 - Actions 6-18 relative à la réduction de l'aléa inondation au droit du quartier des Bastides à Martigues, ces travaux faisant suite à une étude menée hors PAPI entre 2022 et 2024 ;

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°7

3

- Action 6-20 relative à la réalisation d'une étude complémentaire de réduction de l'aléa au droit de l'hippodrome de Pont de Vivaux à Marseille afin d'approfondir les scénarios envisagés dans la première étude (6.4) ;
- l'ajout de nouvelles fiches actions à maîtrise d'ouvrage de la **Métropole-Aix-Marseille-Provence** :
 - Action 1-15 relative à l'élaboration de retours d'expérience post inondation ;
 - Action 1-16 sur la caractérisation de l'aléa submersion marine ;
 - Action 4-6 relative aux études d'aménagement hydrauliques et urbains pour le renouvellement urbain durable et résilient de la Capelette à Marseille dans le cadre des suites opérationnelles du concours d'idées AMITER porté par l'État ;
- L'ajout d'une nouvelle fiche action à maîtrise d'ouvrage de **l'Établissement Public d'Aménagement EUROMEDITERRANÉE**, suite aux démarches déjà engagées depuis plusieurs années sur cet ambitieux projet d'aménagement à Marseille sur le bassin des Aygaldades :
 - Action 6-17 relative à l'aménagement du parc des Aygaldades et du ruisseau des Lions ;

La modification et l'élaboration de ces fiches actions est menée en articulation étroite avec l'élaboration du Contrat de Baie « deuxième vague, de la terre à la mer ». Ainsi un certain nombre de d'actions (« GEMAPI ») seront inscrites en même temps au PAPI et au Contrat de Baie.

LES IMPLICATIONS FINANCIÈRES DE L'AVENANT N°3

17 fiches actions sont modifiées par l'avenant N°3 et 14 fiches actions sont ajoutées, pour un montant prévisionnel de + 39 999 000 euros par rapport à l'avenant n°2.

Ainsi le montant global du PAPI après avenant 3 est de 58,5M€. Pour mémoire, lors de sa labellisation le PAPI présentait un montant de 14,9M€.

Pour les actions à maîtrise d'ouvrage HuCA, la modification des fiches actions concernées implique une évolution globale du plan de financement du PAPI, présentée ci-après :

	Suite à l'avenant n° 2		Avenant n° 3		Plus-value issue de l'avenant n° 3
	Montant	Taux	Montant	Taux	
EPAGE HuCA	2 557 600,00 €	23 %	4 402 900,00 €	25 %	1 845 300,00 €
ÉTAT	5 017 400,00 €	46 %	8 340 400,00 €	47 %	3 323 000,00 €
Autres	3 354 100,00 €	31 %	4 884 800,00 €	28 %	1 530 700,00 €
Total	10 929 100,00 €		17 628 100,00 €		6 699 000,00 €

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°7

4

La répartition et l'affichage des co-financements entre l'Agence de l'eau et la Région sont en cours de finalisation (ils sont intégrés dans « autres »). Ces structures s'engagent à participer au financement des actions comme précisé dans les différentes fiches actions en fonction de leurs modalités d'intervention à la date de demande de subvention. Les actions financées par l'Agence de l'eau sont aussi inscrites au Contrat de Baie en cours d'élaboration.

La participation du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône est prise en compte dans l'avenant 2 du PAPI mais pas dans l'avenant 3, celui-ci ne s'étant pas positionné à ce jour. En cas de participation effective du Département, la part d'autofinancement supporté par l'EPAGE HuCA sera revue à la baisse.

La Métropole participe au PAPI HuCA au titre de la maîtrise d'ouvrage des actions qu'elle porte, du financement d'autres actions ou établissements, et notamment l'EPAGE HuCA par le biais de la contribution statutaire et de la contribution de la délégation de compétence GEMAPI.

SUITES DE LA PROCÉDURE DE VALIDATION DE L'AVENANT N°3 AU PAPI

Un comité de pilotage du PAPI est programmé le 7 avril 2025, lors duquel le contenu de l'avenant 3 sera présenté dans sa globalité pour approbation par l'ensemble des partenaires.

Une lettre d'intention signée par le Président de l'EPAGE HuCA permettra d'intégrer d'éventuels derniers ajustements nécessaires.

Le dossier d'avenant n°3 fera l'objet d'un dépôt par les co-porteurs auprès des services de l'État en vue d'une labellisation courant 2026 par le comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée.

L'avancement de ce travail conséquent sur la seconde phase du PAPI et l'avenant n°3 qui y est associé invite à prendre la délibération ci-après.

LE CONSEIL SYNDICAL,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Laurent SIMON, Président,

VUS

- La délibération n°2 du 6 octobre 2016 d'engagement de la démarche PAPI,
- La délibération n°4 du 5 décembre 2019 portant approbation de la mise en œuvre du Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur les bassins versants de l'Huveaune et des Ayalades en co-portage avec la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°7

5

- Le dépôt, pour instruction des services de l'État, le 31 janvier 2020, par la Métropole Aix-Marseille-Provence et le SMBVH, d'un dossier de PAPI complet sur les bassins versants de l'Huveaune et des Aygaldes et les lettres d'engagement qui y sont annexées,
- La délibération n°2020-14 du 9 octobre 2020 du Comité d'Agrément du Bassin Rhône-Méditerranée émettant un avis favorable, assorti de recommandations et de rappels, sur le PAPI des bassins versants de l'Huveaune et des Aygaldes,
- La délibération n° 2022-02 du 4 juillet 2022 portant approbation de l'avenant n°1 au Programme d'Actions de Prévention des Inondations des bassins versants de l'Huveaune et des Aygaldes,
- L'arrêté inter préfectoral du 15 septembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassins Versant de l'Huveaune (SMBVH) en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune-Côtiers-Aygaldes (HuCA),
- La convention de délégation de compétence GEMAPI avec la Métropole Aix-Marseille-Provence n°22-0874 approuvée par la délibération 1 du 4 juillet 2022,
- La délibération n° 2023-04 du 3 juillet 2023 portant approbation de l'avenant n°2 au Programme d'Actions de Prévention des Inondations des bassins versants de l'Huveaune et des Aygaldes,
- La délibération n°1 du 28 février 2025 concernant le rapport d'orientation budgétaire 2025,
- La délibération n°4 du 24 mars 2025 concernant l'adoption du Budget Primitif 2025.

CONSIDÉRANT

- Le contenu de la SLGRI, approuvée en février 2017, à décliner opérationnellement à l'échelle du Territoire à Risque Important d'inondation Marseille-Aubagne,
- La nécessité de poursuivre la réponse engagée aux enjeux relatifs aux inondations et aux milieux aquatiques sur le périmètre de l'EPAGE HuCA et à l'ensemble des sujets entrants dans le champ de la gestion intégrée des enjeux de l'eau par bassin versant,
- La légitimité de l'EPAGE HuCA au vu de ses compétences et statuts, de piloter le volet inondation de la gestion concertée à l'échelle des bassins versants de l'Huveaune, des Aygaldes, des Côtiers Est et des Côtiers Ouest,
- La concertation animée par notre EPAGE à l'échelle de ces bassins versants, appuyée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, avec les partenaires techniques et financiers de la démarche PAPI,

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°7

6

- La nécessité d'allouer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique de l'EPAGE et de ses membres,
- La vulnérabilité du territoire face au risque inondation et la nécessité d'accompagner dans la meilleure dynamique possible le renforcement de sa prévention et de sa gestion,
- La feuille de route de l'EPAGE HuCA pour les années à venir
- La tenue de différentes réunions de concertations sur les modifications de l'avenant 3 : groupes de travail, ateliers, échanges bi-partites, COPIL et COTECH de différentes actions et le comité technique du PAPI du 11 mars 2025.

DÉLIBÈRE,

ARTICLE PREMIER : APPROUVE l'avenant n°3 au Programme d'Actions de Prévention des Inondations des bassins versants de l'Huveaune, des Aigalades et des Côtiers Est et Ouest tel que présenté dans la présente délibération,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président de l'EPAGE HuCA ou son représentant à signer la lettre d'intention de l'avenant 3 du Programme d'Actions de Prévention des Inondations des bassins versants de l'Huveaune, des Aigalades et des Côtiers et à y intégrer les conclusions du Comité de Pilotage du 7 avril 2025,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président de l'EPAGE HuCA à signer le dit avenant n°3,

ARTICLE 4 : AUTORISE Le Président de l'EPAGE HuCA ou son représentant à déposer, en co-portage avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, un dossier de demande de labellisation de l'avenant n°3 du PAPI,

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président de l'EPAGE HuCA ou son représentant à engager l'EPAGE HuCA sur le portage des actions sous sa maîtrise d'ouvrage,

ARTICLE 6 : AUTORISE le Président, sur toute la durée du PAPI, à déposer les dossiers de demande de subvention relatifs à la mise en œuvre de l'avenant auprès des partenaires financiers des dites actions que sont notamment l'État via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs et le Fond Vert, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

ARTICLE 7 : les crédits nécessaires au déploiement des actions du PAPI seront inscrits annuellement au budget de l'EPAGE HuCA.

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°7

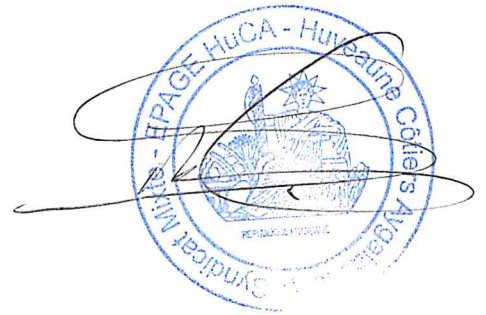
7

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE
Huveaune Côtiers Ayalades

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°7

8

**DÉPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône**

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygaldes

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 24 Mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 13

Nombre de Procurations : 4

Nombre de Votants : 17

PRÉSENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Monique MOISE, Messieurs Pascal AGOSTINI, Ollivier ARTUPHEL, Marc DE CANEVA, Claude FABRE, Jean-Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Christian OLLIVIER, Didier RÉAULT et Laurent SIMON

POUVOIRS : M. André MOLINO à M. Christian OLLIVIER, M. Serge PEROTTINO à M. Pascal AGOSTINI, M. Michel ILLAC à M. Didier RÉAULT, M. Roland GIBERTI à M. Laurent SIMON

DÉLIBÉRATION N°8

OBJET : CONV – Projet de revitalisation de l'Huveaune et de sa biodiversité en centre-ville d'Aubagne - Approbation de l'évolution financière du volet « complémentaire à la GEMAPI et aménagement de l'espace public » - avenant n°1 à la convention de TMO

Monsieur Didier REAULT, Vice-Président, rappelle

L'EPAGE HuCA porte en partenariat avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune d'Aubagne un projet de revitalisation du fleuve et de sa biodiversité au Parc de l'Huveaune à Aubagne. Pour rappel, les aménagements à mener sur la zone consistent à :

- Revitaliser, valoriser les berges et redonner au cours d'eau sa fonctionnalité écologique ;
- Redonner de l'espace au fleuve, en reconstituant sa ripisylve ;
- Aménager un parc de centre-ville maintenant les activités sportives actuelles, offrant des espaces de promenades « vertes », de cheminements doux et de détente au bord de l'Huveaune ;
- Diminuer la vulnérabilité aux inondations des riverains du secteur concerné.

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°8

1

Au titre de ses compétences en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations, l'EPAGE HuCA est maître d'ouvrage des travaux à l'appui d'une convention de délégation de compétence "pour l'aménagement des cours d'eau et des bassins versants de l'Huveaune, des Aygaldades des côtiers, la défense contre les inondations et contre la mer, la protection et la restauration des milieux aquatiques", conclue avec la Métropole Aix-Marseille-Provence approuvée par délibération du 30/06/2022 de la Métropole et par délibération du 04/07/2022 de l'EPAGE.

La Ville d'Aubagne est quant à elle, compétente à réaliser des aménagements de type voie verte relevant de la compétence voirie, ainsi que les autres aménagements de l'espace public.

Le projet s'inscrivant dans une démarche d'aménagement global et transversal, il a été convenu que l'EPAGE HuCA assurerait la maîtrise d'ouvrage globale des travaux. Ainsi, la maîtrise d'ouvrage du volet « complémentaire à la GEMAPI et aménagement de l'espace public » du projet lui a été transférée afin de garantir une coordination efficace et cohérente de l'ensemble des interventions.

À cet effet, une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été signée avec la ville d'Aubagne le 24 juillet 2023. Cet accord permet à l'EPAGE HuCA de porter la réalisation des travaux « complémentaire à la GEMAPI et aménagement de l'espace public » prévus dans le cadre de l'aménagement des abords de l'Huveaune.

Suite à un blocage des travaux par des collectifs de citoyens aubagnais, l'EPAGE HuCA a relancé une concertation qui a permis d'ajuster le périmètre d'intervention. Il a ainsi été décidé de réaliser dans un premier temps les travaux sur la partie amont du parc, sur un linéaire de 300 mètres linéaires. De plus, il a été intégré au programme de travaux l'aménagement paysager du bassin de la botte un ouvrage initialement impacté par les travaux avant cette phase de concertation, en lien avec une meilleure infiltration de l'eau et la mise en œuvre de plantations,

En conséquence, les montants prévisionnels des travaux ont été ajustés et le plan de financement a été réévalué.

Ces modifications amènent à l'élaboration d'un avenant portant sur l'évolution du programme de travaux et du volet financier (projet annexé à la présente délibération).

LE CONSEIL SYNDICAL,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Didier REAULT, Vice-Président,

VUS

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°8

2

- L'arrêté inter-préfectoral du 15 septembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune Côtiers Ayalades (EPAGE HuCA),
- La convention de délégation de compétence GEMAPI avec la Métropole Aix Marseille Provence n°22-0874 approuvée par délibération n°1 du 4 juillet 2022,
- La délibération n°2 du 3 juillet 2023 : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Ville d'Aubagne pour la réalisation du volet relatif à l'aménagement de l'espace public dans le cadre des travaux de restauration et de réduction du risque inondation au centre-ville d'Aubagne,
- La convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Ville d'Aubagne pour la réalisation du volet relatif à l'aménagement de l'espace public dans le cadre des travaux de restauration et de réduction du risque inondation au centre-ville d'Aubagne en date du 24 juillet 2023,
- La délibération n°1 du 2 juillet 2024 Parc de l'Huveaune à Aubagne - projet de revitalisation du fleuve et de sa biodiversité : validation du programme de travaux et dépôt des dossiers réglementaires,
- La délibération n°1 du 28 février 2025 concernant le rapport d'orientation budgétaire 2025,
- La délibération n°4 du 24 mars 2025 concernant l'adoption du Budget Primitif 2025.

CONSIDÉRANT

- L'opportunité et la pertinence de réaliser l'ensemble des travaux dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique,
- Les missions et compétences de chaque partie,
- La redéfinition du périmètre d'intervention du projet, issue d'une nouvelle phase de concertation, conduisant à une réévaluation du montant des travaux et du plan de financement.

DÉLIBÈRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE les principes énoncés ci-dessus en lien avec l'évolution du programme et du montant de travaux.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de coopération et de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la ville d'Aubagne et l'EPAGE HuCA, annexé à la présente délibération, et tout document s'y référant, définissant les modalités de mise en œuvre des grands principes ci-dessus et toute convention complémentaire nécessaire.

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°8

3

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président de l'EPAGE HuCA à signer l'avenant n°1.

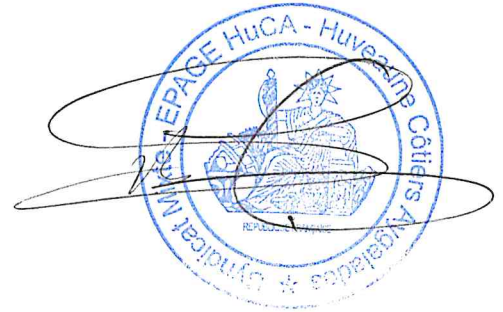
ARTICLE 4 : CONFIRME que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'EPAGE.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE
Huveaune Côtiers Ayalades

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°8

4



CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE EN VUE DE LA REALISATION DES TRAVAUX DE REVITALISATION DU FLEUVE ET DE SA BIODIVERSITE AU PARC DE L'HUVEAUNE

AVENANT N°1

ENTRE :

La commune d'Aubagne, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Gérard GAZAY, dont le siège se situe au 7 boulevard Jean Jaurès – 13400 Aubagne et agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal du....., ci-après dénommée « la Ville d'Aubagne ».

ET

L'EPAGE Huveaune Côtiers Ayalades (HuCA) représenté par son président en exercice, Laurent SIMON, dont le siège se situe au 932 avenue de la Fleuride - ZI des Paluds – 13400 Aubagne et agissant en vertu d'une délibération du conseil syndical....., ci-après désigné « l'EPAGE » ou « le maitre d'ouvrage ».

EXPOSE DES MOTIFS

Une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la ville d'Aubagne et l'EPAGE HuCA, portant sur la réalisation des aménagements qualifiés de "complémentaires à la GEMAPI et à l'aménagement de l'espace public", a été approuvée en date du 24 juillet 2023.

En vue de la mise en œuvre des travaux, une actualisation financière est nécessaire sur la base du programme d'aménagement arrêté.

Ces éléments ont été validés entre l'EPAGE et la ville d'Aubagne via les différentes directions compétentes sur les sujets concernés et sont intégrés au présent avenant.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1ER : OBJET DE L'AVENANT

Pour rappel, l'opération concernée par la convention initiale porte sur la réalisation du projet décrit dans l'« EXPOSE DES MOTIFS » de la convention initiale.

Cet avenant a plus précisément pour objet :

- D'acter le programme de travaux ;
- Ajuster le montant des travaux en fonction de l'offre financière de l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 2 : DUREE

Les dispositions du présent article sont inchangées.

ARTICLE 3 : GOUVERNANCE

Les dispositions du présent article sont inchangées.

ARTICLE 4 - ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE – MISSIONS DU MAITRE D'OUVRAGE

Les dispositions du présent article sont inchangées.

ARTICLE 5- DEFINITION DU PROJET ET ELABORATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX

Est ajouté le paragraphe suivant relatif à la définition du projet et l'élaboration du programme de travaux :

En 2023, suite à un blocage des travaux par des collectifs de citoyens aubagnais, l'EPAGE HuCA a engagé une nouvelle phase de concertation afin d'adapter le projet aux attentes locales. Cette concertation a conduit à une redéfinition du périmètre d'intervention, impliquant une réduction du linéaire de fleuve restauré.

Par ailleurs, les usagers du parc ont exprimé leur souhait de valoriser le bassin de la Botte, un ouvrage initialement impacté par les travaux avant cette phase de concertation.

En tant que maître d'ouvrage unique pour l'ensemble des travaux, l'EPAGE HuCA assurera également la maîtrise d'ouvrage des aménagements du bassin.

La participation prévisionnelle de la ville d'Aubagne au coût de ces travaux complémentaires est intégrée dans le présent avenant.

ARTICLE 6 - MODALITES FINANCIERES DE REALISATION DE L'OPERATION

6.1. ESTIMATION DES DEPENSES DE L'OPERATION

Est modifié la section relative à l'estimation des dépenses de l'opération, par le remplacement du paragraphe suivant :

A titre prévisionnel, le projet global porté par l'EPAGE a été estimé à un montant global de **3 561 000 € HT**.

Nature	Coût euros HT	Coût TTC
Part estimative des travaux "gemapi" ou assimilés - de compétence EPAGE HuCA	2 538 000 €	3 045 600 €
Part estimative des travaux "complémentaire à la Gemapi et aménagement de l'espace public gemapi" : de compétence Ville d'Aubagne	1 023 000 €	1 227 600 €
Total	3 561 000 €	4 273 200 €

Le marché publié comporte plusieurs options qui pourront faire varier les couts. Les couts présentés dans cette convention intègrent l'estimation des options les plus onéreuses.

Montant définitif des dépenses d'études et travaux :

Dans le cas où le coût prévisionnel ferait l'objet d'un dépassement, le maître d'ouvrage désigné en informera les autres parties pour décider d'un financement complémentaire par voie d'avenant à la présente convention. La participation définitive de la Ville d'Aubagne sera calculée à partir du montant réel toutes taxes comprises des travaux, actualisations et révisions de prix comprises. Si le coût réel des ouvrages destinés à la Ville d'Aubagne est supérieur ou égal à 5% du montant prévisionnel global ci-dessus, un avenant interviendra en cours d'opération.

Le maître d'ouvrage désigné informera les autres parties du délai maximum dans lequel cette décision doit intervenir en tenant compte du calendrier de réalisation de l'ouvrage.

A défaut de décision favorable dans le délai ainsi fixé, la présente convention sera considérée comme résiliée, les ouvrages remis et le règlement final de l'opération arrêté conformément aux stipulations de la présente convention.

A l'issue de la notification des marchés de travaux, une réactualisation des coûts financiers de chacune des parties sera réalisée conformément à la répartition financière détaillée dans le tableau ci-dessus.

Par le paragraphe suivant :

Suite à la notification de l'entreprise de travaux et à la mise à jour du programme de travaux, le coût actualisé du projet global porté par l'EPAGE est désormais estimé à 2 605 000 € HT.

Nature	Cout euros HT	Cout TTC
Part estimative des travaux "gemapi" ou assimilés - prise en charge EPAGE HuCA	1 554 000,00 €	1 864 800,00 €
Part estimative des travaux "complémentaire à la Gemapi et aménagement de l'espace public gemapi" : de compétence Ville d'Aubagne	1 051 000,00 €	1 261 200,00 €

Total	2 605 000,00 €	3 126 000,00 €
--------------	-----------------------	-----------------------

Le marché publié comporte plusieurs options qui pourront faire varier les couts. Les couts présentés dans cette convention intègrent l'estimation des options les plus onéreuses.

Montant définitif des dépenses d'études et travaux :

Dans le cas où le coût prévisionnel ferait l'objet d'un dépassement, le maître d'ouvrage désigné en informera les autres parties pour décider d'un financement complémentaire par voie d'avenant à la présente convention. La participation définitive de la Ville d'Aubagne sera calculée à partir du montant réel toutes taxes comprises des travaux, actualisations et révisions de prix comprises. Si le coût réel des ouvrages destinés à la Ville d'Aubagne est supérieur ou égal à 5% du montant prévisionnel global ci-dessus, un avenant interviendra en cours d'opération.

Le maître d'ouvrage désigné informera les autres parties du délai maximum dans lequel cette décision doit intervenir en tenant compte du calendrier de réalisation de l'ouvrage.

A défaut de décision favorable dans le délai ainsi fixé, la présente convention sera considérée comme résiliée, les ouvrages remis et le règlement final de l'opération arrêté conformément aux stipulations de la présente convention.

6.2. FINANCEMENT DES TRAVAUX OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

Est modifiée la section relative au financement des travaux par le remplacement du paragraphe suivant :

La participation prévisionnelle des parties au coût des travaux de l'aménagement public est présentée par le plan de financement suivant :

Nature	Coût € HT	Coût € TTC	Financement € HT	
Part estimative des travaux « hors GEMAPI » : voie verte, mobilier urbain, volet paysager...	1 023 000 €	1 227 600 €	Agence de l'eau RMC (subvention allouée à l'EPAGE)	90 000,00 €
			Conseil Départemental 13 (subvention	624 000,00 €

			allouée à la Ville d'Aubagne)	
			EPAGE	83 100,00 €
			Aubagne	225 900,00 €
Total EPAGE				173 100 € HT
Total Aubagne				849 900 € HT + la TVA correspondant à l'ensemble des dépenses, soit 204 600€

Les dépenses de maîtrise d'œuvre de la réalisation, des éventuelles investigations complémentaires menées en phase de réalisation des travaux, de la coordination SPS et du suivi et de l'évaluation du projet seront prises en charge par l'EPAGE HuCA au titre de la Gemapi et du pilotage global du projet.

La matérialisation de cette participation est la suivante :

- mise à disposition à titre gratuit de terrains et autres biens immobiliers appartenant à, ou détenus à un titre quelconque par, l'une ou l'autre des parties et qui s'avèreraient, le cas échéant, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'opération ;
- mise à disposition de toutes études utiles pour la réalisation de l'opération.

Par le paragraphe suivant :

La participation prévisionnelle des parties au coût des travaux de l'aménagement public est présentée par le plan de financement suivant :

Nature	Coût € HT	Coût € TTC	Financement € HT	
Part estimative des travaux « hors GEMAPI » : voie verte, mobilier urbain, volet paysager...	1 051 000	1 261 200	Agence de l'eau RMC (subvention allouée à l'EPAGE)	90 000 €
			Fonds vert (subvention allouée à l'EPAGE)	139 000 €

		Conseil Départemental 13 (subvention allouée à la Ville d'Aubagne au titre de la mobilité et des aménagements paysagers)	472 400 €
		Conseil Départemental 13 (subvention allouée à la Ville d'Aubagne pour la désimperméabilisation)	122 400 €
		EPAGE	137 500 €
		Aubagne	89 700 €
		Total EPAGE	366 500 €
		Total Aubagne	684 500€ HT + la TVA correspondant à l'ensemble des dépenses, soit 210 200 €

Les dépenses de maîtrise d'œuvre de la réalisation, des éventuelles investigations complémentaires menées en phase de réalisation des travaux, de la coordination SPS et du suivi et de l'évaluation du projet seront prises en charge par l'EPAGE HuCA au titre de la GEMAPI et du pilotage global du projet.

La matérialisation de cette participation est la suivante :

- Mise à disposition à titre gratuit de terrains et autres biens immobiliers appartenant à, ou détenus à un titre quelconque par, l'une ou l'autre des parties et qui s'avèreraient, le cas échéant, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'opération ;
- Mise à disposition de toutes études utiles pour la réalisation de l'opération.

6.3. MODALITES DE FINANCEMENT

Est modifiée la section relative aux modalités de financement par le remplacement du paragraphe suivant :

L'EPAGE, en tant que maître d'ouvrage désigné, assure le paiement des travaux relevant de la présente convention.

La Ville d'Aubagne s'engage à régler au maître d'ouvrage désigné les sommes versées par celui-ci au titre de l'opération, à savoir 849 900 € HT ainsi que la TVA correspondant à l'ensemble des dépenses soit 204 600 € afférents aux ouvrages ou parties d'ouvrages qui lui reviennent tous les 4 mois à compter de mars 2024.

L'EPAGE et la Ville d'Aubagne sont attributaires de subventions. Ils rendront compte au plus tôt de leur attribution, de leur échéancier et de leur encaissement effectif en fin d'opération.

Dans le cas où les subventions susmentionnées ne seraient pas accordées, ou seraient inférieures, les parties prenantes seraient amenées à décider d'un financement complémentaire.

Par le paragraphe suivant :

L'EPAGE, en tant que maître d'ouvrage désigné, assure le paiement des travaux relevant de la présente convention.

La Ville d'Aubagne s'engage à régler au maître d'ouvrage désigné les sommes versées par celui-ci au titre de l'opération, à savoir 684 500 € HT ainsi que la TVA correspondant à l'ensemble des dépenses soit 210 00 € afférents aux ouvrages ou parties d'ouvrages qui lui reviennent tous les 4 mois à compter d'avril 2025.

L'EPAGE et la Ville d'Aubagne sont attributaires de subventions. Ils rendront compte au plus tôt de leur attribution, de leur échéancier et de leur encaissement effectif en fin d'opération.

Dans le cas où les subventions susmentionnées ne seraient pas accordées, ou seraient inférieures, les parties prenantes seraient amenées à décider d'un financement complémentaire.

6.4. SUBVENTIONS ET FONDS DE CONCOURS

Est modifiée la section relative aux subventions et fonds de concours par le remplacement du paragraphe suivant :

La Ville d'Aubagne sollicitera une aide financière auprès du Département des Bouches-du-Rhône.

L'EPAGE, maître d'ouvrage désigné est attributaire de subvention accordée notamment par l'Agence de l'eau (bonus contractuel au titre de l'aménagement de

l'espace public contribuant à la restauration des milieux aquatiques) pour la réalisation du présent marché, dont les détails sont affichés au chapitre 5.

Il sollicitera, si besoin, d'autres collectivités territoriales ou organismes publics pour des subventions complémentaires destinées au financement de l'opération objet de la présente convention.

La Ville d'Aubagne percevra une subvention directement du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Par le paragraphe suivant :

La Ville d'Aubagne sollicitera une aide financière auprès du Département des Bouches-du-Rhône.

L'EPAGE, maître d'ouvrage désigné est attributaire de subvention accordée par l'Agence de l'eau (bonus contractuel au titre de l'aménagement de l'espace public contribuant à la restauration des milieux aquatiques) et du Fonds Vert pour la réalisation du présent marché, dont les détails sont affichés au chapitre 5.

Il sollicitera, si besoin, d'autres collectivités territoriales ou organismes publics pour des subventions complémentaires destinées au financement de l'opération objet de la présente convention.

La Ville d'Aubagne percevra une subvention directement du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

ARTICLE 7 – MODALITES GENERALES D'INTERVENTION

Les dispositions du présent article restent inchangées.

ARTICLE 8 - RECEPTION DES OUVRAGES

Les dispositions du présent article restent inchangées.

ARTICLE 9 – CALENDRIER ET DELAIS

Est modifiée la section relative aux modalités de financement par le remplacement du paragraphe suivant :

Le calendrier prévisionnel de l'opération globale dont la phase de l'aménagement concerné par ce volet « complémentaire à la GEMAPI et aménagement de l'espace public » est le suivant :

- Notification du marché de travaux (et fournitures) : juillet 2023 ;
- Travaux : septembre 2023 à mai 2024 (délais plus importants selon conditions météorologiques et aléas divers).

Par le paragraphe suivant :

Le calendrier prévisionnel de l'opération globale dont la phase de l'aménagement concerné par ce volet « complémentaire à la GEMAPI et aménagement de l'espace public » est le suivant :

- Notification du marché de travaux (et fournitures) : juillet 2023 ;
- Travaux : septembre 2024 à décembre 2025 (délais plus importants selon conditions météorologiques et aléas divers).

ARTICLE 10 - RESPONSABILITES ET GARANTIES

Les dispositions du présent article restent inchangées.

ARTICLE 11 – REGLEMENT FINAL DE L'OPERATION

Les dispositions du présent article restent inchangées

ARTICLE 12- INTERETS MORATOIRES

Les dispositions du présent article restent inchangées

ARTICLE 13- VOIRIE ET POUVOIRS DE POLICE

Les dispositions du présent article restent inchangées

ARTICLE 14 : FIN ANTICIPEE DE LA CONVENTION

Les dispositions du présent article restent inchangées.



ARTICLE 15 : LITIGES

Les dispositions du présent article restent inchangées.

Fait à Aubagne, le

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE HuCA

Fait à Aubagne, le

Gérard GAZAY
Maire d'Aubagne



DÉPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Ayalades

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 24 Mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 13

Nombre de Procurations : 4

Nombre de Votants : 17

PRÉSENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Monique MOISE, Messieurs Pascal AGOSTINI, Ollivier ARTUPHEL, Marc DE CANEVA, Claude FABRE, Jean-Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Christian OLLIVIER, Didier RÉAULT et Laurent SIMON

POUVOIRS : M. André MOLINO à M. Christian OLLIVIER, M. Serge PEROTTINO à M. Pascal AGOSTINI, M. Michel ILLAC à M. Didier RÉAULT, M. Roland GIBERTI à M. Laurent SIMON

DÉLIBÉRATION N°9

OBJET : Réalisation du deuxième volet du parc de la confluence sur la commune d'Auriol - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage sur le volet « complémentaire à la GEMAPI et aménagement de l'espace public » avec la Métropole

Monsieur Pascal AGOSTINI, Vice-Président, rappelle,

La Métropole Aix-Marseille-Provence a acquis par voie de préemption en 2020 les parcelles 0122 et 063 dites « villas Rossari » situées sur la commune d'Auriol en bordure d'Huveaune à proximité immédiate de la salle de spectacle d'intérêt métropolitain « Confluence ».

L'objet de cette préemption était la réalisation par la collectivité d'un projet de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations en continuité de l'action menée sur le site de la Confluence par l'EPAGE HuCA, et la réalisation d'un parking à destination de la salle de spectacle métropolitaine La Confluence.

À proximité de la confluence entre la Vède et l'Huveaune, le projet dans sa globalité permettra de donner de l'amplitude au projet du Parc de la Confluence mais également de combler le manque d'infrastructure de stationnement pour la salle de spectacle de la Confluence.

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°9

1

Pour rappel les enjeux du projet sont :

- **Écologie** : Élargir la ripisylve et favoriser le développement de la ripisylve et infiltrer les eaux pluviales.
- **Mobilité** : Restauration de la continuité du cheminement modes doux en bordure d'Huveaune.
- **Paysage** : Restauration paysagère de l'Huveaune au niveau du méandre et continuité au niveau du parcours en bordure d'Huveaune (proximité et vue plongeante sur l'Huveaune depuis le cheminement).
- **Usages** : Parking, promenade - détente, diversité d'usages.

Au vu de la délégation de compétence entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'EPAGE HuCA porteur de l'opération GEMAPI, et du fait que la réalisation du parking d'intérêt métropolitain est intrinsèquement liée avec le projet de gestion des milieux aquatique, l'EPAGE HuCA s'est vu proposer de porter la maîtrise d'ouvrage globale à l'appui d'une convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage (TTMO) ; la réalisation de cette aire de stationnement s'intégrant dans un projet global.

Le Conseil syndical de l'EPAGE HuCA a déjà approuvé ce transfert lors du conseil du 29 mars 2024 (délibération n°7), la convention établie à cet effet a permis la réalisation des premières phases du projet.

Depuis, les études ont été réalisées et les bâtiments démolis. Le projet élaboré prévoit la mise en place de plantations sur les berges afin de renforcer la végétation et favoriser la biodiversité et à aménager ce parking dans un cadre végétalisé avec une voie verte. Il répond à plusieurs objectifs complémentaires, alliant fonctionnalité, respect de l'environnement, favorisation de l'infiltration des eaux, développement de la biodiversité et confort des usagers.

Le parking équipé de matériaux perméables, de noues végétalisées et de plantations d'arbres de haute tige s'inscrit dans une démarche écologique. Ces aménagements garantiront une intégration paysagère harmonieuse, tout en créant des espaces agréables et fonctionnels pour les visiteurs.

La voie verte, quant à elle, offrira une infrastructure adaptée à un usage partagé entre piétons et cyclistes, en connexion directe avec le parking, d'une largeur standard de 3 mètres et d'une surface en stabilisé renforcé. Sa continuité avec les aménagements existants permettra de créer un itinéraire sécurisé et agréable, favorisant une mobilité douce et durable.

La convention initiale prévoyait que le coût global de l'opération serait précisé par les études pré-opérationnelles et fixé par voie d'avenant à cette convention de TTMO.

Les études d'AVP présentées en Comité de Pilotage en Mairie d'Auriol en date du 12 décembre 2024 ont permis de chiffrer un programme global, dont la conception et la réalisation sont associées aux coûts estimatifs suivants :

- Études et maîtrise d'œuvre conception et réalisation : 185 000 € TTC,
- Travaux de démolition : 85 000 € TTC,
- Coût global prévisionnel du parking 38 places et des aménagements associés pour l'accès au parking (mobilité douce, éclairage, signalétique etc.) : 580 000 € TTC.

La répartition de la prise en charge des dépenses de ces travaux serait la suivante :

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°9

	TOTAL	Fonds GEMAPI	Budget Général Métropolitain
Frais d'études et de MOE (T.T.C.)	185.000 €	185.000 €	-
Travaux démolition Maisons (T.T.C.)	85.000 €	-	85.000 €
Travaux parking, voie verte	580.000 €	150.000 €	430.000 €
TOTAL Général	850.000 €	335.000 €	515.000 €

Cet avenant à la convention a donc pour objet d'ajuster le financement prévu pour cette opération sur la base des études confiées à l'EPAGE HuCA comprenant le projet GEMAPI ainsi que les études de conception et les travaux du parking de la salle de spectacle d'intérêt métropolitain de la Confluence pour laquelle la Métropole a la compétence.

LE CONSEIL SYNDICAL,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pascal AGOSTINI, Vice-Président,

VUS

- L'arrêté inter-préfectoral du 15 septembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune Côtiers Aygaldades (EPAGE HuCA),
- La convention de délégation de compétence GEMAPI avec la Métropole Aix Marseille Provence n°22-0874 approuvée par délibération n°1 du 4 juillet 2022,
- La délibération n°7 du 29 mars 2024 portant approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement et la valorisation des berges et espaces connexes dans le cadre de la finalisation des travaux de restauration de l'Huveaune au niveau du Parc de la Confluence à Auriol,
- La convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Métropole pour la réalisation du parking d'intérêt métropolitain signée le 13 mai 2024,
- La délibération n°1 du 28 février 2025 concernant le rapport d'orientation budgétaire 2025,
- La délibération n°4 du 24 mars 2025 concernant l'adoption du Budget Primitif 2025.

CONSIDÉRANT

- L'opportunité et la pertinence de réaliser l'ensemble des travaux dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique,

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°9

3

- Les missions et compétences de chaque partie,
- La nécessité d'affiner le chiffrage de l'opération globale.

DÉLIBÈRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme de travaux proposé pour l'aménagement des berges, du parking de la salle de spectacle de la Confluence et ses aménagements associés.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage ci-annexée entre l'EPAGE HuCA et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la réalisation du parking de la salle de spectacle d'intérêt métropolitain de la Confluence.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président de l'EPAGE HuCA à signer cet avenant à la convention et tous documents y afférents.

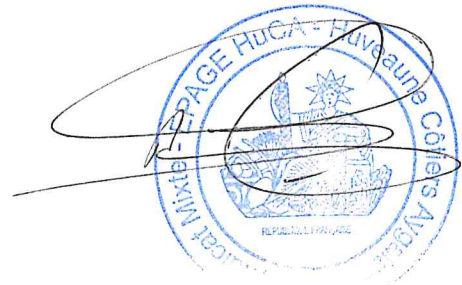
ARTICLE 4 : CONFIRME que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'EPAGE HuCA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE
Huveaune Côtiers Ayalades

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°9

4



**Convention de coopération
et de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage**

AVENANT N°1

ENTRE :

La Métropole Aix-Marseille Provence, représentée par sa présidente en exercice, Madame Martine Vassal agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du Conseil Métropolitain n°.....en date du, ci-après désignée « la Métropole »,

ET

L'EPAGE Huveaune Côtiers Ayalades (HuCA) représenté par son président en exercice, Laurent SIMON, et agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par la délibération du conseil syndical de l'EPAGE Huca n°....., ci-après désigné « l'EPAGE » ou « le maître d'ouvrage »

EXPOSE DES MOTIFS

Une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Métropole Aix Marseille Provence et l'EPAGE HuCA pour la réalisation des études de conception et les travaux du parking de la salle de spectacle d'intérêt métropolitain de la Confluence à Auriol a été approuvée en date du **xxxxx**.

En vue de la mise en oeuvre de la phase travaux, une mise au point technique et financière est nécessaire sur la base du programme d'aménagement arrêté. Ces éléments ont été validés entre l'EPAGE et la Métropole Aix-Marseille-Provence via les différentes directions compétentes sur les sujets concernés et sont intégré au présent avenant.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1ER : OBJET DE L'AVENANT

Pour rappel, l'opération concernée par la convention initiale porte sur la réalisation du projet décrit dans l'« EXPOSE DES MOTIFS » de la convention initiale.

Cet avenant a plus précisément pour objet :

- D'acter le programme de travaux ;
- De réévaluer le montant des travaux sur la base de l'Avant-Projet.

ARTICLE 2 : DUREE

Les dispositions du présent article sont inchangées.

ARTICLE 3 : GOUVERNANCE

Les dispositions du présent article sont inchangées.

ARTICLE 4 - ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE – MISSIONS DU MAITRE D'OUVRAGE

Les dispositions du présent article sont inchangées.

ARTICLE 5- DEFINITION DU PROJET ET ELABORATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX

Les dispositions du présent article sont inchangées.

*Il est toutefois rappelé pour mémoire :« En parallèle, les **études préalables permettront de définir l'enveloppe financière requise pour la réalisation de l'opération. Cette enveloppe financière sera approuvée par voie d'avenant à cette convention et conduira à déterminer la participation respective des parties au financement de l'opération**, en tenant compte de la part des travaux qui seront spécifiquement exécutés sur les ouvrages ou parties des ouvrages revenant à chacune des parties. »*

ARTICLE 6 - MODALITES FINANCIERES DE REALISATION DE L'OPERATION

6.1. ESTIMATION DES DEPENSES DE L'OPERATION

Est modifié la section relative à l'estimation des dépenses de l'opération, par le remplacement du paragraphe suivant :

“A l'issue de la validation des études pré-opérationnelles, le cout prévisionnel de l'opération sera précisé.

Le cout des dépenses pour les études pré-opérationnelles et les travaux préliminaires est évalué à 140 000 €.

Le cout global de l'opération sera précisé par les études pré-opérationnelles et adopté par voie d'avenant à cette convention. “

Par le paragraphe suivant :

Les travaux préliminaires (désamiantage, démolition des bâtis et abattage des arbres dans l'emprise du futur parking et des aménagements connexes) sont désormais achevés et le coût définitif de ces prestations s'élève à 85 000 € TTC.

Les études pré opérationnelles ont permis d'estimer plus finement le montant global des travaux restant à réaliser qui s'élève à 580 000€ TTC.

En conséquence, cet article modifié par voie d'avenant acte ce montant révisé.

6.2. FINANCEMENT DE L'OPERATION "PARKING"

Est modifiée la section relative au financement de l'opération parking par le remplacement du paragraphe suivant :

"L'opération de réalisation du parking (études et travaux) ainsi que l'ensemble des coûts annexes liés (réseaux, mobiliers, bordures, aménagements et valorisations divers) seront à la charge de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les coûts de travaux seront précisés par voie d'avenant à ladite convention. "

Par le paragraphe suivant :

L'opération de réalisation du parking et des aménagements associés pour l'accès au parking (mobilité, éclairage, signalétique, etc...) ainsi que l'ensemble des coûts annexes liés (réseaux, mobiliers, bordures, aménagements et valorisations divers) seront à la charge de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La participation prévisionnelle des parties au coût des travaux de réalisation du parking et des aménagements associés pour l'accès au parking est présentée par le plan de financement suivant :

	Cout arrondi €TTC
Part estimative des travaux GEMAPI prise en charge par l'EPAGE HuCA, via la convention de délégation de compétence avec la Métropole (taxe GEMAPI)	150 000 €
Part estimative des travaux "hors GEMAPI" prise en charge par la Métropole AMP via le budget général (parking et aménagements associés)	430 000€

Les dépenses de maîtrise d'œuvre de la réalisation, des nouvelles investigations complémentaires menées en phase de réalisation des travaux, de la coordination SPS et du suivi du projet sont prises en charge par l'EPAGE HuCA au titre de la GEMAPI et du pilotage global du projet.

6.3. MODALITES DE FINANCEMENT

Est modifiée la section relative aux modalités de financement par le remplacement du paragraphe suivant :

"Pour mémoire, le volet « GEMAPI » de l'Opération globale est financé par l'EPAGE sur les crédits prévus au titre de la convention de délégation de compétence GEMAPI avec la Métropole.

Le volet spécifiquement objet de la présente convention est financé par la Métropole selon les modalités ci-dessous :

- L'EPAGE, en tant que maître d'ouvrage désigné, assure le paiement des études et travaux relevant de la présente convention.
- La Métropole s'engage à régler au maître d'ouvrage désigné les sommes versées par celui-ci au titre de l'opération (à savoir l'autofinancement HT) ainsi que la TVA applicable à la réalisation des études et travaux afférents aux ouvrages ou parties d'ouvrages qui lui reviennent.

L'EPAGE émettra des titres de recette à l'avancement du marché.

A signature de la convention, l'EPAGE pourra solliciter la Métropole pour percevoir une avance de 50% du montant TTC de la phase étude-travaux préliminaires, soit 70 000€ TTC.

Un tableau de financement global de l'Opération (au titre de la délégation de compétence GEMAPI et au titre du transfert de maîtrise d'ouvrage) sera établi suite à la définition du montant global de la phase travaux, et sera inscrit à l'avenant à la présente convention."

Par le paragraphe suivant :

Pour mémoire, le volet « GEMAPI » de l'Opération globale est financé par l'EPAGE sur les crédits prévus au titre de la convention de délégation de compétence GEMAPI avec la Métropole.

Le volet spécifiquement objet de la présente convention est financé par la Métropole selon les modalités ci-dessous :

- L'EPAGE, en tant que maître d'ouvrage désigné, assure le paiement des études et travaux relevant de la présente convention.
- La Métropole s'engage à régler au maître d'ouvrage désigné les sommes versées par celui-ci au titre de l'opération (à savoir l'autofinancement HT) ainsi que la TVA applicable à la réalisation des études et travaux afférents aux ouvrages ou parties d'ouvrages qui lui reviennent.

L'EPAGE émettra des titres de recette à l'avancement du marché.

Le montant prévisionnel à la charge de la MAMP est donc de 515 000 € TTC (incluant les travaux préparatoires). Dès la signature de cet avenant, l'EPAGE sollicitera la Métropole pour percevoir :

- Les montants d'ores et déjà dépensés au titre des travaux préliminaires à hauteur de 85 000 euros TTC ;

- Une avance de 50% du montant TTC de la phase travaux, soit 215 000€ TTC.

6.4. COMPTABILITE ET BILAN

Les dispositions de la présente section sont inchangées.

ARTICLE 7 – RECEPTION DES OUVRAGES

Les dispositions du présent article restent inchangées.

ARTICLE 8 - REMISE DES OUVRAGES

Les dispositions du présent article restent inchangées.

ARTICLE 9 – Calendrier et Délais

Les dispositions du présent article restent inchangées.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITES ET GARANTIES

Les dispositions du présent article restent inchangées.

ARTICLE 11 – REGLEMENT FINAL DE L'OPERATION

Les dispositions du présent article restent inchangées

ARTICLE 12- INTERETS MORATOIRES

Les dispositions du présent article restent inchangées

ARTICLE 13- VOIRIE ET POUVOIRS DE POLICE

Les dispositions du présent article restent inchangées

ARTICLE 14 : FIN ANTICIPEE DE LA CONVENTION

Les dispositions du présent article restent inchangées.

ARTICLE 15 : LITIGES

Les dispositions du présent article restent inchangées.

Fait à Aubagne, le

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE HuCA

Fait à Marseille, le

Martine VASSAL
Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence



DÉPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Ayalades

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 24 Mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 13

Nombre de Procurations : 4

Nombre de Votants : 17

PRÉSENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Monique MOISE, Messieurs Pascal AGOSTINI, Ollivier ARTUPHEL, Marc DE CANEVA, Claude FABRE, Jean-Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Christian OLLIVIER, Didier RÉAULT et Laurent SIMON

POUVOIRS : M. André MOLINO à M. Christian OLLIVIER, M. Serge PEROTTINO à M. Pascal AGOSTINI, M. Michel ILLAC à M. Didier RÉAULT, M. Roland GIBERTI à M. Laurent SIMON

DÉLIBÉRATION N°10

OBJET : Réduction du risque inondation par la restauration morphologique du Jarret dans le quartier « Stanquin » à Plan-de-Cuques, et à Marseille – Demande de subventions

Monsieur Didier REAULT, Vice-Président, rappelle

Suite à l'épisode pluvieux des 3 et 4 octobre 2021, les communes d'Allauch et Plan-de-Cuques ont sollicité l'EPAGE HuCA et la Métropole afin d'étudier les solutions pour réduire le risque inondation sur leur territoire et restaurer les fonctionnalités naturelles du Jarret.

Ainsi en 2022, l'EPAGE HuCA a mandaté le bureau d'étude SUEZ pour réaliser cette mission. Celle-ci a démarré par un état des lieux exhaustif du territoire et une modélisation hydraulique précise permettant de mieux comprendre la dynamique des inondations sur le territoire.

Sur la base de ce constat et des différents ateliers de concertation avec les riverains réalisés en partenariat avec les communes concernées, des combinaisons d'aménagements regroupées en trois scénarios ont été proposés. Suite à

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°10

1

une nouvelle phase de concertation et des échanges avec le comité de pilotage, un scénario a été retenu pour être mis en œuvre, il s'agit de la restauration morphologique du Jarret dans le quartier Stanquin à Plan-de-Cuques, et à Marseille. Le projet concerne un linéaire de Jarret de 530 m.

Ce scénario a été poussé jusqu'au stade d'Avant-Projet Initial et va faire l'objet d'études complémentaire et d'une maîtrise d'œuvre dès 2025 pour envisager la réalisation des travaux.

Le projet retenu a fait l'objet d'une analyse coût-bénéfices positive, qui permet son inscription dans le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI HuCA). Les études et travaux prévisionnels à venir vont être intégrés à la deuxième phase du PAPI toute juste finalisée et bénéficieront ainsi du support financier de l'État via le fonds Barnier.

Ainsi le plan de financement a pu être proposé :

	EPAGE HuCA		MAMP		FPRNM		AERMC	
	€	%	€	%	€	%	€	%
Études (HT)	105 000 €	35	/	/	150 000 €	50	45 000 €	15
Études (TTC)	126 000 €	35	/	/	180 000 €	50	54 000 €	15
Foncier (HT)	/	/	38 500 €	35	55 000 €	50	16 500 €	15
Foncier (TTC)	/	/	46 200 €	35	66 000 €	50	19 800 €	15
Travaux (HT)	647 500 €	35	/	/	925 000 €	50	277 500 €	15
Travaux (TTC)	777 000 €	35	/	/	1 110 000 €	50	333 000 €	15
Total (HT)	752 500 €		38 500 €		1 130 000 €		339 000 €	
Total (TTC)	903 000 €		46 200 €		1 356 000 €		406 800 €	

ENTENDU l'exposé de Monsieur Didier REAULT, Vice-Président,

VUS

- Les documents constitutifs du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune signé le 28 octobre 2015,
- L'arrêté inter préfectoral du 15 septembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune-Côtiers-Ayalades (EPAGE HuCA),
- La délibération n°1 du 10 décembre 2020 portant approbation de la convention relative au PAPI Huveaune-Ayalades et autorisation du Président à la signature,
- La délibération n°1 du 1er février 2023 concernant l'approbation de la phase transitoire de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et du programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage EPAGE HuCA,
- La délibération n°1 du 28 février 2025 concernant le rapport d'orientation budgétaire 2025,
- La délibération n°4 du 24 mars 2025 portant adoption du Budget Primitif 2025.

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°10

CONSIDÉRANT

- La vulnérabilité du territoire face au risque inondation et la nécessité d'accompagner dans la meilleure dynamique possible le renforcement de sa prévention et de sa gestion,
- Que ce projet est inscrit à la feuille de route de l'EPAGE et de la Métropole,
- Que l'EPAGE HuCA est habilité à solliciter toutes subventions à l'appui de la convention de délégation de compétence,
- La nécessité d'allouer tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique de l'EPAGE et de ses membres.

LE CONSEIL SYNDICAL,

DÉLIBÈRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le plan de financement de l'étude et des travaux visant à réduire l'aléa inondation par la restauration morphologique du Jarret dans le quartier Stanquin à Plan de Cuques et Marseille,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à déposer tous les dossiers nécessaires aux demandes de subventions auprès des différents partenaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE
Huveaune Côtiers Ayalades

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°10

3

DÉPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygaldes

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 13

Nombre de Procurations : 4

Nombre de Votants : 17

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 24 Mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

PRÉSENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Monique MOISE, Messieurs Pascal AGOSTINI, Ollivier ARTUPHEL, Marc DE CANEVA, Claude FABRE, Jean-Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Christian OLLIVIER, Didier RÉAULT et Laurent SIMON

POUVOIRS : M. André MOLINO à M. Christian OLLIVIER, M. Serge PEROTTINO à M. Pascal AGOSTINI, M. Michel ILLAC à M. Didier RÉAULT, M. Roland GIBERTI à M. Laurent SIMON

DÉLIBÉRATION N°11

OBJET : Expérimentation visant à définir les potentialités de soutien hydrologique des cours d'eau Aygaldes par le canal de Marseille : volets qualitatif et quantitatif - Demande de subventions

Monsieur Laurent SIMON, Président, rappelle

Le cours d'eau des Aygaldes est particulièrement affecté par des pollutions multiples et des périodes prolongées d'assec. Les études et démarches menées depuis plusieurs années mettent en évidence l'importance des enjeux liés à la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et aux sujets associés, notamment la gestion quantitative de la ressource en eau et l'amélioration de la qualité des eaux. Ces problématiques revêtent une importance majeure pour ce cours d'eau.

Parmi les ambitions fortes pour ce fleuve et ce territoire, un important projet de renaturation du cours d'eau est porté par l'Établissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, l'EPAGE et la Métropole participant étroitement à sa conception. L'objectif de ce projet est double : assurer la restauration

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°11

1

écologique des Aygaldes et prévenir les risques d'inondation. Ce projet prévoit notamment la création d'un parc urbain de plus de 16 hectares, visant à redonner à ce fleuve un rôle écologique et paysager central au sein du territoire. La question de la qualité des eaux y est donc d'autant plus prégnante, compte tenu de l'accueil du public prévu à proximité. Les travaux devraient démarrer en 2027.

Il convient de noter que le canal de Marseille effectue des déversements ponctuels d'eau brute dans le cours d'eau des Aygaldes. Un point de rejet est situé au niveau de la station des Bastides. Pour des raisons d'exploitation, ces déversements s'avèrent parfois nécessaires au bon fonctionnement du canal et de l'usine de potabilisation de Sainte-Marthe. Leur fréquence pourrait augmenter, sans pour autant nécessiter un prélèvement d'eau supplémentaire de la Durance.

Depuis quelques années, l'hypothèse d'un soutien hydrologique des Aygaldes par le canal de Marseille fait l'objet de discussions, mais aucune action concrète de terrain n'a été mise en œuvre. Afin d'accompagner l'évolution du fonctionnement du canal et d'en comprendre les implications, mais aussi d'étudier la capacité du milieu à réagir à ces apports, il apparaît aujourd'hui pertinent d'initier une phase d'expérimentation.

Cette phase expérimentale vise à étudier la faisabilité d'un apport contrôlé d'eau en provenance du canal de Marseille afin d'accompagner le fonctionnement hydrologique du cours d'eau. La démarche s'inscrit dans une vision de gestion intégrée des enjeux de l'eau et en lien avec la réflexion menée dans le cadre du PTGE. Cette expérimentation sur les Aygaldes vise à alimenter la réflexion prévue notamment pour le Fauge et le Jarret comme annoncé lors de la commission ressource en eau du 6 février 2025. Cette expérimentation a ainsi pour objectifs :

- D'évaluer la faisabilité d'un soutien hydrologique adapté et efficace des Aygaldes par le canal de Marseille.
- D'analyser l'impact environnemental de cet apport en eau sur la qualité du cours d'eau.

Pour mener à bien cette expérimentation, plusieurs études complémentaires seront mises en œuvre :

1/ La réalisation d'une étude hydrologique « à dire d'expert », permettant de définir rapidement des conditions acceptables pour le cours d'eau en matière de débits rejetés (minimum, maximum, moyen), en lien avec les données déjà acquises sur le territoire (notamment Trame Turquoise – Septèmes-Les-Vallons) et des données issues du suivi de débits du SERAMM au niveau de la station Gèze. Ces données seront à mettre au regard des capacités maximum de rejets de la SEMM au niveau de la station des Bastides.

Montant estimatif : 20 000 € TTC.

2/ Une phase d'instrumentation pour le suivi hydrologique à 3 points complémentaires en aval du rejet sur une période d'une année.

Cette instrumentation permettra de suivre l'évolution du débit du cours d'eau en différents points au regard des variations de débits rejetés au niveau de la station des Bastides et permettra de mieux comprendre le fonctionnement hydrologique du cours d'eau au-delà de la période d'expérimentation.

Montant estimatif : 50 000 € TTC.

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°11

2

3/ Une analyse de la **qualité des eaux des Aygalades**, afin d'estimer l'impact de l'apport d'eau brute du canal de Marseille sur l'état de pollution du cours d'eau. Ces analyses seront réalisées en amont, en aval et au droit du rejet, sur les paramètres suivants :

- Métaux,
- Bactériologie,
- Physico-chimique : MES (matières en suspension), turbidité, oxygène dissous, ions majeurs, nutriments.

Il est envisagé la réalisation de 3 campagnes : avant la mise en eau, au démarrage de l'expérimentation, puis en fin de rejet. Le protocole de prélèvement sera à définir plus précisément.
Montant estimatif : 25 000 € TTC.

À l'issue de cette phase expérimentale, une évaluation approfondie des résultats sera réalisée à l'échelle du bassin versant des Aygalades. Cette analyse vise à apprécier la pertinence et la faisabilité d'un soutien hydrologique durable et efficace par le canal de Marseille, tout en garantissant la préservation du milieu aquatique. Cette étude n'est pas chiffrée à ce jour.

Cette expérimentation sera menée sous la gouvernance d'un comité de suivi dédié, regroupant l'ensemble des acteurs institutionnels et techniques nécessaires au bon déroulement et à la bonne évaluation de cette action.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Laurent SIMON, Président,

VUS

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles régissant la gestion des ressources en eau ;
- La délibération du 04 juin 2021 - GEMAPI - Approbation des conclusions de la démarche SOCLE et des modalités d'exercice de la compétence GEMAPI sur le territoire de la Métropole ;
- L'arrêté du 21 mars 2022 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant ;
- L'arrêté inter préfectoral du 15 septembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune-Côtiers-Aygalades (EPAGE HuCA) ;
- La délibération n°1 du 7 février 2022 concernant l'approbation des statuts de l'EPAGE HuCA ;
- La délibération n°1 du 28 février 2025 concernant le rapport d'orientation budgétaire 2025 ;
- La délibération n°4 du 24 mars 2025 portant adoption du Budget Primitif 2025.

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°11

3

CONSIDÉRANT

- La nécessité d'atteindre le bon potentiel écologique des Aygaldes à l'horizon 2027 ;
- La réalisation d'aménagements visant à restaurer le cours d'eau des Aygaldes ;
- Les conclusions de l'étude Trame Turquoise menée sur la commune de Septèmes-les-Vallons ;
- Les suivis réalisés par l'IMBE sous maîtrise d'ouvrage d'Euroméditerranée pour définir un état des lieux du bassin versant des Aygaldes ;
- La démarche de PTGE portée par l'EPAGE HuCA sur le bassin versant de l'Huveaune et la cohérence avec la démarche visée par la présente délibération ;
- Le Contrat de Baie « 2ème vague, des rivières à la mer » ;
- Le rôle stratégique du canal de Marseille en tant que ressource hydrique pour le territoire ;
- L'opportunité de mobiliser les eaux du canal de Marseille en soutien aux cours d'eau afin d'évaluer la faisabilité d'une gestion adaptative des ressources hydriques ;
- Que l'ensemble des acteurs s'entend sur l'intérêt d'une expérimentation visant à analyser les effets d'un apport complémentaire d'eau sur les conditions hydrologiques et écologiques des cours d'eau Aygaldes ;
- La feuille de route de l'EPAGE HuCA sur les différents enjeux de gestion intégrée de l'eau sur ses bassins versants ;
- La nécessité d'allouer tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique de l'EPAGE HuCA et de ses membres ;

LE CONSEIL SYNDICAL,

DÉLIBÈRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le principe d'expérimentation d'un soutien hydrologique des Aygaldes par le canal de Marseille.

ARTICLE 2 : AUTORISE le président à déposer tous les dossiers nécessaires aux demandes de subvention auprès des différents partenaires.

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°11

4

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE
Huveaune Côtiers Ayalades

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°11

5

ANNEXE 1 – Plan de financement prévisionnel

Volet quantitatif : 70 000€ TTC

- 1/ Réalisation d'une étude hydrologique « à dire d'expert »
- 2/ Phase d'instrumentation pour le suivi hydrologique

	Montant € TTC	Pourcentage %
EPAGE HuCA	21 000	30
Agence de l'eau RMC	49 000	70
Total	70 000	100

Volet qualitatif : 25 000€ TTC

- 3/ Analyse de la qualité des eaux des Aygaldes

	Montant € TTC	Pourcentage %
EPAGE HuCA	5 000	20
Agence de l'eau RMC	12 500	50
Région PACA	7 500	30
Total	25 000	100

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°11

6

DÉPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygaldes

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 24 Mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 13

Nombre de Procurations : 4

Nombre de Votants : 17

PRÉSENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Monique MOISE, Messieurs Pascal AGOSTINI, Ollivier ARTUPHEL, Marc DE CANEVA, Claude FABRE, Jean-Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Christian OLLIVIER, Didier RÉAULT et Laurent SIMON

POUVOIRS : M. André MOLINO à M. Christian OLLIVIER, M. Serge PEROTTINO à M. Pascal AGOSTINI, M. Michel ILLAC à M. Didier RÉAULT, M. Roland GIBERTI à M. Laurent SIMON

DÉLIBÉRATION N°12

OBJET : Convention ISEF-E32-2025-01 avec l'association Chantepierre pour la mise en œuvre du projet « cycle de conférences » dans le cadre de la phase 1 de l'appel à projets ISEF de l'EPAGE HuCA pour l'année 2025

Monsieur Christian OLLIVIER, Vice-Président, rappelle

Pour accompagner la **Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (Compétence GEMAPI)** et favoriser la réappropriation des cours d'eau et de leurs enjeux par les habitants et acteurs du territoire, l'EPAGE HuCA pilote un volet relatif à l'Information, la Sensibilisation, l'Education et la Formation (ISEF). La stratégie ISEF et les actions opérationnelles dédiées sont transversales en termes de thématiques abordées, portent sur l'ensemble du territoire et constituent un accompagnement visant à soutenir et favoriser l'action technique de l'EPAGE.

L'EPAGE HuCA porte (administrativement et financièrement) des actions-cadres ISEF inscrites dans sa programmation :

- Les structures (associations ou autres statuts) faisant des propositions répondant aux principes et critères des actions-cadres opérationnelles sont accompagnées techniquement et financièrement par l'EPAGE HuCA via une convention de prestation dédiée à chaque projet. Elles bénéficient d'une

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°12

1

animation à l'échelle du territoire favorisant les liens entre elles et un enrichissement continu des contenus.

- Ses partenaires institutionnels et notamment l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC, via les contrats de rivière et de baie de transition et via le futur Contrat de Baie) et l'Etat (par la DDTM13 et le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) via le PAPI, phases 1 et 2) contribuent au financement de ce volet ISEF selon leurs critères propres.

La vingtaine de projets déployée suite au dernier appel à projets ISEF, lancé en 2022 et portant pour 3 années scolaires de réalisation (de septembre 2022 à juin 2025), touche à sa fin.

Les suites pour la mise en œuvre de la stratégie ISEF ont été concertées et validées lors de la commission ISEF dédiée qui s'est réunie le 7 mars dernier. En attendant leur intégration en seconde phase du PAPI HuCA et dans le nouveau contrat de baie 2^{ème} vague « des rivières à la mer » pour une mise en œuvre sur les 4 prochaines années scolaires, le pôle ISEF de l'EPAGE HuCA s'est organisé pour assurer une continuité d'action sur l'ensemble de l'année 2025 tel que nous l'avons délibéré le 3 décembre 2024.

Aussi, une première phase d'un appel à projets ISEF a été lancée en ce début d'année 2025 afin d'éviter toute "période blanche" et de **poursuivre le soutien d'actions répondant à la stratégie ISEF**. Pour ce faire, l'EPAGE HUCA s'appuie sur le **reliquat de subventions disponibles** au titre des actions et contrats en passe d'être clôturés et, si besoin, sur l'attribution d'une subvention sollicitée à l'AERMC fin 2024 ; soit une **enveloppe globale autour de 100 000€** de financements versés par HuCA.

Les organisations intéressées ont formalisé dans les délais établis par l'appel à projets leur proposition technique et financière, et une analyse a été effectuée sur la base des critères d'éligibilité et de sélection tels que détaillés dans le règlement dudit appel à projets.

Le projet « cycle de conférences » de l'association Chantepierre a été retenu dans ce cadre et est ainsi proposé comme lauréat de l'appel à projet ISEF 2025 phase 1.

L'association Chantepierre est un acteur historique pour l'information, sensibilisation sur le bassin versant de l'Huveaune. Son objet est la préservation, l'amélioration et la valorisation des patrimoines naturels, historiques et culturels de la Vallée de l'Huveaune. Par la mise en œuvre d'un cycle de conférences au nombre de six par an, chaque premier mardi des mois impairs, l'association Chantepierre contribue au développement et au rayonnement d'une culture des cours d'eau du territoire. Ces conférences portent sur la connaissance et la valorisation des patrimoines naturels (massifs, affluents de l'Huveaune, faune et flore locale), bâtis (vestiges archéologiques, moulins et usines, bastides et bâtiments remarquables...) historiques, culturels. Des conférenciers experts sont systématiquement associés. Ce projet est mené en lien avec l'ensemble du Collectif Associations Huveaune. Déjà lauréat de l'appel à projets ISEF en 2022, le bilan partagé justifie de poursuivre ce partenariat dans le cadre du présent appel à projets ISEF.

Le montant total du projet est de 2 440€. Au regard de l'analyse de tous les projets, de la nécessité de répartir équitablement les soutiens financiers, et de l'enveloppe globale allouée à l'appel à projet, l'EPAGE HuCA propose de prendre en charge 90% du projet soit 2 196€.

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°12

2

ENTENDU l'exposé de Monsieur Christian OLLIVIER, Vice-Président,

VUS

- Les documents constitutifs du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune signé le 28 octobre 2015,
- L'arrêté inter préfectoral du 15 septembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune-Côtiers-Aygalades (EPAGE HuCA),
- La délibération n°1 du 10 décembre 2020 portant approbation de la convention relative au PAPI Huveaune-Aygalades et autorisation du Président à la signature,
- La délibération n°1 du 1er février 2023 concernant l'approbation de la phase transitoire de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et du programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage EPAGE HuCA,
- La délibération n°3 du 3 décembre 2024 portant approbation de la mise en œuvre du volet ISEF en 2025 par un appel à projets en deux phases,
- La délibération n°1 du 28 février 2025 portant adoption du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025,
- La délibération n°4 du 24 mars 2025 portant adoption du Budget Primitif 2025.

CONSIDÉRANT

- Que l'EPAGE HuCA est porteur d'une stratégie ISEF, qui s'inscrit dans la politique élaborée à l'appui des suites des contrats de rivière et de baie en partenariat avec la Métropole,
- Que l'EPAGE HuCA assure le soutien des actions ISEF au-delà du bassin versant de l'Huveaune depuis le Contrat de Baie transitoire,
- La concertation menée avec les partenaires financiers et les acteurs du monde associatif sur ces territoires,
- L'appel à projets pour la mise en œuvre de la stratégie ISEF pour la période de septembre 2022 à juin 2025 et la nécessité d'en relancer un nouveau,
- Qu'il est nécessaire de poursuivre la dynamique collective autour de nos cours d'eau auprès du grand public, des acteurs sociaux, éducatifs, opérateurs culturels et des entreprises locales, et ceci sur l'ensemble du territoire HuCA,
- L'appel à projets ISEF 2025 phase 1, le dossier complet et conforme déposé concernant le projet objet de la présente délibération et le processus d'analyse des candidatures et d'arbitrage global sur la base des critères d'éligibilité et de sélection,
- L'enveloppe globale disponible pour le financement des projets lauréats de l'appel à projets ISEF 2025 phase 1,
- Les conclusions de la commission ISEF du 7 mars 2025.

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°12

3

LE CONSEIL SYNDICAL,

DÉLIBÈRE,

ARTICLE UNIQUE : AUTORISER le Président à signer la convention de partenariat technique et financier n°ISEF-E.3.2-2025-01 avec l'association Chantepierre pour la mise en œuvre du projet "cycle de conférences", lauréat de la première phase de l'appel à projets information, sensibilisation, éducation, formation (ISEF) pour l'année 2025, proposant ainsi le soutien financier de l'EPAGE HuCA (via ses fonds propres et par subvention de ses partenaires) conformément à l'article financier de ladite convention ISEF-E.3.2-2025-01, à hauteur de 2 196€.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE
Huveaune Côtiers Aygaldes

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°12

4

DÉPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Ayalades

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 24 Mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 13

Nombre de Procurations : 4

Nombre de Votants : 17

PRÉSENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Monique MOISE, Messieurs Pascal AGOSTINI, Ollivier ARTUPHEL, Marc DE CANEVA, Claude FABRE, Jean-Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Christian OLLIVIER, Didier RÉAULT et Laurent SIMON

POUVOIRS : M. André MOLINO à M. Christian OLLIVIER, M. Serge PEROTTINO à M. Pascal AGOSTINI, M. Michel ILLAC à M. Didier RÉAULT, M. Roland GIBERTI à M. Laurent SIMON

DÉLIBÉRATION N°13

OBJET : Approbation de la convention ISEF-E32-2025-02 avec l'association Citoyens de la Terre pour la mise en œuvre du projet « Symbiose Vallée » dans le cadre de la phase 1 de l'appel à projets ISEF de l'EPAGE HuCA pour l'année 2025

Monsieur Christian OLLIVIER, Vice-Président, rappelle

Pour accompagner la **Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (Compétence GEMAPI)** et favoriser la réappropriation des cours d'eau et de leurs enjeux par les habitants et acteurs du territoire, l'EPAGE HuCA pilote un volet relatif à **l'Information, la Sensibilisation, l'Education et la Formation (ISEF)**. La stratégie ISEF et les actions opérationnelles dédiées sont transversales en termes de thématiques abordées, portent sur l'ensemble du territoire et constituent un accompagnement visant à soutenir et favoriser l'action technique de l'EPAGE.

L'EPAGE HuCA porte (administrativement et financièrement) **des actions-cadres ISEF** inscrites dans sa programmation :

- Les structures (associations ou autres statuts) faisant des propositions répondant aux principes et critères des actions-cadres opérationnelles sont accompagnées techniquement et financièrement par l'EPAGE HuCA via une convention de prestation dédiée à chaque projet. Elles bénéficient d'une

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°13

1

animation à l'échelle du territoire favorisant les liens entre elles et un enrichissement continu des contenus.

- Ses partenaires institutionnels et notamment l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC, via les contrats de rivière et de baie de transition et via le futur Contrat de Baie) et l'Etat (par la DDTM13 et le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) via le PAPI, phases 1 et 2) contribuent au financement de ce volet ISEF selon leurs critères propres.

La vingtaine de projets déployée suite au dernier appel à projets ISEF, lancé en 2022 et portant pour 3 années scolaires de réalisation (de septembre 2022 à juin 2025), touche à sa fin.

Les suites pour la mise en œuvre de la stratégie ISEF ont été concertées et validées lors de la commission ISEF dédiée qui s'est réunie le 7 mars dernier. En attendant leur intégration en seconde phase du PAPI HuCA et dans le nouveau contrat de baie 2^{ème} vague « des rivières à la mer » pour une mise en œuvre sur les 4 prochaines années scolaires, le pôle ISEF de l'EPAGE HuCA s'est organisé pour assurer une continuité d'action sur l'ensemble de l'année 2025 tel que nous l'avons délibéré le 3 décembre 2024.

Aussi, une première phase d'un appel à projets ISEF a été lancée en ce début d'année 2025 afin d'éviter toute "période blanche" et de **poursuivre le soutien d'actions répondant à la stratégie ISEF**. Pour ce faire, l'EPAGE HUCA s'appuie sur le **reliquat de subventions disponibles** au titre des actions et contrats en passe d'être clôturés et, si besoin, sur l'attribution d'une subvention sollicitée à l'AERMC fin 2024 ; soit une **enveloppe globale autour de 100 000€** de financements versés par HuCA.

Les organisations intéressées ont formalisé dans les délais établis par l'appel à projets leur proposition technique et financière, et une analyse a été effectuée sur la base des critères d'éligibilité et de sélection tels que détaillés dans le règlement dudit appel à projets.

Le projet « symbiose vallée » de l'association Citoyens de la Terre a été retenu dans ce cadre et est ainsi proposé comme lauréat de l'appel à projet ISEF 2025 phase 1.

L'association Citoyens de la Terre propose au travers de son projet la mise en relation des acteurs économiques de la basse vallée de l'Huveaune. Par des ateliers thématiques, elle propose d'inspirer et d'inciter les acteurs à un changement de pratique face aux divers enjeux des cours d'eau dont les zones d'activités sont riveraines. Ce travail collaboratif est mis en avant par la signature de la charte Symbiose Vallée, à travers laquelle chaque entreprise prend un engagement, au regard des enjeux environnementaux et des enjeux GEMAPI, possible et concret à intégrer dans son activité. Le projet prévoit un accompagnement et une sensibilisation pilote avec les entreprises : réduction de la pollution avec des solutions fondées sur un modèle circulaire, ateliers en intelligence territoriale faisant appel aux témoignages d'entreprises, promotion des démarches de l'EPAGE HuCA en lien : PTGE, Inond'action, Rivières Propres, etc. Déjà lauréat de l'appel à projets ISEF en 2022, le bilan partagé justifie de poursuivre ce partenariat dans le cadre du présent appel à projets ISEF.

Le montant total du projet est de 25 100€. Au regard de l'analyse de tous les projets, de la nécessité de répartir équitablement les soutiens financiers, et de l'enveloppe globale allouée à l'appel à projet, l'EPAGE HuCA propose de prendre en charge 40% du projet soit 10 040€.

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°13

2

ENTENDU l'exposé de Monsieur Christian OLLIVIER, Vice-Président,

VUS

- Les documents constitutifs du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune signé le 28 octobre 2015,
- L'arrêté inter préfectoral du 15 septembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune-Côtiers-Aysgalades (EPAGE HuCA),
- La délibération n°1 du 10 décembre 2020 portant approbation de la convention relative au PAPI Huveaune-Aysgalades et autorisation du Président à la signature,
- La délibération n°1 du 1er février 2023 concernant l'approbation de la phase transitoire de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et du programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage EPAGE HuCA,
- La délibération n°3 du 3 décembre 2024 portant approbation de la mise en œuvre du volet ISEF en 2025 par un appel à projets en deux phases,
- La délibération n°1 du 28 février 2025 portant adoption du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025,
- La délibération n°4 du 24 mars 2025 portant adoption du Budget Primitif 2025.

CONSIDÉRANT

- Que l'EPAGE HuCA est porteur d'une stratégie ISEF, qui s'inscrit dans la politique élaborée à l'appui des suites des contrats de rivière et de baie en partenariat avec la Métropole,
- Que l'EPAGE HuCA assure le soutien des actions ISEF au-delà du bassin versant de l'Huveaune depuis le Contrat de Baie transitoire,
- La concertation menée avec les partenaires financiers et les acteurs du monde associatif sur ces territoires,
- L'appel à projets pour la mise en œuvre de la stratégie ISEF pour la période de septembre 2022 à juin 2025 et la nécessité d'en relancer un nouveau,
- Qu'il est nécessaire de poursuivre la dynamique collective autour de nos cours d'eau auprès du grand public, des acteurs sociaux, éducatifs, opérateurs culturels et des entreprises locales, et ceci sur l'ensemble du territoire HuCA,
- L'appel à projets ISEF 2025 phase 1, le dossier complet et conforme déposé concernant le projet objet de la présente délibération et le processus d'analyse des candidatures et d'arbitrage global sur la base des critères d'éligibilité et de sélection,
- L'enveloppe globale disponible pour le financement des projets lauréats de l'appel à projets ISEF 2025 phase 1,
- Les conclusions de la commission ISEF du 7 mars 2025.
-

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°13

3

LE CONSEIL SYNDICAL,

DÉLIBÈRE,

ARTICLE UNIQUE : AUTORISER le Président à signer la convention de partenariat technique et financier n°ISEF-E.3.2-2025-02 avec l'association Citoyens de la Terre pour la mise en œuvre du projet "Symbiose Vallée", lauréat de la première phase de l'appel à projets information, sensibilisation, éducation, formation (ISEF) pour l'année 2025, proposant ainsi le soutien financier de l'EPAGE HuCA (via ses fonds propres et par subvention de ses partenaires) conformément à l'article financier de ladite convention ISEF-E.3.2-2025-02 à hauteur de 10 040€.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE
Huveaune Côtiers Ayalades

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°13

4

DÉPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygaldes

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 24 Mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 13

Nombre de Procurations : 4

Nombre de Votants : 17

PRÉSENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Monique MOISE, Messieurs Pascal AGOSTINI, Ollivier ARTUPHEL, Marc DE CANEVA, Claude FABRE, Jean-Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Christian OLLIVIER, Didier RÉAULT et Laurent SIMON

POUVOIRS : M. André MOLINO à M. Christian OLLIVIER, M. Serge PEROTTINO à M. Pascal AGOSTINI, M. Michel ILLAC à M. Didier RÉAULT, M. Roland GIBERTI à M. Laurent SIMON

DÉLIBÉRATION N°14

OBJET : Approbation de la convention ISEF-E33-2025-03 avec l'association Ligue de l'enseignement – FAIL13 pour la mise en œuvre du projet « Parcours Pédagogique Huveaune sur l'accueil collectif de mineurs des Espillères-Aubagne et production de la Pédag'eau à destination de l'ensemble des acteurs de l'extrascolaire » dans le cadre de la phase 1 de l'appel à projets ISEF de l'EPAGE HuCA pour l'année 2025

Monsieur Christian OLLIVIER, Vice-Président, rappelle

Pour accompagner la **Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (Compétence GEMAPI)** et favoriser la réappropriation des cours d'eau et de leurs enjeux par les habitants et acteurs du territoire, l'EPAGE HuCA pilote un volet relatif à l'Information, la Sensibilisation, l'Education et la Formation (ISEF). La stratégie ISEF et les actions opérationnelles dédiées sont transversales en termes de thématiques abordées, portent sur l'ensemble du territoire et constituent un accompagnement visant à soutenir et favoriser l'action technique de l'EPAGE.

L'EPAGE HuCA porte (administrativement et financièrement) des actions-cadres ISEF inscrites dans sa programmation :

- Les structures (associations ou autres statuts) faisant des propositions répondant aux principes et critères des actions-cadres opérationnelles sont accompagnées techniquement et financièrement par l'EPAGE HuCA via une convention de prestation dédiée à chaque projet. Elles bénéficient d'une

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°14

1

animation à l'échelle du territoire favorisant les liens entre elles et un enrichissement continu des contenus.

- Ses partenaires institutionnels et notamment l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC, via les contrats de rivière et de baie de transition et via le futur Contrat de Baie) et l'Etat (par la DDTM13 et le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) via le PAPI, phases 1 et 2) contribuent au financement de ce volet ISEF selon leurs critères propres.

La vingtaine de projets déployée suite au dernier appel à projets ISEF, lancé en 2022 et portant pour 3 années scolaires de réalisation (de septembre 2022 à juin 2025), touche à sa fin.

Les suites pour la mise en œuvre de la stratégie ISEF ont été concertées et validées lors de la commission ISEF dédiée qui s'est réunie le 7 mars dernier. En attendant leur intégration en seconde phase du PAPI HuCA et dans le nouveau contrat de baie 2^{ème} vague « des rivières à la mer » pour une mise en œuvre sur les 4 prochaines années scolaires, le pôle ISEF de l'EPAGE HuCA s'est organisé pour assurer une continuité d'action sur l'ensemble de l'année 2025 tel que nous l'avons délibéré le 3 décembre 2024.

Aussi, une première phase d'un appel à projets ISEF a été lancée en ce début d'année 2025 afin d'éviter toute "période blanche" et de **poursuivre le soutien d'actions répondant à la stratégie ISEF**. Pour ce faire, l'EPAGE HUCA s'appuie sur le **reliquat de subventions disponibles** au titre des actions et contrats en passe d'être clôturés et, si besoin, sur l'attribution d'une subvention sollicitée à l'AERMC fin 2024 ; soit une **enveloppe globale autour de 100 000€** de financements versés par HuCA.

Les organisations intéressées ont formalisé dans les délais établis par l'appel à projets leur proposition technique et financière, et une analyse a été effectuée sur la base des critères d'éligibilité et de sélection tels que détaillés dans le règlement dudit appel à projets.

Le projet « Parcours Pédagogique Huveaune sur l'accueil collectif de mineurs des Espillières-Aubagne et production de la Pédag'eau à destination de l'ensemble des acteurs de l'extrascolaire » de l'association Ligue de l'enseignement – FAIL13 a été retenu dans ce cadre et est ainsi proposé comme lauréat de l'appel à projet ISEF 2025 phase 1.

Les centres de loisirs de la ville d'Aubagne, rattachés à plusieurs écoles et géré par la ligue de l'enseignement FAIL 13, travaillent en transversalité avec l'éducation nationale, le périscolaire et l'extrascolaire et intègre depuis de nombreuses années la découverte de l'Huveaune et de ses enjeux. Ce projet prévoit de sensibiliser les enfants, les animateurs et les enseignants aux enjeux environnementaux, notamment à travers des randonnées de découverte de l'Huveaune et de ses affluents et des animations spécifiques.

Il s'agit également de la création de la Malle Pédag'Eau, un outil éducatif destiné à la formation des directeurs de centre et utilisé par les équipes pédagogiques. Un centre de pleine nature, le centre des Espillières, propose des animations pédagogiques sur l'eau et la forêt. Des actions innovantes comme la création d'une rivière grandeur nature permettront aux enfants de mieux comprendre le cycle de la rivière, son rôle dans la prévention des inondations et l'impact de l'Homme sur le milieu. Des formations continues pour les animateurs

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°14

2

complètent cette démarche, permettant d'utiliser efficacement les outils pédagogiques comme la malle Pédag'Eau, dont l'intégration à l'Ed'HuCAthèque est prévue.

Enfin, une réflexion est apportée à travers ce projet pour soutenir la gestion du risque d'inondation au sein des écoles, avec la mise en place d'animations spécifiques sur ce thème en lien avec les révisions prévues en 2025 des Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS).

Les actions sont destinées à être développées dans un cadre global, favorisant l'intégration des écoles, des centres de loisirs et des familles.

Il est à noter que ce projet constitue à ce jour le volet extrascolaire des parcours pédagogiques HuCA et qu'il a été concerté avec le groupe de travail « jeunes », dédié au pilotage de l'ensemble de cette action phare de la stratégie ISEF.

La ligue de l'enseignement FAIL13 a peu sollicité financièrement l'EPAGE HUCA jusqu'à ce jour, notre partenariat étant essentiellement technique. Les actions prévues en 2025 justifient d'un soutien plus important.

Le montant total du projet est de 10 340€. Au regard de l'analyse de tous les projets, de la nécessité de répartir équitablement les soutiens financiers, et de l'enveloppe globale allouée à l'appel à projet, l'EPAGE HuCA propose de prendre en charge 90% du projet soit 9 306€.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Christian OLLIVIER, Vice-Président,

VUS

- Les documents constitutifs du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune signé le 28 octobre 2015,
- L'arrêté inter préfectoral du 15 septembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune-Côtiers-Ayalades (EPAGE HuCA),
- La délibération n°1 du 10 décembre 2020 portant approbation de la convention relative au PAPI Huveaune-Ayalades et autorisation du Président à la signature,
- La délibération n°1 du 1er février 2023 concernant l'approbation de la phase transitoire de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et du programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage EPAGE HuCA,
- La délibération n°3 du 3 décembre 2024 portant approbation de la mise en œuvre du volet ISEF en 2025 par un appel à projets en deux phases,
- La délibération n°1 du 28 février 2025 portant adoption du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025,
- La délibération n°4 du 24 mars 2025 portant adoption du Budget Primitif 2025.

CONSIDÉRANT

- Que l'EPAGE HuCA est porteur d'une stratégie ISEF, qui s'inscrit dans la politique élaborée à l'appui des suites des contrats de rivière et de baie en partenariat avec la Métropole,

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°14

3

- Que l'EPAGE HuCA assure le soutien des actions ISEF au-delà du bassin versant de l'Huveaune depuis le Contrat de Baie transitoire,
- La concertation menée avec les partenaires financiers et les acteurs du monde associatif sur ces territoires,
- L'appel à projets pour la mise en œuvre de la stratégie ISEF pour la période de septembre 2022 à juin 2025 et la nécessité d'en relancer un nouveau,
- Qu'il est nécessaire de poursuivre la dynamique collective autour de nos cours d'eau auprès du grand public, des acteurs sociaux, éducatifs, opérateurs culturels et des entreprises locales, et ceci sur l'ensemble du territoire HuCA,
- L'appel à projets ISEF 2025 phase 1, le dossier complet et conforme déposé concernant le projet objet de la présente délibération et le processus d'analyse des candidatures et d'arbitrage global sur la base des critères d'éligibilité et de sélection,
- L'enveloppe globale disponible pour le financement des projets lauréats de l'appel à projets ISEF 2025 phase 1,
- Les conclusions de la commission ISEF du 7 mars 2025.

LE CONSEIL SYNDICAL,

DÉLIBÈRE,

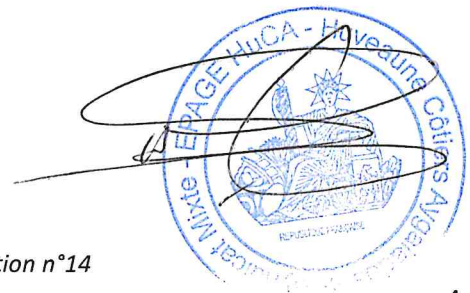
ARTICLE UNIQUE : AUTORISER le Président à signer la convention de partenariat technique et financier n° ISEF-E33 -2025-03 avec l'association Ligue de l'enseignement – FAIL13 pour la mise en œuvre du projet « Parcours Pédagogique Huveaune sur l'accueil collectif de mineurs des Espillières-Aubagne et production de la Pédag'eau à destination de l'ensemble des acteurs de l'extrascolaire », lauréat de la première phase de l'appel à projets information, sensibilisation, éducation, formation (ISEF) pour l'année 2025, proposant ainsi le soutien financier de l'EPAGE HuCA (via ses fonds propres et par subvention de ses partenaires) conformément à l'article financier de ladite convention ISEF- E33-2025-03, à hauteur de 9 306€.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE
Huveaune Côtiers Aygaldes

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°14

4

DÉPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygaldes

SÉANCE DU 24 Mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 13

Nombre de Procurations : 4

Nombre de Votants : 17

PRÉSENTS : *Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Monique MOISE, Messieurs Pascal AGOSTINI, Ollivier ARTUPHEL, Marc DE CANEVA, Claude FABRE, Jean-Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Christian OLLIVIER, Didier RÉAULT et Laurent SIMON*

POUVOIRS : *M. André MOLINO à M. Christian OLLIVIER, M. Serge PEROTTINO à M. Pascal AGOSTINI, M. Michel ILLAC à M. Didier RÉAULT, M. Roland GIBERTI à M. Laurent SIMON*

DÉLIBÉRATION N°15

OBJET : Approbation de la convention ISEF-PAPI14-2025-04 avec l'association CPIE de la côte provençale – l'atelier bleu pour la mise en œuvre du projet « déploiement du film vivre avec le risque inondation en territoire HuCA » dans le cadre de la phase 1 de l'appel à projets ISEF de l'EPAGE HuCA pour l'année 2025

Monsieur Christian OLLIVIER, Vice-Président, rappelle

Pour accompagner la **Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (Compétence GEMAPI)** et favoriser la réappropriation des cours d'eau et de leurs enjeux par les habitants et acteurs du territoire, l'EPAGE HuCA pilote un volet relatif à **l'Information, la Sensibilisation, l'Education et la Formation (ISEF)**. La stratégie ISEF et les actions opérationnelles dédiées sont transversales en termes de thématiques abordées, portent sur l'ensemble du territoire et constituent un accompagnement visant à soutenir et favoriser l'action technique de l'EPAGE.

L'EPAGE HuCA porte (administrativement et financièrement) **des actions-cadres ISEF** inscrites dans sa programmation :

- Les structures (associations ou autres statuts) faisant des propositions répondant aux principes et critères des actions-cadres opérationnelles sont accompagnées techniquement et financièrement par l'EPAGE HuCA via une convention de prestation dédiée à chaque projet. Elles bénéficient d'une

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°15

1

animation à l'échelle du territoire favorisant les liens entre elles et un enrichissement continu des contenus.

- Ses partenaires institutionnels et notamment l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC, via les contrats de rivière et de baie de transition et via le futur Contrat de Baie) et l'Etat (par la DDTM13 et le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) via le PAPI, phases 1 et 2) contribuent au financement de ce volet ISEF selon leurs critères propres.

La vingtaine de projets déployée suite au dernier appel à projets ISEF, lancé en 2022 et portant pour 3 années scolaires de réalisation (de septembre 2022 à juin 2025), touche à sa fin.

Les suites pour la mise en œuvre de la stratégie ISEF ont été concertées et validées lors de la commission ISEF dédiée qui s'est réunie le 7 mars dernier. En attendant leur intégration en seconde phase du PAPI HuCA et dans le nouveau contrat de baie 2^{ème} vague « des rivières à la mer » pour une mise en œuvre sur les 4 prochaines années scolaires, le pôle ISEF de l'EPAGE HuCA s'est organisé pour assurer une continuité d'action sur l'ensemble de l'année 2025 tel que nous l'avons délibéré le 3 décembre 2024.

Aussi, une première phase d'un appel à projets ISEF a été lancée en ce début d'année 2025 afin d'éviter toute "période blanche" et de **poursuivre le soutien d'actions répondant à la stratégie ISEF**. Pour ce faire, l'EPAGE HUCA s'appuie sur le **reliquat de subventions disponibles** au titre des actions et contrats en passe d'être clôturés et, si besoin, sur l'attribution d'une subvention sollicitée à l'AERMC fin 2024 ; soit une **enveloppe globale autour de 100 000€** de financements versés par HuCA.

Les organisations intéressées ont formalisé dans les délais établis par l'appel à projets leur proposition technique et financière, et une analyse a été effectuées sur la base des critères d'éligibilité et de sélection tels que détaillés dans le règlement dudit appel à projets.

Le projet « déploiement du film vivre avec le risque inondation en territoire HuCA » de l'association Atelier Bleu – CPIE Côte Provençale a été retenu dans ce cadre et est ainsi proposé comme lauréat de l'appel à projet ISEF 2025 phase 1.

En 2021, l'Atelier Bleu – CPIE Côte Provençale a réalisé une enquête, commanditée par l'EPAGE HuCA, sur la perception des risques d'inondations par les populations locales. Les résultats ont montré que les habitants vivent avec le sentiment d'être hors de danger et manquent globalement de connaissances sur le risque auquel ils sont soumis et les bonnes pratiques à adopter en cas d'inondation ; avant-pendant-après. Face à ce constat et pour contribuer à l'acculturation des populations aux risques d'inondations, un film interactif a été réalisé pour sensibiliser les publics, leur permettant de s'impliquer activement en fonction de leurs choix. Cette vidéo finalisée en ce début d'année 2025 et constitue un outil central dans la stratégie ISEF inondation de l'EPAGE HuCA. Aussi, il vise à être diffusée largement, notamment lors d'événements locaux, par des structures relais et via des projections animées. L'Atelier Bleu propose son appui en vue d'une diffusion efficace et du rayonnement de cet outil à travers les bassins de l'Huveaune et des Ayalades. Le projet proposé prévoit des ateliers de prise en main de la vidéo par tout type d'acteurs, notamment les communes et les acteurs de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD). Ces ateliers permettront aux structures

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°15

2

relais de diffuser la vidéo efficacement sur le territoire. Un suivi des projections et des ateliers sera réalisé pour évaluer l'impact du projet.

Le montant total du projet est de 11 125€. Au regard de l'analyse de tous les projets, de la nécessité de répartir équitablement les soutiens financiers, et de l'enveloppe globale allouée à l'appel à projet, l'EPAGE HuCA propose de prendre en charge 90% du projet soit 10 012,50€.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Christian OLLIVIER, Vice-Président,

VUS

- Les documents constitutifs du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune signé le 28 octobre 2015,
- L'arrêté inter préfectoral du 15 septembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune-Côtiers-Aigalades (EPAGE HuCA),
- La délibération n°1 du 10 décembre 2020 portant approbation de la convention relative au PAPI Huveaune-Aigalades et autorisation du Président à la signature,
- La délibération n°1 du 1er février 2023 concernant l'approbation de la phase transitoire de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et du programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage EPAGE HuCA,
- La délibération n°3 du 3 décembre 2024 portant approbation de la mise en œuvre du volet ISEF en 2025 par un appel à projets en deux phases,
- La délibération n°1 du 28 février 2025 portant adoption du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025,
- La délibération n°4 du 24 mars 2025 portant adoption du Budget Primitif 2025.

CONSIDÉRANT

- Que l'EPAGE HuCA est porteur d'une stratégie ISEF, qui s'inscrit dans la politique élaborée à l'appui des suites des contrats de rivière et de baie en partenariat avec la Métropole,
- Que l'EPAGE HuCA assure le soutien des actions ISEF au-delà du bassin versant de l'Huveaune depuis le Contrat de Baie transitoire,
- La concertation menée avec les partenaires financiers et les acteurs du monde associatif sur ces territoires,
- L'appel à projets pour la mise en œuvre de la stratégie ISEF pour la période de septembre 2022 à juin 2025 et la nécessité d'en relancer un nouveau,
- Qu'il est nécessaire de poursuivre la dynamique collective autour de nos cours d'eau auprès du grand public, des acteurs sociaux, éducatifs, opérateurs culturels et des entreprises locales, et ceci sur l'ensemble du territoire HuCA,
- L'appel à projets ISEF 2025 phase 1, le dossier complet et conforme déposé concernant le projet objet de la présente délibération et le processus d'analyse des candidatures et d'arbitrage global sur la base des critères d'éligibilité et de sélection,

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°15

- L'enveloppe globale disponible pour le financement des projets lauréats de l'appel à projets ISEF 2025 phase 1,
- Les conclusions de la commission ISEF du 7 mars 2025.

LE CONSEIL SYNDICAL,

DÉLIBÈRE,

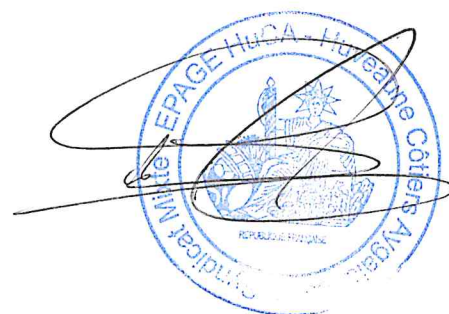
ARTICLE UNIQUE : AUTORISER le Président à signer la convention de partenariat technique et financier n° ISEF-PAPI14-2025-04 avec l'association Atelier Bleu – CPIE Côte Provençale pour la mise en œuvre du projet « déploiement du film vivre avec le risque inondation en territoire HuCA », lauréat de la première phase de l'appel à projets information, sensibilisation, éducation, formation (ISEF) pour l'année 2025, proposant ainsi le soutien financier de l'EPAGE HuCA (via ses fonds propres et par subvention de ses partenaires) conformément à l'article financier de ladite convention ISEF-PAPI14-2025-04, à hauteur de 10 012,50€.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE
Huveaune Côtiers Ayalades

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°15

4

DÉPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygaldes

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 24 Mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 13

Nombre de Procurations : 4

Nombre de Votants : 17

PRÉSENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Monique MOISE, Messieurs Pascal AGOSTINI, Ollivier ARTUPHEL, Marc DE CANEVA, Claude FABRE, Jean-Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Christian OLLIVIER, Didier RÉAULT et Laurent SIMON

POUVOIRS : M. André MOLINO à M. Christian OLLIVIER, M. Serge PEROTTINO à M. Pascal AGOSTINI, M. Michel ILLAC à M. Didier RÉAULT, M. Roland GIBERTI à M. Laurent SIMON

DÉLIBÉRATION N°16

OBJET : Approbation de la convention ISEF-E32-2025-05 avec Antoine Bennahmias - Cartes sur Tables pour la mise en œuvre du projet « balades gé-eau-graphiques » dans le cadre de la phase 1 de l'appel à projets ISEF de l'EPAGE HuCA pour l'année 2025

Monsieur Christian Ollivier, Vice-Président, rappelle

Pour accompagner la **Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (Compétence GEMAPI)** et favoriser la réappropriation des cours d'eau et de leurs enjeux par les habitants et acteurs du territoire, l'EPAGE HuCA pilote un volet relatif à l'Information, la Sensibilisation, l'Education et la Formation (ISEF). La stratégie ISEF et les actions opérationnelles dédiées sont transversales en termes de thématiques abordées, portent sur l'ensemble du territoire et constituent un accompagnement visant à soutenir et favoriser l'action technique de l'EPAGE.

L'EPAGE HuCA porte (administrativement et financièrement) des actions-cadres ISEF inscrites dans sa programmation :

- Les structures (associations ou autres statuts) faisant des propositions répondant aux principes et critères des actions-cadres opérationnelles sont accompagnées techniquement et financièrement par

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°16

1

l'EPAGE HuCA via une convention de prestation dédiée à chaque projet. Elles bénéficient d'une animation à l'échelle du territoire favorisant les liens entre elles et un enrichissement continu des contenus.

- Ses partenaires institutionnels et notamment l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC), via les contrats de rivière et de baie de transition et via le futur Contrat de Baie) et l'Etat (par la DDTM13 et le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) via le PAPI, phases 1 et 2) contribuent au financement de ce volet ISEF selon leurs critères propres.

La vingtaine de projets déployée suite au dernier appel à projets ISEF, lancé en 2022 et portant pour 3 années scolaires de réalisation (de septembre 2022 à juin 2025), touche à sa fin.

Les suites pour la mise en œuvre de la stratégie ISEF ont été concertées et validées lors de la commission ISEF dédiée qui s'est réunie le 7 mars dernier. En attendant leur intégration en seconde phase du PAPI HuCA et dans le nouveau contrat de baie 2^{ème} vague « des rivières à la mer » pour une mise en œuvre sur les 4 prochaines années scolaires, le pôle ISEF de l'EPAGE HuCA s'est organisé pour assurer une continuité d'action sur l'ensemble de l'année 2025 tel que nous l'avons délibéré le 3 décembre 2024.

Aussi, une première phase d'un appel à projets ISEF a été lancée en ce début d'année 2025 afin d'éviter toute "période blanche" et de **poursuivre le soutien d'actions répondant à la stratégie ISEF**. Pour ce faire, l'EPAGE HUCA s'appuie sur le **reliquat de subventions disponibles** au titre des actions et contrats en passe d'être clôturés et, si besoin, sur l'attribution d'une subvention sollicitée à l'AERMC fin 2024 ; soit une **enveloppe globale autour de 100 000€** de financements versés par HuCA.

Les organisations intéressées ont formalisé dans les délais établis par l'appel à projets leur proposition technique et financière, et une analyse a été effectuées sur la base des critères d'éligibilité et de sélection tels que détaillés dans le règlement dudit appel à projets.

Le projet « balades gé-eau-graphiques » de la structure Antoine Bennahmias – Cartes sur table a été retenu dans ce cadre et est ainsi proposé comme lauréat de l'appel à projet ISEF 2025 phase 1.

Les balades Gé-eau-graphiques visent à sensibiliser le grand public aux enjeux des milieux aquatiques et des risques associés. En 2025, elles s'appuieront notamment sur les événementiels mobilisateurs du grand public à l'occasion de la fête de la nature au mois de mai. Les dates pressenties pour ces balades sont : le 21 mai à Marseille, le 24 mai à La Penne-sur-Huveaune et Aubagne, le 25 mai à Roquevaire et Auriol, ainsi qu'un événement spécial à Roquevaire autour des Huveanades au mois de juin. Les balades se déroulent sur divers parcours du bassin versant de l'Huveaune. Chacun bénéficie d'un support livret remis aux participants et comportant des messages clés sur l'eau et l'aménagement local du territoire avec une vision de son impact sur les enjeux GEMAPI. Ces balades guidées et commentées permettent de découvrir la rivière de manière interactive et de favoriser la participation du public à la préservation de ces milieux naturels, en particulier sur le risque inondation. Déjà lauréat de l'appel à projets ISEF en 2022, le bilan partagé justifie de poursuivre ce partenariat dans le cadre du présent appel à projets ISEF.

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°16

2

Le montant total du projet est de 16 000€. Au regard de l'analyse de tous les projets, de la nécessité de répartir équitablement les soutiens financiers, et de l'enveloppe globale allouée à l'appel à projet, l'EPAGE HuCA propose de prendre en charge 90% du projet soit 14 400€.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Christian Ollivier, Vice-Président,

VUS

- Les documents constitutifs du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune signé le 28 octobre 2015,
- L'arrêté inter préfectoral du 15 septembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune-Côtiers-Aysgalades (EPAGE HuCA),
- La délibération n°1 du 10 décembre 2020 portant approbation de la convention relative au PAPI Huveaune-Aysgalades et autorisation du Président à la signature,
- La délibération n°1 du 1er février 2023 concernant l'approbation de la phase transitoire de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et du programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage EPAGE HuCA,
- La délibération n°3 du 3 décembre 2024 portant approbation de la mise en œuvre du volet ISEF en 2025 par un appel à projets en deux phases,
- La délibération n°1 du 28 février 2025 portant adoption du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025,
- La délibération n°4 du 24 mars 2025 portant adoption du Budget Primitif 2025.

CONSIDÉRANT

- Que l'EPAGE HuCA est porteur d'une stratégie ISEF, qui s'inscrit dans la politique élaborée à l'appui des suites des contrats de rivière et de baie en partenariat avec la Métropole,
- Que l'EPAGE HuCA assure le soutien des actions ISEF au-delà du bassin versant de l'Huveaune depuis le Contrat de Baie transitoire,
- La concertation menée avec les partenaires financiers et les acteurs du monde associatif sur ces territoires,
- L'appel à projets pour la mise en œuvre de la stratégie ISEF pour la période de septembre 2022 à juin 2025 et la nécessité d'en relancer un nouveau,
- Qu'il est nécessaire de poursuivre la dynamique collective autour de nos cours d'eau auprès du grand public, des acteurs sociaux, éducatifs, opérateurs culturels et des entreprises locales, et ceci sur l'ensemble du territoire HuCA,
- L'appel à projets ISEF 2025 phase 1, le dossier complet et conforme déposé concernant le projet objet de la présente délibération et le processus d'analyse des candidatures et d'arbitrage global sur la base des critères d'éligibilité et de sélection,

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°16

3

- L'enveloppe globale disponible pour le financement des projets lauréats de l'appel à projets ISEF 2025 phase 1,
- Les conclusions de la commission ISEF du 7 mars 2025.

LE CONSEIL SYNDICAL,

DÉLIBÈRE,

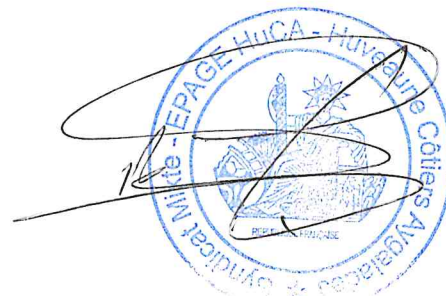
ARTICLE UNIQUE : AUTORISER le Président à signer la convention de partenariat technique et financier n°ISEF-E32-2025-05 avec la structure Antoine Bennahmias – Cartes sur table pour la mise en œuvre du projet « balades gé-eau-graphiques », lauréat de la première phase de l'appel à projets information, sensibilisation, éducation, formation (ISEF) pour l'année 2025, proposant ainsi le soutien financier de l'EPAGE HuCA (via ses fonds propres et par subvention de ses partenaires) conformément à l'article financier de ladite convention ISEF- E32-2025-05, à hauteur de 14 400€.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE
Huveaune Côtiers Aygaldes

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°16

4

DÉPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygaldes

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 24 Mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 13

Nombre de Procurations : 4

Nombre de Votants : 17

PRÉSENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Monique MOISE, Messieurs Pascal AGOSTINI, Ollivier ARTUPHEL, Marc DE CANEVA, Claude FABRE, Jean-Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Christian OLLIVIER, Didier RÉAULT et Laurent SIMON

POUVOIRS : M. André MOLINO à M. Christian OLLIVIER, M. Serge PEROTTINO à M. Pascal AGOSTINI, M. Michel ILLAC à M. Didier RÉAULT, M. Roland GIBERTI à M. Laurent SIMON

DÉLIBÉRATION N°17

OBJET : Approbation de la convention ISEF-E32-2025-06 avec l'association Mer-Terre pour la mise en œuvre du projet « adopt'1 spot » dans le cadre de la phase 1 de l'appel à projets ISEF de l'EPAGE HuCA pour l'année 2025

Monsieur Christian OLLIVIER, Vice-Président, rappelle

Pour accompagner la **Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (Compétence GEMAPI)** et favoriser la réappropriation des cours d'eau et de leurs enjeux par les habitants et acteurs du territoire, l'EPAGE HuCA pilote un volet relatif à l'Information, la Sensibilisation, l'Education et la Formation (ISEF). La stratégie ISEF et les actions opérationnelles dédiées sont transversales en termes de thématiques abordées, portent sur l'ensemble du territoire et constituent un accompagnement visant à soutenir et favoriser l'action technique de l'EPAGE.

L'EPAGE HuCA porte (administrativement et financièrement) des actions-cadres ISEF inscrites dans sa programmation :

- Les structures (associations ou autres statuts) faisant des propositions répondant aux principes et critères des actions-cadres opérationnelles sont accompagnées techniquement et financièrement par

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°17

1

l'EPAGE HuCA via une convention de prestation dédiée à chaque projet. Elles bénéficient d'une animation à l'échelle du territoire favorisant les liens entre elles et un enrichissement continu des contenus.

- Ses partenaires institutionnels et notamment l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC), via les contrats de rivière et de baie de transition et via le futur Contrat de Baie) et l'État (par la DDTM13 et le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) via le PAPI, phases 1 et 2) contribuent au financement de ce volet ISEF selon leurs critères propres.

La vingtaine de projets déployée suite au dernier appel à projets ISEF, lancé en 2022 et portant pour 3 années scolaires de réalisation (de septembre 2022 à juin 2025), touche à sa fin.

Les suites pour la mise en œuvre de la stratégie ISEF ont été concertées et validées lors de la commission ISEF dédiée qui s'est réunie le 7 mars dernier. En attendant leur intégration en seconde phase du PAPI HuCA et dans le nouveau contrat de baie 2^{ème} vague « des rivières à la mer » pour une mise en œuvre sur les 4 prochaines années scolaires, le pôle ISEF de l'EPAGE HuCA s'est organisé pour assurer une continuité d'action sur l'ensemble de l'année 2025 tel que nous l'avons délibéré le 3 décembre 2024.

Aussi, une première phase d'un appel à projets ISEF a été lancée en ce début d'année 2025 afin d'éviter toute "période blanche" et de **poursuivre le soutien d'actions répondant à la stratégie ISEF**. Pour ce faire, l'EPAGE HuCA s'appuie sur le **reliquat de subventions disponibles** au titre des actions et contrats en passe d'être clôturés et, si besoin, sur l'attribution d'une subvention sollicitée à l'AERMC fin 2024 ; soit une **enveloppe globale autour de 100 000€** de financements versés par HuCA.

Les organisations intéressées ont formalisé dans les délais établis par l'appel à projets leur proposition technique et financière, et une analyse a été effectuée sur la base des critères d'éligibilité et de sélection tels que détaillés dans le règlement dudit appel à projets.

Le projet « adopt'1 spot » de l'association MerTerre a été retenu dans ce cadre et est ainsi proposé comme lauréat de l'appel à projet ISEF 2025 phase 1.

L'association MerTerre lutte contre la pollution par les déchets abandonnés, particulièrement ceux qui rejoignent le cycle naturel de l'eau. Le projet Adopt' 1 Spot repose sur l'utilisation des sciences participatives et d'outils pédagogiques pour atteindre trois objectifs principaux : sensibiliser à la pollution par les déchets abandonnés, limiter leur prolifération dans les milieux naturels et marins, et collecter des données pour mieux gérer cette problématique à l'échelle locale et nationale. Le programme s'appuie sur la plateforme collaborative zero-dechet-sauvage.org pour partager des connaissances et des méthodes de caractérisation des déchets. Le projet répondant aux critères de sensibilisation et d'engagement des enjeux des milieux aquatiques contribuera au travers des données collectées sur plusieurs secteurs de la partie aval de l'Huveaune à une base de données établissant des repères factuels. Le projet prévoit la mobilisation des acteurs riverains des secteurs ciblés pour une analyse de la pollution en vue d'une réduction à la source des pollutions. Ce projet fait partie de la stratégie ISEF et du volet sensibilisation du plan déchets HuCA. Déjà lauréat de l'appel à projets ISEF en 2022, le bilan partagé justifie de poursuivre ce partenariat dans le cadre du présent appel à projets ISEF.

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°17

2

Le montant total du projet est de 17 500€. Au regard de l'analyse de tous les projets, de la nécessité de répartir équitablement les soutiens financiers, et de l'enveloppe globale allouée à l'appel à projet, l'EPAGE HuCA propose de prendre en charge 60% du projet soit 10 500€.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Christian OLLIVIER, Vice-Président,

VUS

- Les documents constitutifs du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune signé le 28 octobre 2015,
- L'arrêté inter préfectoral du 15 septembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune-Côtiers-Aygaldes (EPAGE HuCA),
- La délibération n°1 du 10 décembre 2020 portant approbation de la convention relative au PAPI Huveaune-Aygaldes et autorisation du Président à la signature,
- La délibération n°1 du 1er février 2023 concernant l'approbation de la phase transitoire de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et du programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage EPAGE HuCA,
- La délibération n°3 du 3 décembre 2024 portant approbation de la mise en œuvre du volet ISEF en 2025 par un appel à projets en deux phases,
- La délibération n°1 du 28 février 2025 portant adoption du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025,
- La délibération n°4 du 24 mars 2025 portant adoption du Budget Primitif 2025.

CONSIDÉRANT

- Que l'EPAGE HuCA est porteur d'une stratégie ISEF, qui s'inscrit dans la politique élaborée à l'appui des suites des contrats de rivière et de baie en partenariat avec la Métropole,
- Que l'EPAGE HuCA assure le soutien des actions ISEF au-delà du bassin versant de l'Huveaune depuis le Contrat de Baie transitoire,
- La concertation menée avec les partenaires financiers et les acteurs du monde associatif sur ces territoires,
- L'appel à projets pour la mise en œuvre de la stratégie ISEF pour la période de septembre 2022 à juin 2025 et la nécessité d'en relancer un nouveau,
- Qu'il est nécessaire de poursuivre la dynamique collective autour de nos cours d'eau auprès du grand public, des acteurs sociaux, éducatifs, opérateurs culturels et des entreprises locales, et ceci sur l'ensemble du territoire HuCA,
- L'appel à projets ISEF 2025 phase 1, le dossier complet et conforme déposé concernant le projet objet de la présente délibération et le processus d'analyse des candidatures et d'arbitrage global sur la base des critères d'éligibilité et de sélection,
- L'enveloppe globale disponible pour le financement des projets lauréats de l'appel à projets ISEF 2025 phase 1,
- Les conclusions de la commission ISEF du 7 mars 2025.

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°17

LE CONSEIL SYNDICAL,

DÉLIBÈRE,

ARTICLE UNIQUE : AUTORISER le Président à signer la convention de partenariat technique et financier n° ISEF-E32-2025-06 avec l'association MerTerre pour la mise en œuvre du projet « adopt' 1 spot », lauréat de la première phase de l'appel à projets information, sensibilisation, éducation, formation (ISEF) pour l'année 2025, proposant ainsi le soutien financier de l'EPAGE HuCA (via ses fonds propres et par subvention de ses partenaires) conformément à l'article financier de ladite convention ISEF-E32-2025-06, à hauteur de 10 500€.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE
Huveaune Côtiers Aychalades

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°17

4

DÉPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygaldes

SÉANCE DU 24 Mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 13

Nombre de Procurations : 4

Nombre de Votants : 17

PRÉSENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Monique MOISE, Messieurs Pascal AGOSTINI, Ollivier ARTUPHEL, Marc DE CANEVA, Claude FABRE, Jean-Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Christian OLLIVIER, Didier RÉAULT et Laurent SIMON

POUVOIRS : M. André MOLINO à M. Christian OLLIVIER, M. Serge PEROTTINO à M. Pascal AGOSTINI, M. Michel ILLAC à M. Didier RÉAULT, M. Roland GIBERTI à M. Laurent SIMON

DÉLIBÉRATION N°18

OBJET : Approbation de la convention ISEF-AE2025-07 avec l'association Hôtel du Nord pour la mise en œuvre du projet « Made in/by the river » dans le cadre de la phase 1 de l'appel à projets ISEF de l'EPAGE HuCA pour l'année 2025

Monsieur Christian OLLIVIER, Vice-Président, rappelle

Pour accompagner la **Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (Compétence GEMAPI)** et favoriser la réappropriation des cours d'eau et de leurs enjeux par les habitants et acteurs du territoire, l'EPAGE HuCA pilote un volet relatif à l'Information, la Sensibilisation, l'Education et la Formation (ISEF). La stratégie ISEF et les actions opérationnelles dédiées sont transversales en termes de thématiques abordées, portent sur l'ensemble du territoire et constituent un accompagnement visant à soutenir et favoriser l'action technique de l'EPAGE.

L'EPAGE HuCA porte (administrativement et financièrement) des actions-cadres ISEF inscrites dans sa programmation :

- Les structures (associations ou autres statuts) faisant des propositions répondant aux principes et critères des actions-cadres opérationnelles sont accompagnées techniquement et financièrement par l'EPAGE HuCA via une convention de prestation dédiée à chaque projet. Elles bénéficient d'une

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°18

1

animation à l'échelle du territoire favorisant les liens entre elles et un enrichissement continu des contenus.

- Ses partenaires institutionnels et notamment l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC, via les contrats de rivière et de baie de transition et via le futur Contrat de Baie) et l'Etat (par la DDTM13 et le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) via le PAPI, phases 1 et 2) contribuent au financement de ce volet ISEF selon leurs critères propres.

La vingtaine de projets déployée suite au dernier appel à projets ISEF, lancé en 2022 et portant pour 3 années scolaires de réalisation (de septembre 2022 à juin 2025), touche à sa fin.

Les suites pour la mise en œuvre de la stratégie ISEF ont été concertées et validées lors de la commission ISEF dédiée qui s'est réunie le 7 mars dernier. En attendant leur intégration en seconde phase du PAPI HuCA et dans le nouveau contrat de baie 2^{ème} vague « des rivières à la mer » pour une mise en œuvre sur les 4 prochaines années scolaires, le pôle ISEF de l'EPAGE HuCA s'est organisé pour assurer une continuité d'action sur l'ensemble de l'année 2025 tel que nous l'avons délibéré le 3 décembre 2024.

Aussi, une première phase d'un appel à projets ISEF a été lancée en ce début d'année 2025 afin d'éviter toute "période blanche" et de **poursuivre le soutien d'actions répondant à la stratégie ISEF**. Pour ce faire, l'EPAGE HUCA s'appuie sur le **reliquat de subventions disponibles** au titre des actions et contrats en passe d'être clôturés et, si besoin, sur l'attribution d'une subvention sollicitée à l'AERMC fin 2024 ; soit une **enveloppe globale autour de 100 000€** de financements versés par HuCA.

Les organisations intéressées ont formalisé dans les délais établis par l'appel à projets leur proposition technique et financière, et une analyse a été effectuées sur la base des critères d'éligibilité et de sélection tels que détaillés dans le règlement dudit appel à projets.

Le projet « Made in/by the river » de l'association Hôtel du Nord a été retenu dans ce cadre et est ainsi proposé comme lauréat de l'appel à projet ISEF 2025 phase 1.

Le projet "made in the river" considère les macrodéchets comme composants d'un éco-système proposant des actions pour dépendre les capacités de résilience et de création du cours d'eau. À ce titre, la coopérative hôtel du nord propose des actions d'animation, de fabrication, des ateliers et des inventaires des objet-déchets retrouvés dans le ruisseau permettant la valorisation et l'exposition dans le musée Alchimique des objet découverts par les publics. L'exploitation des différents déchets retrouvés se traduit également par un protocole scientifique mené en continuité avec la collaboration initiée avec l'université de Montpellier sur le sujet, à travers une enquête de terrain mettant en lumière la filière de récupération, de valorisation et de revente de certains déchets par les communautés précaires aux abords du ruisseau ; mettant ainsi à profit les connaissances et les techniques des communautés quant au circuit des déchets. Non prioritaire au regard de son contenu et des objectifs de la stratégie ISEF ; cette initiative locale lauréate de l'appel à projet ISEF en 2022 mérite toutefois d'être soutenu par l'EPAGE HuCA qui prend alors part à un plan de financement qu'il revient à la coopérative hôtel du nord de compléter.

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°18

2

Le montant total du projet est de 29 012,50€. Au regard de l'analyse de tous les projets, de la nécessité de répartir équitablement les soutiens financiers, et de l'enveloppe globale allouée à l'appel à projet, l'EPAGE HuCA propose de prendre en charge 20% du projet soit 5 802,50€.

ENTENDU l'exposé de Christian OLLIVIER, Vice-Président,

VUS

- Les documents constitutifs du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune signé le 28 octobre 2015,
- L'arrêté inter préfectoral du 15 septembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune-Côtiers-Aysgalades (EPAGE HuCA),
- La délibération n°1 du 10 décembre 2020 portant approbation de la convention relative au PAPI Huveaune-Aysgalades et autorisation du Président à la signature,
- La délibération n°1 du 1er février 2023 concernant l'approbation de la phase transitoire de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et du programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage EPAGE HuCA,
- La délibération n°3 du 3 décembre 2024 portant approbation de la mise en œuvre du volet ISEF en 2025 par un appel à projets en deux phases,
- La délibération n°1 du 28 février 2025 portant adoption du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025,
- La délibération n°4 du 24 mars 2025 portant adoption du Budget Primitif 2025.

CONSIDÉRANT

- Que l'EPAGE HuCA est porteur d'une stratégie ISEF, qui s'inscrit dans la politique élaborée à l'appui des suites des contrats de rivière et de baie en partenariat avec la Métropole,
- Que l'EPAGE HuCA assure le soutien des actions ISEF au-delà du bassin versant de l'Huveaune depuis le Contrat de Baie transitoire,
- La concertation menée avec les partenaires financiers et les acteurs du monde associatif sur ces territoires,
- L'appel à projets pour la mise en œuvre de la stratégie ISEF pour la période de septembre 2022 à juin 2025 et la nécessité d'en relancer un nouveau,
- Qu'il est nécessaire de poursuivre la dynamique collective autour de nos cours d'eau auprès du grand public, des acteurs sociaux, éducatifs, opérateurs culturels et des entreprises locales, et ceci sur l'ensemble du territoire HuCA,
- L'appel à projets ISEF 2025 phase 1, le dossier complet et conforme déposé concernant le projet objet de la présente délibération et le processus d'analyse des candidatures et d'arbitrage global sur la base des critères d'éligibilité et de sélection,
- L'enveloppe globale disponible pour le financement des projets lauréats de l'appel à projets ISEF 2025 phase 1,

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°18

- Les conclusions de la commission ISEF du 7 mars 2025.

LE CONSEIL SYNDICAL,

DÉLIBÈRE,

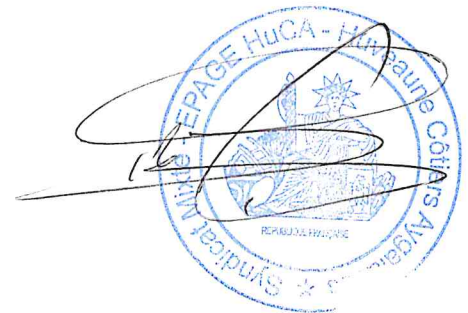
ARTICLE UNIQUE : AUTORISER le Président à signer la convention de partenariat technique et financier n° ISEF-AE2025-07 avec l'association Hôtel du Nord pour la mise en œuvre du projet « Made in/by the river », lauréat de la première phase de l'appel à projets information, sensibilisation, éducation, formation (ISEF) pour l'année 2025, proposant ainsi le soutien financier de l'EPAGE HuCA (via ses fonds propres et par subvention de ses partenaires) conformément à l'article financier de ladite convention ISEF-AE2025-07, à hauteur de 5 802,50€.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE
Huveaune Côtiers Ayalades

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°18

4

DÉPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygaldes

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 24 Mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 13

Nombre de Procurations : 4

Nombre de Votants : 17

PRÉSENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Monique MOISE, Messieurs Pascal AGOSTINI, Ollivier ARTUPHEL, Marc DE CANEVA, Claude FABRE, Jean-Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Christian OLLIVIER, Didier RÉAULT et Laurent SIMON

POUVOIRS : M. André MOLINO à M. Christian OLLIVIER, M. Serge PEROTTINO à M. Pascal AGOSTINI, M. Michel ILLAC à M. Didier RÉAULT, M. Roland GIBERTI à M. Laurent SIMON

DÉLIBÉRATION N°19

OBJET : Approbation de la convention ISEF-AE2025-08 avec l'association Bureau des guides du GR2013 pour la mise en œuvre du projet « faire communauté et développer une solidarité de bassin versant » dans le cadre de la phase 1 de l'appel à projets ISEF de l'EPAGE HuCA pour l'année 2025

Monsieur Christian OLLIVIER, Vice-Président, rappelle

Pour accompagner la **Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (Compétence GEMAPI)** et favoriser la réappropriation des cours d'eau et de leurs enjeux par les habitants et acteurs du territoire, l'EPAGE HuCA pilote un volet relatif à l'Information, la Sensibilisation, l'Education et la Formation (ISEF). La stratégie ISEF et les actions opérationnelles dédiées sont transversales en termes de thématiques abordées, portent sur l'ensemble du territoire et constituent un accompagnement visant à soutenir et favoriser l'action technique de l'EPAGE.

L'EPAGE HuCA porte (administrativement et financièrement) des actions-cadres ISEF inscrites dans sa programmation :

- Les structures (associations ou autres statuts) faisant des propositions répondant aux principes et critères des actions-cadres opérationnelles sont accompagnées techniquement et financièrement par

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°19

1

l'EPAGE HuCA via une convention de prestation dédiée à chaque projet. Elles bénéficient d'une animation à l'échelle du territoire favorisant les liens entre elles et un enrichissement continu des contenus.

- Ses partenaires institutionnels et notamment l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC), via les contrats de rivière et de baie de transition et via le futur Contrat de Baie) et l'Etat (par la DDTM13 et le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) via le PAPI, phases 1 et 2) contribuent au financement de ce volet ISEF selon leurs critères propres.

La vingtaine de projets déployée suite au dernier appel à projets ISEF, lancé en 2022 et portant pour 3 années scolaires de réalisation (de septembre 2022 à juin 2025), touche à sa fin.

Les suites pour la mise en œuvre de la stratégie ISEF ont été concertées et validées lors de la commission ISEF dédiée qui s'est réunie le 7 mars dernier. En attendant leur intégration en seconde phase du PAPI HuCA et dans le nouveau contrat de baie 2^{ème} vague « des rivières à la mer » pour une mise en œuvre sur les 4 prochaines années scolaires, le pôle ISEF de l'EPAGE HuCA s'est organisé pour assurer une continuité d'action sur l'ensemble de l'année 2025 tel que nous l'avons délibéré le 3 décembre 2024.

Aussi, une première phase d'un appel à projets ISEF a été lancée en ce début d'année 2025 afin d'éviter toute "période blanche" et de **poursuivre le soutien d'actions répondant à la stratégie ISEF**. Pour ce faire, l'EPAGE HUCA s'appuie sur le **reliquat de subventions disponibles** au titre des actions et contrats en passe d'être clôturés et, si besoin, sur l'attribution d'une subvention sollicitée à l'AERMC fin 2024 ; soit une **enveloppe globale autour de 100 000€** de financements versés par HuCA.

Les organisations intéressées ont formalisé dans les délais établis par l'appel à projets leur proposition technique et financière, et une analyse a été effectuées sur la base des critères d'éligibilité et de sélection tels que détaillés dans le règlement dudit appel à projets.

Le projet « faire communauté et développer une solidarité de bassin versant » de l'association Bureau des guides a été retenu dans ce cadre et est ainsi proposé comme lauréat de l'appel à projet ISEF 2025 phase 1.

L'association Bureau des guides du GR2013 œuvre à la mise en place d'un processus de solidarité sur le bassin versant des Aygaldes par la valorisation d'une communauté active dans la découverte et le prendre soin du fleuve. Le bureau des guides anime cela en mobilisant l'ensemble du collectif des Gammars. Ce projet vise l'implication des habitants, des acteurs associatifs, du monde de la recherche et des activités économiques du territoire au travers de la collecte de déchets, du partage de la connaissance patrimoniale, de la mise en lien des géographies, de l'émergence des imaginaires et par un travail de sensibilisation. Concrètement, ces moyens voient le jour au travers des conférences Voix d'eau, des publications de la Gazette du ruisseau, de la production de la Fête du Ruisseau à une fréquence annuelle et à une communication accrue et un contenu renforcé des ateliers, animations et balades organisés par le collectif des Gammars.

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°19

2

Il est à noter que cet acteur historique sur le bassin versant des Aysgalades a constitué un point d'entrée pour l'EPAGE HuCA au moment de déployer le volet ISEF à ce territoire. Les approches et méthodologies innovantes sont à saluer bien que le contenu GEMAPI soit à renforcer, justifiant d'une contribution financière de l'EPAGE HuCA seulement sur une partie des actions.

Déjà lauréat de l'appel à projets ISEF en 2022, le bilan partagé justifie de poursuivre ce partenariat dans le cadre du présent appel à projets ISEF.

Le montant total du projet est de 62 550€. Au regard de l'analyse de tous les projets, de la nécessité de répartir équitablement les soutiens financiers, et de l'enveloppe globale allouée à l'appel à projet, l'EPAGE HuCA propose de prendre en charge 35% du projet soit 21 892,50€.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Christian OLLIVIER, Vice-Président,

VUS

- Les documents constitutifs du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune signé le 28 octobre 2015,
- L'arrêté inter préfectoral du 15 septembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune-Côtiers-Aysgalades (EPAGE HuCA),
- La délibération n°1 du 10 décembre 2020 portant approbation de la convention relative au PAPI Huveaune-Aysgalades et autorisation du Président à la signature,
- La délibération n°1 du 1er février 2023 concernant l'approbation de la phase transitoire de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et du programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage EPAGE HuCA,
- La délibération n°3 du 3 décembre 2024 portant approbation de la mise en œuvre du volet ISEF en 2025 par un appel à projets en deux phases,
- La délibération n°1 du 28 février 2025 portant adoption du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025,
- La délibération n°4 du 24 mars 2025 portant adoption du Budget Primitif 2025.

CONSIDÉRANT

- Que l'EPAGE HuCA est porteur d'une stratégie ISEF, qui s'inscrit dans la politique élaborée à l'appui des suites des contrats de rivière et de baie en partenariat avec la Métropole,
- Que l'EPAGE HuCA assure le soutien des actions ISEF au-delà du bassin versant de l'Huveaune depuis le Contrat de Baie transitoire,
- La concertation menée avec les partenaires financiers et les acteurs du monde associatif sur ces territoires,
- L'appel à projets pour la mise en œuvre de la stratégie ISEF pour la période de septembre 2022 à juin 2025 et la nécessité d'en relancer un nouveau,

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°19

3

- Qu'il est nécessaire de poursuivre la dynamique collective autour de nos cours d'eau auprès du grand public, des acteurs sociaux, éducatifs, opérateurs culturels et des entreprises locales, et ceci sur l'ensemble du territoire HuCA,
- L'appel à projets ISEF 2025 phase 1, le dossier complet et conforme déposé concernant le projet objet de la présente délibération et le processus d'analyse des candidatures et d'arbitrage global sur la base des critères d'éligibilité et de sélection,
- L'enveloppe globale disponible pour le financement des projets lauréats de l'appel à projets ISEF 2025 phase 1,
- Les conclusions de la commission ISEF du 7 mars 2025.

LE CONSEIL SYNDICAL,

DÉLIBÈRE,

ARTICLE UNIQUE : AUTORISER le Président à signer la convention de partenariat technique et financier n° ISEF-AE2025-08 avec l'association Bureau des guides du GR2013 pour la mise en œuvre du projet « faire communauté et développer une solidarité de bassin versant », lauréat de la première phase de l'appel à projets information, sensibilisation, éducation, formation (ISEF) pour l'année 2025, proposant ainsi le soutien financier de l'EPAGE HuCA (via ses fonds propres et par subvention de ses partenaires) conformément à l'article financier de ladite convention ISEF-AE2025-08, à hauteur de 21 892,50€.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE
Huveaune Côtiers Ayalades

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°19

4

DÉPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Ayalades

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 24 Mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 13

Nombre de Procurations : 4

Nombre de Votants : 17

PRÉSENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Monique MOISE, Messieurs Pascal AGOSTINI, Ollivier ARTUPHEL, Marc DE CANEVA, Claude FABRE, Jean-Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Christian OLLIVIER, Didier RÉAULT et Laurent SIMON

POUVOIRS : M. André MOLINO à M. Christian OLLIVIER, M. Serge PEROTTINO à M. Pascal AGOSTINI, M. Michel ILLAC à M. Didier RÉAULT, M. Roland GIBERTI à M. Laurent SIMON

DÉLIBÉRATION N°20

OBJET : Approbation de la convention ISEF-AE2025-09 avec Lieux Publics pour la mise en œuvre du projet « site d'accueil pour des actions culturelles et artistiques autour du ruisseau des Ayalades » dans le cadre de la phase 1 de l'appel à projets ISEF de l'EPAGE HuCA pour l'année 2025

Monsieur Christian OLLIVIER, Vice-Président, rappelle

Pour accompagner la **Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (Compétence GEMAPI)** et favoriser la réappropriation des cours d'eau et de leurs enjeux par les habitants et acteurs du territoire, l'EPAGE HuCA pilote un volet relatif à l'Information, la Sensibilisation, l'Education et la Formation (ISEF). La stratégie ISEF et les actions opérationnelles dédiées sont transversales en termes de thématiques abordées, portent sur l'ensemble du territoire et constituent un accompagnement visant à soutenir et favoriser l'action technique de l'EPAGE.

L'EPAGE HuCA porte (administrativement et financièrement) des actions-cadres ISEF inscrites dans sa programmation :

- Les structures (associations ou autres statuts) faisant des propositions répondant aux principes et critères des actions-cadres opérationnelles sont accompagnées techniquement et financièrement par
Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°20

1

l'EPAGE HuCA via une convention de prestation dédiée à chaque projet. Elles bénéficient d'une animation à l'échelle du territoire favorisant les liens entre elles et un enrichissement continu des contenus.

- Ses partenaires institutionnels et notamment l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC), via les contrats de rivière et de baie de transition et via le futur Contrat de Baie) et l'Etat (par la DDTM13 et le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) via le PAPI, phases 1 et 2) contribuent au financement de ce volet ISEF selon leurs critères propres.

La vingtaine de projets déployée suite au dernier appel à projets ISEF, lancé en 2022 et portant pour 3 années scolaires de réalisation (de septembre 2022 à juin 2025), touche à sa fin.

Les suites pour la mise en œuvre de la stratégie ISEF ont été concertées et validées lors de la commission ISEF dédiée qui s'est réunie le 7 mars dernier. En attendant leur intégration en seconde phase du PAPI HuCA et dans le nouveau contrat de baie 2^{ème} vague « des rivières à la mer » pour une mise en œuvre sur les 4 prochaines années scolaires, le pôle ISEF de l'EPAGE HuCA s'est organisé pour assurer une continuité d'action sur l'ensemble de l'année 2025 tel que nous l'avons délibéré le 3 décembre 2024.

Aussi, une première phase d'un appel à projets ISEF a été lancée en ce début d'année 2025 afin d'éviter toute "période blanche" et de **poursuivre le soutien d'actions répondant à la stratégie ISEF**. Pour ce faire, l'EPAGE HUCA s'appuie sur le **reliquat de subventions disponibles** au titre des actions et contrats en passe d'être clôturés et, si besoin, sur l'attribution d'une subvention sollicitée à l'AERMC fin 2024 ; soit une **enveloppe globale autour de 100 000€** de financements versés par HuCA.

Les organisations intéressées ont formalisé dans les délais établis par l'appel à projets leur proposition technique et financière, et une analyse a été effectuées sur la base des critères d'éligibilité et de sélection tels que détaillés dans le règlement dudit appel à projets.

Le projet « site d'accueil pour des actions culturelles et artistiques autour du ruisseau des Aygaldes » de la structure Lieux Publics a été retenu dans ce cadre et est ainsi proposé comme lauréat de l'appel à projet ISEF 2025 phase 1.

Le projet " Site d'accueil pour des actions culturelles et artistiques pour faire découvrir le ruisseau des Aygaldes" vise la poursuite des actions de sensibilisation et de médiation initiées par l'Association Pour la Cité des Arts de la Rue, en partenariat avec l'EPAGE HuCA. Sur l'année 2025, il est prévu de se concentrer sur deux axes principaux : la valorisation du site comme espace d'accueil pour les acteurs de la sensibilisation et la poursuite des actions de sensibilisation menées par les équipes de Lieux Publics.

Le projet inclut la mobilisation de bénévoles pour des opérations de nettoyage du ruisseau, l'ouverture du jardin de la cascade pour des visites guidées, et la création de projets éducatifs sur la biodiversité, comme l'inventaire de la rivière avec des scolaires. Des actions ciblées sur le fleuve Caravelle/Aygaldes seront menées auprès de différents publics, y compris des écoles et des femmes des quartiers nord. Un projet majeur inclut aussi la préfiguration du "Temple de l'Eau", une maison dédiée à l'eau et à la transition écologique, située au pied de la cascade des Aygaldes.

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°20

2

En parallèle, il s'agit de poursuivre le développement du parcours artistique de sensibilisation à l'environnement, avec des visites et médiations culturelles. L'objectif est d'approfondir la compréhension des enjeux écologiques liés aux rivières et à la préservation de la biodiversité tout en offrant un espace propice à l'expérimentation et à la réflexion collective.

Déjà lauréat de l'appel à projets ISEF en 2022, le bilan partagé justifie de poursuivre ce partenariat dans le cadre du présent appel à projets ISEF.

Le montant total du projet est de 36 000€. Au regard de l'analyse de tous les projets, de la nécessité de répartir équitablement les soutiens financiers, et de l'enveloppe globale allouée à l'appel à projet, l'EPAGE HuCA propose de prendre en charge 50% du projet soit 18 000€.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Christian OLLIVIER, Vice-Président,

VUS

- Les documents constitutifs du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune signé le 28 octobre 2015,
- L'arrêté inter préfectoral du 15 septembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune-Côtiers-Ayalades (EPAGE HuCA),
- La délibération n°1 du 10 décembre 2020 portant approbation de la convention relative au PAPI Huveaune-Ayalades et autorisation du Président à la signature,
- La délibération n°1 du 1er février 2023 concernant l'approbation de la phase transitoire de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et du programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage EPAGE HuCA,
- La délibération n°3 du 3 décembre 2024 portant approbation de la mise en œuvre du volet ISEF en 2025 par un appel à projets en deux phases,
- La délibération n°1 du 28 février 2025 portant adoption du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025,
- La délibération n°4 du 24 mars 2025 portant adoption du Budget Primitif 2025.

CONSIDÉRANT

- Que l'EPAGE HuCA est porteur d'une stratégie ISEF, qui s'inscrit dans la politique élaborée à l'appui des suites des contrats de rivière et de baie en partenariat avec la Métropole,
- Que l'EPAGE HuCA assure le soutien des actions ISEF au-delà du bassin versant de l'Huveaune depuis le Contrat de Baie transitoire,
- La concertation menée avec les partenaires financiers et les acteurs du monde associatif sur ces territoires,
- L'appel à projets pour la mise en œuvre de la stratégie ISEF pour la période de septembre 2022 à juin 2025 et la nécessité d'en relancer un nouveau,

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°20

3

- Qu'il est nécessaire de poursuivre la dynamique collective autour de nos cours d'eau auprès du grand public, des acteurs sociaux, éducatifs, opérateurs culturels et des entreprises locales, et ceci sur l'ensemble du territoire HuCA,
- L'appel à projets ISEF 2025 phase 1, le dossier complet et conforme déposé concernant le projet objet de la présente délibération et le processus d'analyse des candidatures et d'arbitrage global sur la base des critères d'éligibilité et de sélection,
- L'enveloppe globale disponible pour le financement des projets lauréats de l'appel à projets ISEF 2025 phase 1,
- Les conclusions de la commission ISEF du 7 mars 2025.

LE CONSEIL SYNDICAL,

DÉLIBÈRE,

ARTICLE UNIQUE : AUTORISER le Président à signer la convention de partenariat technique et financier n° ISEF-AE2025-09 avec la structure Lieux Publics pour la mise en œuvre du projet « site d'accueil pour des actions culturelles et artistiques autour du ruisseau des Aygaldes », lauréat de la première phase de l'appel à projets information, sensibilisation, éducation, formation (ISEF) pour l'année 2025, proposant ainsi le soutien financier de l'EPAGE HuCA (via ses fonds propres et par subvention de ses partenaires) conformément à l'article financier de ladite convention ISEF-AE2025-09, à hauteur de 18 000€.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE
Huveaune Côtiers Aygaldes

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°20

4

DÉPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Ayalades

SÉANCE DU 24 Mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 13

Nombre de Procurations : 4

Nombre de Votants : 17

PRÉSENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Monique MOISE, Messieurs Pascal AGOSTINI, Ollivier ARTUPHEL, Marc DE CANEVA, Claude FABRE, Jean-Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Christian OLLIVIER, Didier RÉAULT et Laurent SIMON

POUVOIRS : M. André MOLINO à M. Christian OLLIVIER, M. Serge PEROTTINO à M. Pascal AGOSTINI, M. Michel ILLAC à M. Didier RÉAULT, M. Roland GIBERTI à M. Laurent SIMON

DÉLIBÉRATION N°21

OBJET : Approbation de la convention ISEF-E32-2025-10 avec Planète Sciences Méditerranée pour la mise en œuvre du projet « mission réappropriation des cours d'eau » dans le cadre de la phase 1 de l'appel à projets ISEF de l'EPAGE HuCA pour l'année 2025

Monsieur Christian Ollivier, Vice-Président, rappelle

Pour accompagner la **Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (Compétence GEMAPI)** et favoriser la réappropriation des cours d'eau et de leurs enjeux par les habitants et acteurs du territoire, l'EPAGE HuCA pilote un volet relatif à l'Information, la Sensibilisation, l'Education et la Formation (ISEF). La stratégie ISEF et les actions opérationnelles dédiées sont transversales en termes de thématiques abordées, portent sur l'ensemble du territoire et constituent un accompagnement visant à soutenir et favoriser l'action technique de l'EPAGE.

L'EPAGE HuCA porte (administrativement et financièrement) des actions-cadres ISEF inscrites dans sa programmation :

- Les structures (associations ou autres statuts) faisant des propositions répondant aux principes et critères des actions-cadres opérationnelles sont accompagnées techniquement et financièrement par l'EPAGE HuCA via une convention de prestation dédiée à chaque projet. Elles bénéficient d'une

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°21

1

animation à l'échelle du territoire favorisant les liens entre elles et un enrichissement continu des contenus.

- Ses partenaires institutionnels et notamment l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC, via les contrats de rivière et de baie de transition et via le futur Contrat de Baie) et l'Etat (par la DDTM13 et le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) via le PAPI, phases 1 et 2) contribuent au financement de ce volet ISEF selon leurs critères propres.

La vingtaine de projets déployée suite au dernier appel à projets ISEF, lancé en 2022 et portant pour 3 années scolaires de réalisation (de septembre 2022 à juin 2025), touche à sa fin.

Les suites pour la mise en œuvre de la stratégie ISEF ont été concertées et validées lors de la commission ISEF dédiée qui s'est réunie le 7 mars dernier. En attendant leur intégration en seconde phase du PAPI HuCA et dans le nouveau contrat de baie 2^{ème} vague « des rivières à la mer » pour une mise en œuvre sur les 4 prochaines années scolaires, le pôle ISEF de l'EPAGE HuCA s'est organisé pour assurer une continuité d'action sur l'ensemble de l'année 2025 tel que nous l'avons délibéré le 3 décembre 2024.

Aussi, une première phase d'un appel à projets ISEF a été lancée en ce début d'année 2025 afin d'éviter toute "période blanche" et de **poursuivre le soutien d'actions répondant à la stratégie ISEF**. Pour ce faire, l'EPAGE HUCA s'appuie sur le **reliquat de subventions disponibles** au titre des actions et contrats en passe d'être clôturés et, si besoin, sur l'attribution d'une subvention sollicitée à l'AERMC fin 2024 ; soit une **enveloppe globale autour de 100 000€** de financements versés par HuCA.

Les organisations intéressées ont formalisé dans les délais établis par l'appel à projets leur proposition technique et financière, et une analyse a été effectuées sur la base des critères d'éligibilité et de sélection tels que détaillés dans le règlement dudit appel à projets.

Le projet « mission réappropriation des cours d'eau » de l'association Planète Sciences Méditerranée a été retenu dans ce cadre et est ainsi proposé comme lauréat de l'appel à projet ISEF 2025 phase 1.

Le projet "Mission réappropriation des cours d'eau" proposé par Planète Sciences Méditerranée a pour objectif de sensibiliser le grand public, en particulier les familles, les riverains et les acteurs économiques, aux enjeux de la gestion des rivières et des risques d'inondation sur la commune de Marseille. À travers des ateliers pratiques et des jeux collaboratifs comme des escape games, les participants découvriront l'importance du bassin versant de l'Huveaune, la pollution des rivières et la législation associée à la gestion de l'eau. Ces événements seront organisés dans différentes structures du territoire, touchant ainsi un large public.

La démarche, alliant pédagogie et divertissement, vise à éveiller les consciences et inciter à des changements de comportement à long terme en faveur de la préservation des cours d'eau locaux. Un total de 7 journées d'intervention est prévu sur l'année 2025, pour toucher environ 1 400 personnes. L'animation comprendra des activités telles que la mesure de la qualité de l'eau, des jeux sur l'aménagement des bassins versants et des énigmes sur les inondations. Ces actions seront accompagnées d'un suivi pour évaluer leur impact sur la compréhension des risques et la prise de conscience environnementale des participants. Les outils produits seront intégrés à l'Ed'HuCAthèque.

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°21

2

Il est à noter que Planète Sciences Méditerranée est partenaire ISEF de longue date de l'EPAGE HUCA dans le cadre des parcours pédagogiques HuCA. Notre établissement souhaite saisir l'opportunité de travailler avec cette association sur un projet tourné vers un autre public et d'autres dimensions de déploiement.

Le montant total du projet est de 4 500€. Au regard de l'analyse de tous les projets, de la nécessité de répartir équitablement les soutiens financiers, et de l'enveloppe globale allouée à l'appel à projet, l'EPAGE HuCA propose de prendre en charge 90% du projet soit 4 050€.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Christian Ollivier, Vice-Président,

VUS

- Les documents constitutifs du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune signé le 28 octobre 2015,
- L'arrêté inter préfectoral du 15 septembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune-Côtiers-Ayalades (EPAGE HuCA),
- La délibération n°1 du 10 décembre 2020 portant approbation de la convention relative au PAPI Huveaune-Ayalades et autorisation du Président à la signature,
- La délibération n°1 du 1er février 2023 concernant l'approbation de la phase transitoire de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et du programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage EPAGE HuCA,
- La délibération n°3 du 3 décembre 2024 portant approbation de la mise en œuvre du volet ISEF en 2025 par un appel à projets en deux phases,
- La délibération n°1 du 28 février 2025 portant adoption du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025,
- La délibération n°4 du 24 mars 2025 portant adoption du Budget Primitif 2025.

CONSIDÉRANT

- Que l'EPAGE HuCA est porteur d'une stratégie ISEF, qui s'inscrit dans la politique élaborée à l'appui des suites des contrats de rivière et de baie en partenariat avec la Métropole,
- Que l'EPAGE HuCA assure le soutien des actions ISEF au-delà du bassin versant de l'Huveaune depuis le Contrat de Baie transitoire,
- La concertation menée avec les partenaires financiers et les acteurs du monde associatif sur ces territoires,
- L'appel à projets pour la mise en œuvre de la stratégie ISEF pour la période de septembre 2022 à juin 2025 et la nécessité d'en relancer un nouveau,
- Qu'il est nécessaire de poursuivre la dynamique collective autour de nos cours d'eau auprès du grand public, des acteurs sociaux, éducatifs, opérateurs culturels et des entreprises locales, et ceci sur l'ensemble du territoire HuCA,

Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°21

3

- L'appel à projets ISEF 2025 phase 1, le dossier complet et conforme déposé concernant le projet objet de la présente délibération et le processus d'analyse des candidatures et d'arbitrage global sur la base des critères d'éligibilité et de sélection,
- L'enveloppe globale disponible pour le financement des projets lauréats de l'appel à projets ISEF 2025 phase 1,
- Les conclusions de la commission ISEF du 7 mars 2025.

LE CONSEIL SYNDICAL,

DÉLIBÈRE,

ARTICLE UNIQUE : AUTORISER le Président à signer la convention de partenariat technique et financier n° ISEF-E32-2025-10 avec l'association Planète Sciences Méditerranée pour la mise en œuvre du projet « mission réappropriation des cours d'eau », lauréat de la première phase de l'appel à projets information, sensibilisation, éducation, formation (ISEF) pour l'année 2025, proposant ainsi le soutien financier de l'EPAGE HuCA (via ses fonds propres et par subvention de ses partenaires) conformément à l'article financier de ladite convention ISEF-E32-2025-10, à hauteur de 4 050€.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Laurent SIMON
Président de l'EPAGE
Huveaune Côtiers Ayalades

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 24/03/2025 – Délibération n°21

4